Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
http://assembly.coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 12346
15 juillet 2010

Election de juges à la Cour européenne des droits de l'homme

(conformément à l'article 22 de la Convention européenne des droits de l'homme)

Liste et curricula vitae des candidats présentés par les gouvernements de l'Estonie, de la Grèce et du Portugal

F – 67075 Strasbourg Cedex | e-mail: assembly@coe.int | Tel: + 33 3 88 41 2000 | Fax: +33 3 88 41 27 33

Sommaire

Page

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de l'Estonie 3

Mai HION 10
Allar JÕKS 13
Julia LAFFRANQUE 15

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Grèce 21

Linos-Alexandre SICILIANOS 24
Petros STANGOS 30
Maria TSIRLI 43

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement du Portugal 47

Anabela Maria Pinto de Miranda Rodrigues 51
João Manuel Da Silva Miguel 65
Paulo Sérgio Pinto de Albuquerque 69

Représentation permanente de l'Estonie
auprès du Conseil de l'Europe

Strasbourg, le 29 juin 2010
N°1-8.7/536

Monsieur le Secrétaire général,

En réponse à votre lettre du 12 mai 2010, j'ai le grand plaisir de vous transmettre la lettre de M. Urmas Paet, notre ministre des Affaires étrangères, datée du 25 juin 2010, par laquelle le Gouvernement estonien soumet trois candidatures au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'Estonie.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, mes meilleures salutations.

[signature]

Sulev KANNIKE,
Ambassadeur
Représentant permanent

M. Mateo SORINAS
Secrétaire général
de l'Assemblée parlementaire
Conseil de l'Europe
STRASBOURG

Välisministeerium
ministère des Affaires étrangères
République d'Estonie

M. Mateo Sorinas
Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire
M. Philippe Boillat
Directeur général des droits de l'Homme et des affaires juridiques
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

25 juin 2010
N°08.3-1/7723

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 12 mai 2010 concernant la démission de M. Rait Maruste, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, qui prendra effet le 31 décembre 2010, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement estonien a retenu les candidatures des trois personnes suivantes (classées par ordre alphabétique) au poste de juge au titre de l'Estonie :

1. Mme Mai Hion,
2. M. Allar Jõks,
3. Mme Julia Laffranque.

Mme Mai Hion est la Représentante permanente adjointe de l'Estonie auprès de l'OSCE ; auparavant, elle a exercé la fonction d'agent du Gouvernement devant la Cour européenne des droits de l'homme et a été membre de l'ancienne Commission européenne des droits de l'homme.

M. Allar Jõks travaille comme conseiller spécialisé pour le cabinet de conseil Sorainen ; auparavant, il a été le Chancelier de justice de la République d'Estonie et a aussi exercé la fonction de juge.

Mme Julia Laffranque est juge à la Cour suprême d'Estonie ; auparavant, elle a travaillé à l'université de Tartu et au ministère de la Justice.

Vous trouverez des données biographiques détaillées sur les trois candidats dans leurs curriculum vitae, qui sont joints (en français et en anglais) à la présente lettre ; les CV vous seront aussi envoyés par voie électronique.

Vous trouverez également ci-joint la description de la procédure de sélection des candidats à la Cour européenne des droits de l'homme.

Veuillez agréer, Messieurs, mes meilleures salutations.

[signature]

Urmas Paet
Ministre des Affaires étrangères

Annexes :

1) description de la procédure de sélection des candidats,
2) ordonnance n°500 du Gouvernement estonien du 26 novembre 2009,
3) accord du Gouvernement estonien du 3 juin 2010,
4) curriculum vitae de Mme Mai Hion (en français et en anglais),
5) curriculum vitae de M. Allar Jõks (en français et en anglais),
6) curriculum vitae de Mme Julia Laffranque (en français et en anglais).

Annexe 1

Description de la procédure de sélection des candidats à la Cour européenne des droits de l'homme

Il convient tout d'abord de rappeler que l'Estonie a soumis une première fois la liste de candidats à la Cour en décembre 2009. Le 3 mars 2010, l'Estonie a été informée que, en raison de l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 le 1er juin 2010, la procédure enga gée sur la base de la lettre de M. Philippe Boillat du 17 septembre 2009 n'était plus valable, dans la mesure où il n'était plus nécessaire de procéder à l'élection d'un juge au titre de l'Estonie en 2010.

Par la suite, M. Mateo Sorinas a indiqué dans sa lettre du 12 mai 2010 que la démission du juge estonien, M. Rait Maruste, rendait nécessaire l'élection d'un nouveau juge au titre de l'Estonie. L'Estonie a donc de nouveau été invitée à soumettre une liste de trois candidats à la Cour européenne des droits de l'homme.

Etant donné que l'Estonie avait déjà lancé un appel public à candidatures pour le poste susmentionné et procédé à la sélection quelques mois plus tôt seulement, les trois candidats figurant sur la liste soumise à l'APCE en décembre 2009 (c'est-à-dire Mme Mai Hion, M. Allar Jõks et Mme Julia Laffranque) ont tous été invités à décider de maintenir ou non leur candidature, compte tenu du changement des conditions d'emploi (prise de fonctions le 1er janvier 2011 pour un mandat de 9 ans). Les trois candidats ont tous confirmé par écrit leur volonté de maintenir leur candidature malgré ce changement.

Le ministère des Affaires étrangères a soumis la même liste de candidats (qui avait déjà été présentée en décembre 2009) au Gouvernement pour approbation, en l'accompagnant cependant d'explications complémentaires sur les nouvelles conditions d'emploi. Le 3 juin 2010, le Gouvernement a pris acte des informations qui lui avaient été soumises et décidé de communiquer à l'APCE la même liste de trois candidats à la Cour européenne des droits de l'homme qui avait déjà été approuvée en vertu de l'ordonnance gouvernementale n° 500 du 26 novembre 2009.

Veuillez trouver ci-dessous la description de la procédure de sélection qui s'est déroulée en octobre-novembre 2009

Selon l'article 9 (9) de la loi sur les relations extérieures de l'Estonie, le ministre des Affaires étrangères soumet les candidatures aux postes de juges de juridictions internationales au Gouvernement pour approbation, après avoir obtenu l'accord du ministre de la Justice et consulté le président de la Cour suprême, le Chancelier de justice et le Secrétaire général du gouvernement. La même loi dispose que le ministère des Affaires étrangères est aussi responsable de l'organisation de la sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

Le 5 octobre 2009, le ministère des Affaires étrangères a lancé un appel public à candidatures pour trouver des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme. Cet appel a été publié dans deux quotidiens nationaux (*Eesti Päevaleht* et *Postimees*), dans la publication électronique *Ametlikud Teadaanded* (« annonces officielles »), sur les sites internet du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Justice et de la Cour suprême d'Estonie, ainsi que sur les sites des organisations professionnelles de praticiens du droit (ordre des avocats et chambre des notaires d'Estonie). Dans l'annonce publiée sur le site internet du ministère des Affaires étrangères figuraient les références de tous les documents liés à la procédure de sélection qui étaient mentionnés dans la lettre du 17 septembre 2009 de la Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe, ainsi que les modèles de curriculum vitae en français et en anglais. Toutes les autres annonces renvoyaient à la page web pertinente du ministère des Affaires étrangères.

La procédure était pleinement conforme aux articles 21 et 22 de la Convention et satisfaisait aux critères énoncés dans la Recommandation 1649 (2004) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et dans sa Résolution 1646 (2009).

L'annonce a été publiée le 5 octobre 2009. Les candidats devaient soumettre au ministère des Affaires étrangères, le 31 octobre 2009 au plus tard, un dossier de candidature comprenant leur curriculum vitae en estonien, en français et en anglais (pour ces deux dernières versions linguistiques, les candidats devaient utiliser le modèle), des copies de leurs diplômes et, si possible, des copies de documents attestant leur degré de connaissance des langues étrangères. Les candidats ont donc eu 4 semaines pour postuler. Ils ont pu envoyer leurs documents par courrier postal ou par courrier électronique.

Simultanément, le ministre des Affaires étrangères a formé une commission chargée d'examiner les candidatures reçues et de sélectionner les candidats. Elle se composait du ministre des Affaires étrangères (président de la commission), du ministre de la Justice, du président de la Cour suprême, du Chancelier de justice et du Secrétaire général du gouvernement. Tous les membres de la commission étaient autorisés à consulter l'institution qu'ils représentaient.

Après l'expiration du délai de dépôt des candidatures, la commission a examiné les candidatures reçues (six candidatures) et choisi trois candidats. Pour sélectionner les candidats, la commission a appliqué les critères auxquels les juges à la Cour européenne des droits de l'homme doivent satisfaire, qui sont énoncés dans la Convention et dans les textes susmentionnés de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La commission a aussi vérifié que tous les candidats sélectionnés remplissaient les conditions que doivent remplir les juges en Estonie, notamment celles qui sont définies à l'article 47 de la loi sur les juridictions : en Estonie, on exige par exemple des juges qu'ils soient titulaires de certains diplômes et qu'ils n'aient pas été condamnés au pénal (ces conditions étaient elles aussi précisées dans l'appel public à candidatures). C'est à l'unanimité que les membres de la commission ont choisi les trois candidats retenus.

La commission a présenté la liste des trois candidats retenus (classés par ordre alphabétique) - Mme Mai Hion, M. Allar Jõks et Mme Julia Laffranque – au Gouvernement pour approbation.

Le 26 novembre 2009, le Gouvernement a approuvé, en prenant l'ordonnance n°500, la liste des trois candidats à la Cour européenne des droits de l'homme (Mme Mai Hion, M. Allar Jõks et Mme Julia Laffranque). En outre, le Gouvernement a chargé le ministère des Affaires étrangères de veiller à ce que la liste des candidats sélectionnés parvienne au Conseil de l'Europe.

Doc. 12346

Annexe 2

ORDONNANCE DU GOUVERNEMENT ESTONIEN

Tallinn, Toompea 26 novembre 2009 n°500

Approbation des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'Estonie

En vertu de l'article 8, paragraphe 1, point 10, de la loi sur les relations extérieures et conformément à l'article 22, paragraphe 1, de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

1. Le gouvernement approuve les candidats ci-après au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'Estonie (par ordre alphabétique) : M^me^ Mai Hion, M. Allar Jôks et M^me^ Julia Laffranque.

2. Le ministère des Affaires étrangères soumettra les candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'Estonie au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Andrus Ansip
Premier ministre

Heiki Loot
Secrétaire d'Etat

Annexe 3

Accord du gouvernement estonien du 3 juin 2010

Titre : informations sur les candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'Estonie

Date de réunion : 3 juin 2010

Numéro du rapport de réunion : 23

Point de l'ordre du jour : 13

Titre du point de l'ordre du jour : informations sur les candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Soumis par : M. Urmas Paet, ministre des Affaires étrangères

Présenté par : M. Urmas Paet

Intervenant(s) : M. Andrus Ansip

Résultat du vote : unanimité

Texte de la décision : le ministre des Affaires étrangères a soumis des informations concernant les candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme. Il a été décidé que les personnes mentionnées dans l'arrêté gouvernemental n°500 du 26 novembre 2009 intitulé « Approbation des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme » seront présentées comme candidates au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'Estonie.

Procès-verbal de la réunion du gouvernement estonien : 20100603.23

Mme Mai HION

CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Prénom, nom: Mai Hion
Sexe: féminin
Date et lieu de naissance: 30 november 1966, Tartu, Republique de l'Estonie
Nationalité: Estonienne

II. Etudes et diplômes, autres qualifications

Études supérieures:

Diplômée en droit de l'université de Tartu, Estonie	1987-1992

Formation supplémentaire professionnelle:

Université de Birmingham, Royaume-Uni	1992
Université Européenne, Florence, Italie	1994
Programme des visiteurs internationaux du Département d'État des États-Unis	2003

III. Activités professionnelles pertinentes

Activités juridiques

Conseiller, Représentante Permanente Adjointe de l'Estonie auprès de l'O.S.C.E. (y compris responsabilité de la dimension humaine)	depuis 2008
Première secrétaire, Conseiller et directrice, Division des droits de l'homme, département juridique, Ministère des affaires étrangères	2000-2008
Agent du gouvernement devant la Cour européenne des droits de l'homme	2000-2008
Membre de la Commission Européenne des Droits de l'Homme	1996-1999
Avocat, membre du barreau	1993-1999
Premier secrétaire, division des droits de l'homme, Département juridique, Ministère des affaires étrangères	1992-1993

IV. Les autres activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Membre de la délégation de la République de l'Estonie à la réunion de la dimension humaine de l'O.S.C.E. (2008-2009), rapporteur (2009)

Membre du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) du Conseil de l'Europe (2000-2008) et membre du Bureau du CDDH (2005-2007)

Membre du Comité d'experts pour l'amélioration des procédures de protection des droits de l'homme (DH-PR) du Conseil de l'Europe (2000-2008)

Membre de la délégation de la République de l'Estonie, présentateur des rapports initiaux et périodiques devant les organes de traités des Nations Unies: le Comité des droits de l'homme (CCPR); le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD); le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW); le Comité contre la torture (CAT) le Comité des droits de l'enfant (CRC); le Comité des droits sociaux et culturels (CESCR) (1996-2008)

Membre de la délégation de la République de l'Estonie dans les réunions de la Commission des droits de l'homme de l'ONU et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pendant les années différentes

Expert du Conseil de l'Europe en Ukraine (2007), en Serbie et Monténégro (2005), en Serbie (2007)

Expert dans le groupe de la lutte contre la traite d'êtres humains des Pays du Nord et Baltes (2005-2007)

Membre du groupe du travail de la promotion de l'égalité des genres (2004-2005)

Membre de la direction de la fondation de l'intégration (2004-200)

Membre du groupe du travail de la préparation de la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme et ses Protocoles (1994-1996)

Membre du groupe du travail de la préparation de la traduction estonienne de la Convention européenne des droits de l'homme et ses Protocoles (1995-1996)

Lectures sur les droits de l'homme aux plusieurs séminaires et conférences en Estonie et à l'étranger

Participation à plusieurs séminaires et conférences des droits de l'homme en Estonie et à l'étranger ; participation à l'organisation de plusieurs séminaires et conférences des droits de l'homme en Estonie

V. Activités publiques

Union de droit académique estonienne, depuis 1988

VI. Travaux et publications

Vérification de la compatibilité de législation de l'Estonie avec les obligations de la Convention européenne des droits de l'homme. Conseil de l'Europe, direction des droits de l'homme, 1997 (co-auteur)

Droit à la vie. Abolition de la peine de mort. Les droits de l'homme et leur protection en Europe, établi par Uno Lõhmus, fondation Iuridicum, Tartu 2003, co-auteur

Interdiction de la torture, des peines et traitements inhumains ou dégradants. Les droits de l´homme et leur protection en Europe, établi par Uno Lõhmus, fondation Iuridicum, Tartu 2003

Interdiction de l'esclavage et du travail force. Les droits de l'homme et leur protection en Europe, établi par Uno Lõhmus, fondation Iuridicum, Tartu 2003, co-auteur

VII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: Estonien	**x**			**x**			**x**		
b.Langues officielles: - Anglais **-** Français	 **x** **x**			 **x**	 **x**		 **x**	 **x**	
c. Autres langues: - Russe - Allemand	 **x**	 **x**			 **x**	 **x**	 **x**		 **x**

Je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg au cas où je serai élue juge à la Cour.

Mai Hion
Le 27 octobre 2009

M. Allar JÕKS

CURRICULUM VITAE

I. État civil

Nom, prénom : Jõks, Allar
Sexe : masculin
Date et lieu de naissance : le 18 mars 1965 Tartu, Estonie
Nationalité(s) : Estonienne

II. Études et diplômes, et autres qualifications

1986-1991 Université de Tartu, faculté de droit
1996 Stage à l'Académie des Juges, Sankelmark, Allemagne
1996 Stage au parquet et au tribunal, Schleswig-Holstein, Lübeck, Flensburg, Allemagne
1997 Stage à l'Académie des Juges, Sankelmark, Allemagne

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

1991-1995 Lääne Maakohus (Tribunal de la région de Läänemaa), juge et président du tribunal
1995-2001 Tallinna Ringkonnakohus (Tribunal d'Arrondissement de Tallinn), juge du corps administratif
2001-2008 Chancelier de justice de la République d'Estonie (ombudsman-médiateur du Parlement).

b. Description des activités juridiques non judiciaires

1995-2001 Président de l'Association des Juges d'Estonie
1997-2000 Membre du Conseil Central de l'Union Internationale des Magistrats (Member of the Central Council of International Association of Judges)
1997-2001 Lecteur du procès civil, Université de Tartu, Institut de droit
2002-2008 Membre du Conseil de la Gestion des Tribunaux
2008 mai- novembre : Conseiller du Défenseur Publique de Géorgie (approuvé par le PNUD) (May-November Adviser to Public Defender of Georgia (authorized by UNDP)
April 2009- Consultant du bureau d'avocats Sorainen

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Néant

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Dans les fonctions du chancelier de justice de la République d'Estonie, je me suis occupé pendant sept ans de l'amélioration de la situation de la défense des droits de l'homme et des droits de l'homme en général. En République d'Estonie, le chancelier de justice a une double fonction – il doit d'une part défendre les droits fondamentaux et d'autre part défendre la constitutionnalité et la structure de la justice de l'État. Comme ombudsman-médiateur j'ai utilisé tous les moyens pour défendre les droits de l'homme, y compris les propositions faites aux institutions publiques pour régulariser les manquements, les recommandations pour fixer des pratiques générales de gestion et les campagnes pour changer des attitudes et des valeurs dans la société. Pour défendre la constitutionnalité et la structure de la justice, j'ai fait des centaines de propositions pour mettre des actes législatifs en conformité avec la constitution, en utilisant la possibilité de m'adresser au tribunal constitutionnel, si cela s'avérait nécessaire. Par le suivi de la constitutionnalité le chancelier de justice a contribué à l'humanisation de la justice et au renforcement du système démocratique de l'État.
J'ai participé comme expert dans le processus de la création de l'institution de l'ombudsman-médiateur en Jordanie et dans le processus de la modernisation de l'institution de l'ombudsman en Géorgie. Du 2003 au 2008 j'ai formé à Saint-Pétersbourg les ombudsmans des régions de la Fédération de Russie.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique
b. Mandats électifs
c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

VI. Autres activités
2008- Membre du Conseil de l'Union des Organisations au but non-lucratif d'Estonie
2008- Membre du Conseil de l'Association des Juristes d'Estonie

VII. Travaux et publications
(Vous pouvez indiquer le nombre total d'ouvrages et d'articles publiés, mais ne citez que les titres les plus importants – 10 au maximum)
How the Legal Chancellor Protects the Legitimacy of the Legal System. – Riigikogu Toimetised, 2001, No. 4.
The Chancellor of Justice's Role in Protecting the Constitution and Balancing the Legislature's Activity: Is the Chancellor of Justice Only a Prosecutor of the Supreme Court?, Juridica International, 2007, no.2, pp.14-21
The Role of Chancellor of Justice in defending the Constitution.-Riigikogu Toimetised, 2008, No.17.
Des dizaines d'articles dans European Ombudsmen Newsletter et dans les médias de l'Estonie concernant la défense des droits fondamentaux et le renforcement de la démocratie.

VIII. Langues
(Condition: connaissance active de l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe et connaissance passive de l'autre)

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
***a.* Première langue:**									
-estonie	X	¨	¨	X	¨	¨	X	¨	¨
(*veuillez préciser*)									
***b.* Langues officielles:**									
– anglais	X	¨	¨	X	¨	¨	X	¨	¨
– français	¨	¨	X	¨	¨	X	¨	¨	X
***c.* Autres langues:**									
-russe	X	¨	¨	¨	¨	X	X	¨	¨
-allemand	¨	X	¨	¨	¨	X	¨	X	¨
.....	¨	¨	¨	¨	¨	¨	¨	¨	¨

IX. Par le présent je confirme que dans le cas de mon élection, j'ai l'intention de passer les cours intensifs de français avant de commencer le travail dans les fonctions du juge.

X. Autres éléments pertinents

XI. Par le présent je confirme que dans le cas de mon élection au poste du juge, je m'installerai à Strasbourg.

Mme Julia LAFFRANQUE

CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Nom, prénom : Laffranque (née Vahing), Julia
Sexe : Féminin
Date et lieu de naissance : 25 juillet 1974, Tallinn
Nationalité(s) : Estonienne

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

- Litchfield High School, Connecticut, USA, 1991 (*outstanding honours*)
- Baccalauréat au Lycée d'Õismäe à Tallinn (filière classique) avec distinction (médaille d'or), 1992
- Etudes à la Faculté de droit de l'Université de Hambourg en Allemagne (bourse Copernicus), 1994-1995
- Participation au concours Telders de plaidoirie et procès simulés en droit international, La Haye, 1994
- Participation à l'atelier d'été sur les droits de l'homme, Université de Salzburg, 1994
- Licence en droit, Faculté de droit, Université de Tartu, 1997
- Master en droit (LL.M.), Faculté de droit, Université de Münster (Allemagne) avec mention (*summa cum laude*), bourse de l'Office allemand d'échanges universitaires - DAAD, 1998
- Recherches à la Faculté de droit de l'Université de Kiel (Allemagne), bourse de la ville de Kiel, Avril-juin 2002
- Recherches à l'Institut universitaire européen de Florence (Italie), bourse EUSSIRF de la Commission européenne, septembre 2002.
- Docteur en droit, Université de Tartu, 2003

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

Juge à la Cour suprême d'Estonie (depuis 2004) :

- Membre de la chambre administrative de la Cour suprême (depuis 2004).
- Membre de la chambre des recours constitutionnels de la Cour suprême (depuis 2007)

En tant que membre de la chambre administrative de la Cour suprême d'Estonie, j´ai été amenée à statuer sur des affaires et à rédiger des arrêts dans les domaines suivants : la protection des droits individuels et de l'État de droit ; le contrôle des actes et des activités de l'administration ; le contrôle du bon fonctionnement de l'administration et de la procédure administrative ; l'application des principes généraux de droit administratif ; le contrôle du respect de la procédure juridictionnelle par les juridictions administratives de niveau inférieur.
Les affaires dont j'ai eu connaissance se rapportaient aux questions suivantes : le droit fiscal et douanier, le droit concernant les aides publiques et les fonds structurels de l'Union européenne, les requêtes de détenus et de prisonniers contre l'administration pénitentiaire ; les droits des détenus et des prisonniers ; le droit de la fonction publique ; l'application de la Convention européenne des droit de l'homme et des libertés fondamentales et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ; les questions de citoyenneté et d'immigration ; le droit de l'environnement ; le droit de l'urbanisme et de la construction ; le droit communautaire ; le droit de la responsabilité de l'État ; le droit des marchés publics ; le droit de la sécurité sociale et de l'assurance maladie ; les questions relatives à la réforme de la propriété en Estonie ; le droit de la concurrence ; le droit des collectivités locales ; les actions en réparation contre l'État.

Siégeant à la chambre des recours constitutionnels et à l'assemblée plénière de la Cour suprême d'Estonie, j´ai été amenée à statuer sur des affaires et à rédiger des arrêts dans les domaines suivants : la protection des droits de l'homme, des droits et liberté fondamentaux et de l'État de droit ; l'application de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales et du droit communautaire ; les recours contre les décisions de la commission électorale centrale d'Estonie ; les affaires concernant la conformité à la Constitution des objectifs ou activités des partis politiques ; le contrôle de constitutionnalité des lois ; l'application du principe de proportionnalité et d'égalité de traitement ; les affaires des différentes chambres de la Cour suprême examinées en assemblée plénière

Par ailleurs, j'ai eu l'honneur de représenter la Cour suprême d'Estonie dans diverses institutions internationales et européennes : la Conférence judiciaire internationale (*International Judicial Conference*), le Conseil consultatif de juges européens, l'Association des Conseils d'État et des juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne.

- Juge ad hoc à la Cour européenne des droits de l'homme (2006)

b. Description des activités juridiques non judiciaires

- Experte en droit européen, Département de droit européen, Ministère estonien de la Justice, 1996-1999.
- Chargée de cours en droit européen, Institut de droit, Tallinn, 1999–2002
- Chargée de cours en droit européen, Académie de la fonction publique, Tallinn, 1999–2002
- Chef du département de droit européen, Ministère estonien de la Justice, 1999-2001
- Chef du département de droit européen et des relations extérieures, Ministère estonien de la Justice, 2001-2002
- Secrétaire générale adjointe pour l'élaboration des projets de loi, Ministère estonien de la Justice, 2002-2004
- Chargée de cours en droit européen, Faculté de droit, Université de Tartu, 2002-2006
- Chargée de la formation des fonctionnaires, des juges et des avocats, notamment en droit européen, 1999-2007
- Professeur associé de droit européen, Faculté de droit, Université de Tartu (depuis 2006)

Description de mes travaux au ministère de la Justice:
La préparation de l'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne, y compris la participation aux groupes de travail des négociations d'adhésion ; l'harmonisation de la législation estonienne avec le droit de l'Union européenne (élaborant des projets de loi, y compris des réformes constitutionnelles) ; la coordination de la préparation de projets de loi avec d'autres ministères ; la codification et la consolidation de la législation estonienne (ce qui incluait le travail des départements de droit public, de droit privé et de pénal du ministère de la Justice) ; la participation à la création et au développement de la politique juridique d'Estonie ; les activités en tant que membre de diverses commissions gouvernementales en Estonie liées aux affaires européennes (comme par exemple le Conseil des hauts fonctionnaires) et en tant que membre estonien du Comité européen de coopération juridique du Conseil de l'Europe. En tant que secrétaire générale adjointe du ministère de la Justice, j'étais également membre *ex officio* des comités éditoriaux de la maison d'édition Juura (2002.2004), de la revue juridique estonienne, Juridica (2003-2004) et de la revue « Langue juridique » (2003-2004).

Description de mes travaux académiques :
Ceux–ci comprennent des recherches, des articles, des interventions et des cours dans la matière de droit européen ; des séminaires sur les récents développements du droit de l'Union européenne ; la direction de mémoires de master et autres en droit européen ; la participation en qualité de membre du jury du concours de plaidoirie et procès simulés des étudiants en droit d'Estonie et celui d'Europe centrale et orientale ; la participation en tant que membre du comité d'évaluation des travaux de recherche présentés à l'occasion du concours intitulé « 15 ans de Constitution estonienne ».

c. Description des activités professionnelles non juridiques

- Membre du conseil exécutif du Centre d'études politiques – PRAXIS (premier centre de recherches à but non lucratif et indépendant en Estonie), 2000-2004

(Veuillez souligner le(s) poste(s) occupé(s) actuellement)

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- Membre du groupe d'experts sur les droits de l'homme de la Fondation ouverte d'Estonie (1999)

- Membre du Comité européen de coopération juridique (CDCJ) du Conseil de l'Europe (2003)

- Interventions dans le cadre de diverses conférences sur le thème de la protection des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (par exemple, lors de la conférence internationale organisée le 23 mars 2000 par le Centre estonien d'études féministes de l'Université de Tallinn et intitulée « Les Estoniennes en tant que futures citoyennes de l'Union européenne », mon intervention sur le thème des lois qui existent en Europe sur l'égalité des sexes et l'harmonisation de la législation estonienne avec le droit européen ; l'organisation et la présidence de la conférence intitulée « Protection des droits de l'homme en Europe et en Estonie », organisée à Tallinn le 6 avril 2001, par le ministère de la Justice, le Centre d'information et de documentation du Conseil de l'Europe à Tallinn et le bureau TAIEX de la Commission européenne ; la présentation, à Tallinn, le 14 août 2002, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne lors d'une rencontre avec le groupe de contact de l'association de la société civile d'Estonie à la Convention sur le futur de l'Europe ; l'intervention « Les implications de la Charte pour l'Estonie », lors de la table ronde internationale sur « La Charte des droits fondamentaux dans le traité établissant une Constitution pour l'Europe », organisée par la Fondation ouverte d'Estonie, à Tallinn le 12 novembre 2004).

- Juge ad hoc à la Cour européenne des droits de l'homme (2006)

- Membre du Conseil consultatif de juges européens (CCJE), Conseil de l'Europe (depuis 2004), vice-présidente du CCJE 2006-2007, présidente du CCJE (depuis 2008)

- Activité régulière dans le domaine de l'administration de la justice à la chambre administrative et à la chambre des recours constitutionnels de la Cour suprême d'Estonie

- Organisation et tenue régulière de cours dans le domaine du droit européen (en particulier le droit de l'Union européenne et la Charte des droits fondamentaux de l'Union) à la Faculté de droit de l'Université de Tartu.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

- Fonctionnaire au ministère estonien de la Justice (1996-2004) : experte en droit européen ; chef du département de droit européen et des relations extérieures ; secrétaire générale adjointe pour l'élaboration des lois.

- Chargé d'enseignement en droit européen (1999-2006), professeur associé en droit européen à l'Université de Tartu (depuis 2006)

- Juge à la Cour suprême d'Estonie (depuis 2004)

b. Mandats électifs

- Présidente du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) (depuis 2008), Vice-présidente (2006-2007)

- Présidente de l'Association estonienne de droit européen (FIDE (*Fédération Internationale pour le Droit Européen* - Estonie) (depuis 2004)

- Membre du conseil d'administration de la Société académique estonienne de science juridique (depuis 2004)

- Membre du conseil d'administration de l'Union des juristes d'Estonie (depuis 2005)

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique
(Veuillez souligner le(s) poste(s) occupé(s) actuellement)

Néant

VI. Autres activités

a. Domaine
Service juridique de la Commission européenne
b. Durée
3 mois, 1997
c. Fonctions
Stage

a. Domaine
Ministère français de la Justice
b. Durée
1 mois, 2000
c. Fonctions
Stage

a. Domaine
Ministère suédois de la Justice
b. Durée
1 semaine, 2000
c. Fonctions
Stage

a. Domaine
Cour administrative fédérale d'Allemagne
b. Durée
1 semaine, 2005
c. Fonctions
Stage

a. Domaine
Conseil d'État français
b. Durée
1 mois, 2007
c. Fonctions
Stage

a. Domaine
Expertise sur la Constitution d'Estonie, sur le principe de subsidiarité et sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe
b. Durée
2005
c. Fonctions
Experte

a. Domaine
Expertise sur la concordance du Code estonien de procédure juridictionnelle administrative avec le droit européen
b. Durée
2007
c. Fonctions
Experte

a. Domaine
La loi portant amendement de la Constitution estonienne
b. Durée
2002
c. Fonctions
Co-auteur

a. Domaine
La loi sur l'égalité des sexes
b. Durée

2000
c. Fonctions
Membre du groupe d'expert sur la rédaction du projet de loi

(Veuillez souligner les activités menées actuellement)

VII. Travaux et publications
(Vous pouvez indiquer le nombre total d'ouvrages et d'articles publiés, mais ne citez que les titres les plus importants – 10 au maximum)

Nombre total de publications: 67. Les plus importantes étant :

- Manuel : « L'Union européenne et la Communauté européenne : les institutions et les droit », Tallinn, Sisekaitseakadeemia, 1999. (auteur)
- Recueil de jurisprudence communautaire : « Les cas les plus importants de la Cour de justice des Communautés européennes », Tallinn: Justiitsministeerium, AS Juura, 2001 (concepteur de l'ouvrage et auteur de l'introduction sur le fonctionnement de la Cour de justice des Communautés européennes).
- Article : « La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – une évolution naturelle de l'Europe unie ? » (titre original : « Euroopa Liidu põhiõiguste harta – ühineva Euroopa (sh Eesti) loomulik areng? », Riigikogu Toimetised (RiTo) 3/2001, pp.221-231.
- Dictionnaire : « Dictionnaire juridique français-estonien-français », Tallinn: Juura, 2002 (co-auteur avec Rodolphe Laffranque)
- Manuel : « Sur la préparation des projets de loi », Tallinn: Juura, 2003 (co-auteur au sein d'une équipe de plusieurs auteurs)
- Manuel : « Le recours préjudiciel devant la Cour de justice des Communautés européenne », Tartu: Sihtasutus Eesti Õiguskeskus, 2005. (auteur)
- Ouvrage : « Le système juridique de l'Union européenne et le droit estonien », Tallinn: Juura, 2006. (auteur)
- Article: « Ratification of the European Constitution in Estonia: A New Constitution for Estonia? », in: Anneli Albi, Jacques Ziller (eds.), The European Constitution and National Constitutions: Ratification and Beyond, The Netherlands: Kluwer Law International, 2007, pp. 79-88.
- Article dans l'ouvrage : „Der Beitritt und die neuen Mitgliedstaaten. Estland" (Franz Merli, Stefan Huster (Hrsg.), Die Verträge zur EU-Osterweiterung. Kommentar mit systematischen Erläuterungen, Berlin: BWB Berliner Wissenschafts-Verlag, Neuer Wissenschaftlicher Verlag (Österreich), 2008, pp. 521-547.
- Commentaire : « La Constitution de la République d'Estonie », Tallinn: Juura, 2e édition, 2008 (co-auteur au sein d'une équipe de plusieurs auteurs)

VIII. Langues
(Condition: connaissance active de l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe et connaissance passive de l'autre)

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
***a.* Première langue:**									
- estonien (*veuillez préciser*)	X	¨	¨	X	¨	¨	X	¨	¨
***b.* Langues officielles:**									
– anglais	X	¨	¨	X	¨	¨	X	¨	¨
– français	X	¨	¨	¨	X	¨	¨	X	¨
***c.* Autres langues:**									
- allemande	X	¨	¨	X	¨	¨	X	¨	¨
- russe	¨	X	¨	¨	¨	X	¨	X	¨
- finnois	X	¨	¨	¨	X	¨	X	¨	¨

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

X. Autres éléments pertinents

Décorations :

- Chevalier de l'Ordre National du Mérite de la République française (2004)
- Ordre de la Croix blanche de la République d'Estonie, 4ème catégorie (2005)

Activités auxiliaires :

- Membre de la corporation estonienne d'étudiantes *Filiae Patriae* (depuis 1993)
- Actrice dans le théâtre amateur « Vilde » à Tartu en Estonie (depuis 2006).

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que, si j'étais élue juge à la Cour, je m'installerais de manière permanente à Strasbourg.

Représentation permanente de la
Grèce
auprès du Conseil de l'Europe

Strasbourg, le 9 juin 2010
N°: 6703/30/AS 670
Réf. : 6703/10/AS 74/20.01.10

Monsieur le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire,

Suite à votre lettre en date du 2 mars 2010, je tiens à vous informer que nous maintenons la liste des trois candidats désignés par le gouvernement de la République hellénique pour le poste de juge près la Cour européenne des droits de l'homme, comme indiqué dans la lettre citée en référence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général …

Athanassios Dendoulis
Ambassadeur
Représentant permanent de la Grèce
auprès du Conseil de l'Europe

Destinataire : M. Mateo Sorinas
Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire
Conseil de l'Europe
Strasbourg

Copie à : M. Philippe Boillat
Directeur général des droits de l'homme et des affaires juridiques
Conseil de l'Europe
Strasbourg

REPRESENTATION PERMANENTE DE
LA GRECE
AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 20 janvier 2010
Réf. : 6703/10/AS.74

Monsieur le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire,

Suite à la lettre du directeur général des droits de l'homme et des affaires juridiques, M. Boillat, en date du 17 septembre 2009, concernant l'expiration du mandat de M. Christos Rozakis, juge près la Cour européenne des droits de l'homme, j'ai l'honneur de vous communiquer, par la présente, le nom des trois candidats désignés par le gouvernement de la République hellénique en vue de l'élection d'un nouveau juge au titre de la Grèce par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Les noms des trois candidats sont les suivants :

M. Linos-Alexander SICILIANOS
M. Petros STANGOS
M^{me} Maria TSIRLI

Veuillez aussi trouver dans votre boîte à lettres électronique les curriculum vitæ des trois candidats précités que les autorités grecques ont désignés ; ces curricula vitæ suivent le modèle adopté par l'Assemblée parlementaire.

S'agissant de la procédure nationale de sélection des candidats, je tiens à vous informer que, le 4 décembre 2009, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Justice, de la Transparence et des Droits de l'homme ont lancé conjointement un appel public à manifestation d'intérêt qui a été publié sur le site web du ministère des Affaires étrangères. L'appel précité mentionne notamment les critères relatifs à l'élection des juges près la Cour européenne des droits de l'homme, tels qu'ils sont énoncés à la fois dans la Convention européenne des droits de l'homme et les résolutions applicables de l'Assemblée parlementaire, notamment la Résolution 1646(2009). Les documents joints à la lettre de M. Boillat ont aussi été diffusés sur le site web susmentionné. En outre, l'appel à manifestation d'intérêt a été transmis aux présidents des Cours suprêmes de la Grèce (Cour suprême civile et pénale, Conseil d'Etat, Cour des comptes) ainsi qu'aux doyens des facultés de droit grecques en vue d'une plus large diffusion auprès de tous les membres du corps judiciaire et des facultés de droit. En outre, une annonce du ministère des Affaires étrangères concernant l'appel à manifestation d'intérêt évoqué ci-dessus a été publiée dans deux éditions différentes de deux journaux à gros tirage.

Au total, treize (13) candidatures ont été soumises à la Direction du ministère des Affaires étrangères chargée des relations avec le Conseil de l'Europe et l'OSCE (D3). Comme prévu dans l'appel public à manifestation d'intérêt, une commission composée de trois membres, à savoir le Secrétaire Général du ministère des Affaires étrangères, le Secrétaire Général du ministère de la Justice, de la Transparence et des Droits de l'homme et le président du Conseil juridique de l'Etat, a examiné attentivement les candidatures et adressé des recommandations au ministre des Affaires étrangères et au ministre de la Justice, de la Transparence et des Droits de l'homme, en tenant compte des critères mentionnés ci-dessus. Par une décision conjointe du 20 janvier 2010, les ministres précités ont choisi les trois candidats à inscrire sur la liste que nous soumettons, par la présente, à l'Assemblée parlementaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général …

Athanassios Dendoulis
Ambassadeur, Représentant permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

Copie : M. Philippe Boillat
Directeur général des droits de l'homme et des affaires juridiques

M. Linos-Alexandre SICILIANOS

CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Nom, prénom : Sicilianos, Linos-Alexandre
Sexe : masculin
Date et lieu de naissance : 9 mai 1960, Athènes, Grèce
Nationalité : hellénique

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

- Maîtrise en droit de l'Université d'Athènes (1983 avec distinction).
- DEA de droit international de l'Université Robert Schuman de Strasbourg (1984, major de sa promotion).
- Docteur en droit, Université Robert Schuman de Strasbourg (1990).
- Habilitation à diriger des recherches, Université Robert Schuman de Strasbourg (1990).

- Prix : prix de thèse de l'Université Robert Schuman de Strasbourg (1990) ; subvention du Ministère français de l'éducation nationale pour la publication de la thèse (1990) ; prix international *Paul Guggenheim* (Genève, 1991) ; prix *Georges Ténékidès* (1992) ; prix de la *Fondation Bodossakis* (1996).

- Stages de formation : Cour de justice des Communautés européennes (1982) ; Académie de droit international de La Haye (boursier de l'Académie, 1985) ; Commission européenne des droits de l'homme (1986) ; boursier du Conseil de l'Europe (1986).

III. Activités professionnelles pertinentes

- Professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université d'Athènes
- Ancien membre (2002-2009), vice-président (2004-2005) et rapporteur (2008-2009) du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)
- Membre du Conseil d'administration depuis 2007 et actuellement membre du Comite exécutif de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
- Membre du Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme des NU sur les personnes d'ascendance africaine (2009-)
- Membre depuis 1997 et ancien président (2003-2004) du Comité d'experts du Conseil de l'Europe pour l'amélioration des procédures de protection des droits de l'homme
- Vice-président de la Commission nationale hellénique des droits de l'homme
- Ancien Vice-président de l'Institut international des droits de l'homme (2000-2009, Strasbourg),
- Membre du réseau d'experts indépendants de l'Union européenne en matière de droits fondamentaux (2002-2006)
- Avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat helléniques. À ce titre, il a introduit des requêtes auprès de l'ancienne Commission européenne des droits de l'homme et de la Cour européenne des droits de l'homme. Il a été conseiller juridique, puis directeur scientifique de la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme (FMDH) (ONG avec statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe et de l'ECOSOC).

Activités d'enseignement universitaire

- Faculté de droit de l'Université d'Athènes :
 • *Protection internationale des droits de l'homme* : enseignement au niveau licence et au niveau Mastère avec un accent particulier sur le système de protection des droits l'homme du Conseil de l'Europe et de l'ONU.
 • *Droit international public* : enseignement au niveau licence et au niveau Mastère
 • *Organisations internationales* : enseignement au niveau license

- Il a été invité à enseigner également aux institutions suivantes (par ordre chronologique) :

 • Institut international des droits de l'homme (Strasbourg, 1994, 2001, 2003, 2006, 2008, 2010),
 • Académie de droit international de La Haye (co-directeur d'études, 1996),
 • Institut universitaire de hautes études internationales (Genève, 1997),

• Faculté de droit de l'Université Robert Schuman de Strasbourg (1998, 2006),
• Université Temple (programme commun avec l'Université d'Athènes, 1998-2001),
• Institut de hautes études internationales de l'Université de Paris-II (1999),
• Académie de droit international de La Haye (co-directeur du Centre d'étude et de recherche, 2000),
• Académie diplomatique, Ministère des Affaires étrangères (Grèce, 2001, 2002, 2004),
• Faculté de droit de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris-I, 2003),
• Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille (2003-2004),
• Faculté de droit de l'Université Panthéon-Assas (Paris-II, 2004),
• Université nationale d'Irlande (Galway, mai 2005),
• Académie de droit international de La Haye (cours, 2005, session extérieure à Lima (Pérou), 2005),
• Université d'Oxford (St Peter's College, 2006),
• Bancaja de derecho internacional (Castellon, Espagne, 2007),
• Université de Genève, Académie de droit international humanitaire et des droits humains (2008),
• Université Montesquieu (Bordeaux IV, 2007, 2008, 2010).

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

A) Aux Nations Unies

- Ancien membre (2002-2009), vice-président (2004-2005) et rapporteur (2008-2009) du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. À ces titres, il a représenté le Comité à diverses reprises et il a été désigné "rapporteur par pays" pour l'examen des rapports périodiques de la Hongrie, de la République tchèque, de la Slovaquie, de la France, de la Suède, de l'Islande, du Botswana, de l'Ukraine, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis, de la Fédération de Russie et de la Chine[1]. Il a été également co-rapporteur sur la Recommandation générale XXXII relative à la « Signification et la portée des mesures spéciales dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale » (2009).

- Membre du Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme des NU sur les personnes d'ascendance africaine (2009-).

B) En Europe

- Depuis 1995 il a été expert invité du *Conseil de l'Europe* à des missions officielles portant sur la compatibilité du droit national avec la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), et à des séminaires sur la CEDH à l'intention de hauts magistrats, qui ont eu lieu en Slovénie (1995), en Bulgarie (1995), en République tchèque (1996), en Grèce (1996), en Ukraine (2 missions, 1996, 1997), en Moldova (2 missions, 1997, 1998), en Estonie (1998), en Azerbaïdjan (1999), dans la Fédération de Russie (2000) et en Albanie (2003).

- Co-rapporteur général à la Conférence du *Conseil de l'Europe* et de la *Commission nationale consultative française des droits de l'homme* sur : *La lutte contre le racisme et la xénophobie: Priorités et moyens d'une harmonisation européenne* (Strasbourg, novembre 1994).

- Membre du Comité de rédaction du projet de déclaration du *Conseil de l'Europe* sur la notion de "démocratie pluraliste" (Finlande, Strasbourg, 1995).

- Rapporteur invité de l'*UNESCO* à la Conférence internationale sur *Europe centrale et orientale : problèmes des droits de l'homme et de démocratie*, (Moscou, Académie diplomatique, 1995).

- Organisateur d'une Conférence internationale en collaboration avec la Direction des droits de l'homme du Conseil de l'Europe sur *La protection des minorités en Europe* (Athènes, Grèce, mai 1996) dont les actes ont été publiés avec une préface de S.E. D. Tarschys, alors Secrétaire général du Conseil de l'Europe.

- Membre depuis 1997 et ancien président (2003-2004) du Comité d'experts du Conseil de l'Europe pour l'amélioration des procédures de protection des droits de l'homme (DH-PR). À ce dernier titre il a été membre du Comité de rédaction du projet du 14e Protocole à la Convention européenne des droits de l'homme et de son rapport explicatif. Il a également présidé les négociations au sein du DH-PR ayant conduit à l'adoption d'une série de recommandations et de résolutions du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le 12 mai 2004 (Recommandation Rec (2004) 4 du Comité des Ministres aux États Membres sur la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle ; Recommandation Rec (2004) 5 du Comité des Ministres aux États Membres sur la vérification de la compatibilité des projets de lois, des lois en vigueur et des pratiques administratives avec les standards de la Convention européenne des droits de l'homme ; Recommandation Rec (2004) 6 du

[1] Cf. Annexes 12-24.

Comité des Ministres aux États Membres sur l'amélioration des recours internes ; Résolution Res (2004) 3 sur les arrêts révélant un problème structurel sous-jacent)[2].

- Rapporteur à la Conférence inaugurale de la série de conférences internationales sur la *Déclaration universelle des droits de l'homme (1948-1998)* organisées par le Gouvernement français et la Commission nationale consultative française des droits de l'homme (Paris, Sorbonne, septembre 1998).

- Rapporteur au *Forum des droits de l'homme de l'Union européenne* organisé par la présidence française (Paris, décembre 2000).

- Membre du réseau d'experts indépendants de l'Union européenne en matière de droits de l'homme (2002-2006). En cette qualité, il a soumis des rapports annuels sur la situation des droits de l'homme en Grèce[3].

- Chef de la délégation hellénique lors de la négociation (2006-2007) du Règlement 168/2007 du Conseil de l'Union européenne, portant création de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

- Co-organisateur du côté de la FMDH d'une conférence internationale sur le thème « Mesures anti-terroristes et droits de l'homme », en collaboration avec la Sous-Commission sur les problèmes criminels et la lutte contre le terrorisme (de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe), Athènes, mars 2008.

- Membre du Conseil d'administration depuis 2007 et actuellement membre du Comité exécutif de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

C) En Afrique

- Rapporteur à la Conférence internationale organisée par l'Université d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et l'AUPELF-UREF sur *L'Observation internationale des élections et les droits de l'homme* (1995).

- Rapporteur au Cinquième Atelier international des Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, Rabat (Maroc), (avril 2000).

D) En Asie

- Participant, au titre de la Grèce, au dialogue sur les droits de l'homme entre l'Union européenne et l'Iran (2002-2004).

- Participant, au titre de la Grèce, au dialogue sur les droits de l'homme entre l'Union européenne et la Chine (2002-2004).

E) En Grèce

- En sa qualité de conseiller juridique (depuis 1991), puis de directeur scientifique (depuis 1996) de la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme (FMDH) (ONG avec statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe et du Conseil économique et social des NU), il a organisé plus de 60 conférences internationales, colloques, journées d'étude et séminaires en Grèce et dans d'autres États européens, portant sur un large éventail de questions relatives aux droits de l'homme, avec une insistance particulière sur les droits protégés par la Convention européenne des droits de l'homme et ses Protocoles. Depuis 1994, il supervise la série de publications sur les droits de l'homme de la Fondation auprès des éditions Pedone, à Paris. Il a supervisé également la réclamation de la *Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme c. Grèce* (2006) auprès du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe, sur la base du Protocole sur les réclamations collective à la Charte sociale européenne.

- En sa qualité de membre de la Commission nationale hellénique des droits de l'homme depuis sa création, en 2000, jusqu'aujourd'hui, il a présenté plusieurs rapports dont cinq portent sur la mise en œuvre de groupes d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme au niveau national, concernant la liberté religieuse, l'assistance juridique, le délai raisonnable des procédures internes et l'introduction d'un recours spécifique en la matière, les conditions de détention et l'exécution par l'administration des jugements des tribunaux nationaux[4].

[2] Cf. Annexes 1 et 2.
[3] Cf. Annexes 25-27.
[4] Cf. Annexes 3-11.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique
- Professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université d'Athènes (v. *supra*)
- Conseiller spécial du Ministre des Affaires étrangères (1996-1997).

b. Mandats électifs
- Élu vice-président de la Commission nationale hellénique des droits de l'homme en 2006, réélu en 2009.

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique
Aucune
(Veuillez souligner le(s) poste(s) occupé(s) actuellement)

VI. Autres activités

Participation à des conférences internationales et organes intergouvernementaux

- Sommet d'Helsinki de la CSCE (OSCE) (Helsinki, 1992),
- Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993),
- Membre de la délégation hellénique à la 26e Conférence générale de l'UNESCO (1993),
- Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995),
- Délégué de la Grèce au Séminaire international sur l'élimination de la discrimination raciale (Palais des Nations, Genève, 1996),
- Membre de la délégation hellénique aux 51e, 52e, 53e, 54e, 55e et 56e sessions de l'Assemblée générale de l'ONU, 3e et 6e Commissions (New York, 1996-2001),
- Conférence ministérielle et cérémonie commémorative du 50e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme (Rome, 2000),
- Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, Afrique du Sud, 2001),
- Membre de la délégation hellénique à la 61e session de l'ancienne Commission des droits de l'homme des Nations Unies (2005),
- Représentant du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale à la 2e la 5e et la 6e réunions inter-comités, Haut Commissariat des NU aux droits de l'homme, Genève, 2003, 2006, 2007 respectivement,
- Représentant du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale à la Conférence sur la Dimension humaine de l'OSCE, Varsovie, septembre 2005,
- Représentant du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale à la réunion de "brainstorming" sur la Réforme des organes des traités des Nations Unies en matière des droits de l'homme, organisée par S.E. le Haut Commissaire des NU aux droits de l'homme, Malbun-Liechtenstein, juillet 2006.

Organisation et/ou participation à des colloques

- Depuis 1987, il a organisé et/ou participé à des colloques en Grèce, en France, en Belgique, au Portugal, aux Pays-Bas, en Suisse, en Italie, en Irlande, en Espagne, en Fédération de Russie, au Danemark, aux Etats-Unis, en Tunisie, en Côte d'Ivoire, au Maroc, etc.

Autres activités

- Membre du Conseil scientifique du Concours international des droits de l'homme "René Cassin" (Strasbourg, 1989-1999).
- Secrétaire général de la Société hellénique pour le droit international et les relations internationales (1997-1999), membre du Conseil d'administration (1993-2001, 2007-).
- Membre de la Société française pour le droit international.
- Membre du Conseil d'administration de section hellénique de l'*International Law Association* (2002)
- Membre de la Société européenne pour le droit international.
- Membre du Comité scientifique de la *Revue trimestrielle des droits de l'homme,*
- Membre du Comité scientifique du *European Journal of International Law*

VII. Travaux et publications
(Vous pouvez indiquer le nombre total d'ouvrages et d'articles publiés, mais ne citez que les titres les plus importants – 10 au maximum)

- Auteur, co-auteur, éditeur ou co-éditeur d'environ 70 ouvrages, articles et rapports sur la protection internationale des droits de l'homme et le droit international général, publiés en grec, en français et en anglais, y compris cinq monographies et douze ouvrages collectifs. Articles dans *Revue hellénique de droit international*, *Annuaire de La Haye de droit international, Annuaire français de droit international*, *European Journal of International Law*, *Revue générale de droit international public*, *Revue belge de droit international, Revue trimestrielle des droits de l'homme,* ainsi que dans plusieurs périodiques juridiques grecs et dans des ouvrages collectifs publiés notamment par Presses universitaires de France, Pedone (Paris), Montchrestien (Paris), Kluwer Law International, Martinus Nijhoff, Brill (La Haye), Bruylant (Bruxelles), Publications du BIT, etc. Parmi ces contributions, on mentionnera notamment les suivantes :

Monographies

1. *L'ONU et la démocratisation de l'Etat: systèmes régionaux et ordre juridique universel*, Paris, Pedone, 2000 (321 pp.), préface de S.E. Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général de l'ONU.

2. *La cohérence du système international : Interactions entre droits de l'homme et droit international général*, Athènes, éd. A. N. Sakkoulas, 2010 (environ 500 pp., à paraître).

Articles

1. « L'expulsion des immigrés: à la recherche d'un cadre normatif international », dans L.-A. Sicilianos (sous la direction de), *Nouvelles formes de discrimination/New Forms of Discrimination*, Message de S.E. Federico Mayor (ancien Directeur général de l'UNESCO), Paris, Pedone, 1995, pp. 83-109.

2. « La protection de l'environnement et la Convention européenne des droits de l'homme: l'évolution de la jurisprudence jusqu'à l'affaire *Lopez Ostra* », dans *Droit et Nature*, Athènes, 1996 (en grec), pp. 33-57.

3. « La protection des minorités en Europe: les aspects collectifs des droits individuels », A. Brédimas et L.-A. Sicilianos (sous la direction de), *La protection des minorités en Europe: La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales*, avant-propos de S.E. Daniel Tarschys (ancien Secrétaire général du Conseil de l'Europe), Athènes, Sakkoulas, 1997, pp. 93-129 (en grec).

4. « La portée de la Déclaration universelle des droits de l'homme - Rapport de séance », Actes du colloque international sur: *La Déclaration universelle des droits de l'homme 1948-1998, Avenir d'un idéal commun*, Paris, Sorbonne, 14-16 septembre 1998, Paris, La documentation française, 1999, pp. 321-341.

5. "General Conclusions", in L.-A. Sicilianos (ed.), *The Prevention of Human Rights Violations*, Message by H.E. Mary Robinson, International Human Rights Series, The Hague/Athens, Martinus Nijhoff/A.N. Sakkoulas, 2001, pp. 279-293.

6. « La liberté de diffusion des convictions religieuses », dans Institut international des droits de l'homme, J.-F. Flauss (éd.), *La protection internationale de la liberté religieuse*, Bruxelles, Bruylant, 2002, pp. 205-229.

7. « 'Le contrôle d'exécution par les États des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme - Évolutions récentes », dans *Mélanges en l'honneur d'A. Marangopoulos*, Athènes/Bruxelles, Bibliothèque juridique/Bruylant, 2003, pp. 1205-1234.

8. « La 'réforme de la réforme' du système de protection de la Convention européenne des droits de l'homme », *Annuaire français de droit international*, 2003, pp. 611-640.

9. « L'actualité et les potentialités de la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale. À propos du 40^{e} anniversaire de son adoption », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 2005, pp. 869-911.

10. « La réforme des organes des Nations Unies chargés du contrôle de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme », in G. Politakis (Ed.), *Protecting Labour Rights as Human Rights: Present and Future of International Supervision*, Geneva, ILO Publications, 2007, pp. 151-166.

VIII. Langues
(Condition: connaissance active de l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe et connaissance passive de l'autre)

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
***a.* Première langue:**	×			×			×		
Grec	..	..	..	..	..	..	..	..	..
(*veuillez préciser*)									
***b.* Langues officielles:**									
– anglais	×	..	..	×	..	..	×	..	..
– français	×	..	..	×	..	..	×	..	..
***c.* Autres langues:**									
.....	..	..	..	..	..	..	..	..	..
.....	..	..	..	..	..	..	..	..	..
.....	..	..	..	..	..	..	..	..	..

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

X. Autres éléments pertinents

Chevalier de l'ordre des palmes académiques de la République française (2006).

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu juge à la Cour.

Je le confirme.

M. Petros STANGOS

CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Nom, prénom : Stangos Petros
Sexe : Masculin
Date et lieu de naissance : 9 décembre 1952, Thessaloniki, Grèce
Nationalité : Grecque

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

- Licence en Droit, Faculté de Droit, Université Aristote de Thessaloniki, Grèce (1974).
- Diplôme d´Études Supérieures (DES) en droit public, Faculté de Droit et de Science Politique, Université de Bourgogne, Dijon, France (1975).
- Doctorat d´État en droit, Faculté de Droit et de Science Politique, Université de Bourgogne, Dijon, France (1979).

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

i. Juge à la Cour Suprême Spéciale (Article 100 de la Constitution hellénique), pour les années judiciaires 2006 et 2007 (Athènes).

La Cour Suprême Spéciale (CSS) de la République hellénique est une instance judiciaire partageant maints des prérogatives des Cours constitutionnelles. Elle est privée de la voie de recours qui fait l'originalité des Cours constitutionnelles, i.e. le recours individuel de type amparo pour la protection des droits constitutionnels. Néanmoins, la CSS est chargée, parmi d'autres fonctions, de lever les conflits de jurisprudence d'un large éventail des cours et des tribunaux nationaux, ainsi que de la levée de contestations relatives à l'inconstitutionnalité de loi, au sujet de laquelle ont été promulgués des arrêts ou décisions opposés de la Cour de Cassation (Aréopage), du Conseil d'État et de la Cour des Comptes. Deux parmi ses 13 membres (lesquels, pour le reste, sont de hauts magistrats) sont désignés, par rotation, par deux des Facultés de droit des Universités helléniques.

J'ai été désigné membre de la CSS par décision du Ministre de la justice (JO, fasc. B, n° 1959, 30.12.2005) avec mandat de deux ans, proposé par la Faculté de droit de l'Université Aristote de Thessaloniki, dont je suis professeur. Au cours de mon mandat, j'ai activement participé à toutes les délibérations de la Cour, qui ont été effectuées aux fins de rendre un nombre total de quarante quatre (44) arrêts durant la période considérée (voyez aussi in extenso infra, sous n°xiv).

ii. *Juge à la Cour Spéciale pour les actions de prise à partie (Article 99 de la Constitution hellénique), pour l'année judiciaire 2002 (Athènes).*

Conformément à l'article 99§1 de la Constitution, deux des membres de cette Cour Spéciale sont issus du monde des Facultés de droit des universités grecques. J'ai été désigné membre de la Cour par décision du Ministre de la justice (JO, fasc. B, n° 352, 21.3.2002) avec mandat d'un an, proposé par la Faculté de droit de l'Université Aristote de Thessaloniki. J'ai activement participé, au cours de mon mandat, à toutes les délibérations de la Cour, qui se sont élevées au nombre total de six (6). Aucune des actions engagées de prise à partie n'a été prospérée au cours de mon mandat. Ceci fut le cas aussi pour l'action de prise a partie la plus intéressante qui fut jugée durant mon mandat, dans le cadre de la délibération de laquelle j'avais préparé et déposé plusieurs contributions écrites allant dans le sens de l'arrêt définitif de la Cour : cette action de prise a partie, définitivement déboutée par la Cour (DAK n° 11/02), portait sur le rejet par les juridictions helléniques compétentes d'une série de recours de particuliers engagés contre l'Allemagne et réclamant une indemnisation visant à réparer les préjudices matériels, moraux et psychologiques subis à la suite du massacre perpétré par des soldats de la Wehrmacht en 1943 à la ville de Kalavryta, lors de l'invasion de la Grèce au cours de la Seconde Guerre mondiale, rejet ordonné au motif que les juridictions grecques ne sont pas compétentes pour statuer dans la mesure où l'État défendeur, qui est un État souverain, bénéficie du privilège de l'immunité.

iii. *Agent du Gouvernement hellénique à la Cour de Justice des Communautés Européennes (Luxembourg, 1994), pour l´affaire « Avis n° 1/94 au sujet de la compétence de la Communauté européenne pour conclure des accords internationaux en matière de services et de protection de la propriété intellectuelle».*

L'avis rendu par la Cour de Justice des Communautés Européennes dans cette affaire de répartition de compétences entre la Communauté et les États membres dans le domaine des accords internationaux régissant des aspects du commerce international, est d'une importance capitale pour la dynamique « intrinsèque » de l'intégration européenne à se projeter dans la sphère internationale, au détriment des pouvoirs nationaux autonomes ; il n'est pas a exclure que les leçons tirées de l'avis n° 1/94 de la CJ CE servent un jour à orienter le travail normatif préalable à l'adhésion de l'UE à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). L'essentiel de l'effort que j'avais déployé dans l'affaire couverte par l'avis n° 1/94 du 15.11.1994 de la CJCE, consistait à prévenir que toute reconnaissance de compétences partagées de la CE et des États membres dans le domaine du commerce international porte atteinte à la fois à l'autonomie nationale de décisions et à l'unité de la représentation internationale de la Communauté. À la proposition que j'avais formulée d'introduire un « code de bonne conduite » de la CE et des États membres, la Cour, dans son rapport d'audience, a consacré une référence significative (in CJCE, *Recueil*, 1994, p. I-5385).

iv. *Professeur à l'Ecole Nationale de Magistrature (Thessaloniki), de 1997 à 2004.*

Bien qu'il ne s'agit pas évidemment ici de l'exercice de la fonction juridictionnelle, je considère que l'enseignement du droit communautaire et de l'Union européenne que j'avais dispensé tout au long de mon engagement comme professeur à l'École Nationale de Magistrature a nécessité un effort intellectuel fondé sur un raisonnement essentiellement judiciaire. Mon objectif était de faire surmonter le défi que le droit communautaire représentait pour les -futurs- juges nationaux ; leur attitude à l'égard du droit européen ne provenait pas d'un quelconque « nationalisme juridique », qui, en toute hypothèse, serait hors de propos, mais elle était motivée par une raison de pure logique juridique : la Constitution qui représente la « porte d'entrée » du « *droit venu d'ailleurs* » -pour paraphraser ainsi le Doyen Vedel-, ne peut lui être subordonnée dans la mesure où elle en conditionne à la fois l'applicabilité et l'application dans l'ordre juridique interne. C'est ce mode de motivation que j'ai dû affronter lors de mon engagement de professeur à l'ENM, en dotant l'enseignement du droit communautaire et de l'Union européenne que je dispensais d'une méthodologie et d'un contenu appropriés. La méthodologie consistait dans l'étude comparative d'arrêts de la CJCE et -en principe- des Hautes Cours nationales, en faisant repérer leurs points de convergence plutôt que les points de divergence. Le contenu de mon enseignement se rapportait à la « gestion judiciaire » des rapports entre le droit communautaire et le droit national par le biais : de techniques juridiques de l'effet direct et de la primauté du droit communautaire, ainsi que de l'autonomie procédurale « relativisée » de l'État membre à l'égard du droit communautaire ; de la procédure des questions préjudicielles adressées par le juge national à la CJCE ; de l'action engagée devant le juge national en dommage-intérêts pour violation, par l'État, du droit communautaire).

b. Description des activités juridiques non judiciaires

v. *Membre du Comité Européen des Droits Sociaux, Conseil de l'Europe (Strasbourg), élu en novembre 2008 avec mandat de six (6) ans (2009-2015).*

Ma candidature pour l'une des quatre (4) postes du Comité Européen des Droits Sociaux devenues vacantes à partir de janvier 2009, a été présentée par le gouvernement hellénique en septembre 2008. J'ai été élu membre du Comité par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en novembre 2008. Je me suis solennellement engagé comme membre du Comité le 9.2.2009.

Les devoirs des membres du Comité se repartissent dans les deux principaux domaines d'action normative de l'organe : l'élaboration de Conclusions sur base des rapports nationaux relativement à l'application des disposition acceptées de la Charte Sociale Européenne de 1991 ou de la CSE Révisée de 1996 ; l'établissement de décisions d'abord sur la recevabilité et ensuite sur le fond, relatives à des réclamations collectives contre l'un ou l'autre État partie à La Charte, ayant comme objet la constatation de violation d'une ou plusieurs dispositions de la CSE ou de la CSER.

Je me suis activement impliqué, dès la première session du Comité à laquelle j'ai participé (février 2009), dans les différents initiatives ou actes qui composent la matérialisation des actions du Comité dans les deux domaines susmentionnés. Ainsi, je suis immédiatement devenu «*shadow rapporteur*» (puisque les postes des rapporteurs "réguliers" pour l'année 2009 ont été déjà distribuées avant que je devienne membre du Comité) pour l'application de l'Article 11 de la Charte (droit à la protection de la santé), en ayant contribué à la rédaction des Conclusions sur l'application de cette disposition par 32 États parties à la Charte. J'ai également participé à l'examen des projets de décisions sur le fond, présentés par d'autres membres du

Comité en tant que rapporteurs pour des réclamations collectives correspondantes; au total j'ai participé à l'examen de dix (10) projets de telles décisions.

Pour l'une des décisions effectivement adoptée (décision sur le fond de la réclamation collective n° 48/2008 *Centre Européen des droits des Roma c. Bulgarie,* 18.3.2009) j'ai présenté une opinion dissidente relative à la violation de l'Article 13§1 (droit à l'assistance médicale et sociale) combinée avec violation de l'Article E de la Charte (non-discrimination), à laquelle s'est rallié un autre membre du Comité (M. J.-M. Belorgey). Pour le prochain cycle d'examen des rapports nationaux relatifs à l'application de la Charte, je me suis désigné rapporteur « à part entière » pour l'application de l'Article 28 de la Charte (droit des représentants des travailleurs à la protection dans l'entreprise et facilités à leur accorder). En mai 2009, je me suis également désigné rapporteur pour une nouvelle réclamation collective portée par le Conseil Européen des Syndicats de Police contre la France (n° 57/2009) pour violation de l'Article 4§2 de la C harte (droit des travailleurs à une rémunération équitable).

Une autre pratique du Comité consiste dans l'effort entrepris -par ses membres et le secrétariat du Comité- pour convaincre les États parties à accepter des dispositions de la Charte qu'ils n'ont pas encore acceptées. Cet effort prend la forme des missions effectuées dans les capitales des pays concernés aux fins d'entamer un dialogue à ce sujet avec des autorités gouvernementales et les partenaires sociaux. J'ai déjà participé à une telle mission (en Autriche, en novembre 2009), et je me prépare actuellement pour participer dans une nouvelle mission qui sera effectuée en Bulgarie, en mars 2010. Enfin, la Charte Sociale Européenne étant un instrument juridique vivant, qui exige son adaptation permanente aux réalités sociales et politiques qui s'évoluent à tous les niveaux de la vie publique en Europe (niveaux nationaux, niveau supranational, niveau paneuropéen), j'ai également participé aux efforts constants du Comité à articuler des nouvelles interprétations constructives de la Charte : à cette fin, j'ai proposé des actes interprétatifs à la Charte relatifs à son application territoriale (Doc. 275, 30.6.2009) et à l'application de l'Article 11§1 de la Charte (qui incombe l'obligation à tous les Etats d'éliminer, dans la mesure du possible, les causes d'une santé déficiente) aux États parties les plus pauvres (Doc. 280, 28.8.2009).

vi. *Off councel, bureau d'avocats « G. Ktenidis et associés" (Thessaloniki), de 1997 à aujourd'hui.*

Conseils juridiques pour le compte de personnes physiques, d'associations de personnes et d'entreprises sur de questions d'interprétation et d'application du droit européen et national des droits de l'homme, du droit communautaire économique et social et du droit du commerce international.

vii. *Jurisconsulte de la Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'Union Européenne (Bruxelles), de mai 1994 à juin 1996.*

Pendant mon mandat à la Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE, j'ai exercé les fonctions suivantes :

a) de mai à décembre 1994,

- la direction du Département de la RP chargé du troisième pilier de l´UE (coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures) et de l´application des conventions de Schengen ;
- la responsabilité pour les aspects juridiques de la politique commerciale commune;

b) de janvier 1995 à juin 1996,

- l'administration des recours judiciaires portant sur des violations par la République hellénique du droit communautaire (notamment en matière de marchés publics et de contrats de concession dans le domaine des «grands travaux»);
- la participation à des consultations entre les autorités communautaires et les autorités nationales portant sur des violations prétendues du droit communautaire;
- la représentation au groupe de travail «Conseillers juridiques» du Conseil de l´UE;
- la représentation au groupe de travail «*RELEX*» du Conseil de l´ UE (aspects juridiques des relations extérieures de l´UE);
- la représentation au groupe de travail «Conseillers commerciaux» du Conseil de l´UE relatif à la coopération entre la Communauté et les États membres dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

viii. *Membre de la Commission spéciale de préparation de loi sur l'arbitrage commercial international (Athènes), de novembre 1997 à décembre 1998.*

Cette Commission spéciale de préparation de loi, à la quelle je faisais partie à côté de ses six (6) autres membres, fut constituée par décision du Ministre de Justice (JO, fasc. B, n° 2004, 7.11.1997) et était chargée de rédiger la loi et l'exposé des motifs portant sur l'incorporation, dans l'ordre juridique interne, de la loi-type de l'UNCITRAL sur l'arbitrage commercial international. De cette Commission est issue la loi sur l'arbitrage commercial international, laquelle a été votée par le Parlement hellénique (loi 2735/99, publiée in JO, fasc. A, n° 167/99). Le travail personnel que j'avais effectué dans le cadre de cette Commission de préparation de loi, je l'ai publié, avec d'autres textes juridiques, dans le livre (sous ma direction) *Arbitrage Commercial International. Textes et Commentaires* [en Grec] (Thessaloniki, 1999, 95 pp.), édition financée conjointement par l'Université Aristote de Thessaloniki et la Banque Commerciale de la Grèce.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

ix. *Membre du Groupe de travail (Task Force) du Ministère des affaires étrangères (Athènes), ayant pour mission d´ explorer la voie des relations entre la Turquie et l'Union européenne (1997, 1998).*

Ce Groupe de travail, composé d'universitaires, de diplomates et de représentants de la société civile, fut constitué en vertu de décision du Ministre Adjoint des Affaires Étrangères (7.3.1997). Durant la première période de ma participation à cette unité consultative du Ministère des affaires étrangères (mars – juin 1997), j'ai collaboré à la préparation du document de base des travaux, intitulé «*Une relation revalorisée entre l´UE et la Turquie*» [en Grec] (doc. à usage restreint). La deuxième phase de ma participation à cette instance du Ministère des Affaires Etrangères (juin - octobre 1999), a été marquée par ma contribution à la préparation du document final du travail du groupe, lequel a eu par la suite fait l'objet d'une consultation tant dans le cadre du gouvernement de l'époque que du Parlement hellénique.

x. *Représentant du Ministère des affaires étrangères aux Négociations Commerciales Multilatérales de l´Uruguay Round du GATT (Genève), au Groupe de négociations n° 13 relatif au système de règlement des différends, de juin 1987 à novembre 1988.*

La transformation du système de règlement des différends du GATT d'un système de règlement politico-diplomatique des différends interétatiques au sujet des règles multilatérales régissant le commerce international à un système de règlement quasi judiciaire des différends, fut un des enjeux majeurs du Cycle des Négociations Commerciales Multilatérales, connu sous le nom « Uruguay Round » (1986-1994). En ma qualité de représentant de la République hellénique, je faisait partie d'un comité mixte (i.e. composé des représentants des Etats membres et de la Commission Européenne) de représentation de la Communauté Economique Européenne aux négociations, lequel a fait pratiquement peser dans celles-ci le poids politique de la CEE en faveur de l'établissement d'un système nouveau de règlement des différends de l'OMC (de l'Organisation Mondiale du Commerce, qui a succédé le GATT), dont les traits caractéristiques le ferait équilibrer entre le mode politique et le mode judiciaire de règlement des différends. L'activité que j'ai déployé pendant un an et demi dans le cadre de ce comité de représentation européenne aux négociations commerciales multilatérales, je considère qu'elle a été reconnu tant par la Grèce que par la Commission Européenne, qui m'ont conjointement désigné, après la fin de l'Uruguay Round, membre de la Liste Indicative de « *panelists* » (i.e. des membres potentiels des organes ad hoc pour le règlement des différends) de l´OMC pour la période 1995-1998.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

xi. *Expert juridique principal du réseau d'experts juridiques de l'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux (FRALEX senior expert), Vienne, 2007-2011.*

Je fais partie de cet organe de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, laquelle fonctionne à mi-chemin entre instance de consultation et instance opérationnelle de l'organisme européen. J'ai été agréé comme expert juridique principal sur proposition de l'organisation grecque qui est le « correspondant », en Grèce, de l'Agence européenne, du Centre de Droit Constitutionnel Européen (CECL) d'Athènes (Fondation Thémistocle & Démétrios Tsatsos). Mes fonctions dans le réseau s'analysent comme suit :

- Je supervise la rédaction, aux fins d'assurer la qualité requise par les lignes directrices établies par l'Agence européenne, des *Bulletins trimestriels d'information* sur l'état en Grèce de tous les droits fondamentaux, établis par des experts externes sur demande de l'Agence européenne.

- Je supervise la rédaction, aux fins d'assurer la qualité requise, des études nationales, qui sont établies par des experts externes sur demande de l'Agence européenne et analysent l'état des droits fondamentaux concrets qui règne en Grèce pendant une période donnée. Ces études sont désignées soit comme *Études thématiques juridiques* soit -en étant plus courtes que les précédentes- comme *Flash reports*.
- Je participe avec les vingt six autres membres du réseau « *FRALEX* » à des réunions qui se tiennent au siège de l'Agence européenne, ayant comme objet l'évaluation des rapports de synthèse sur l'état des droits fondamentaux concrets dans l'Union (ces rapports sont établis sur la base des Études thématiques juridiques), ainsi qu' à l'établissement du programme annuel de travail dans le domaine des études nationales et des rapports de synthèse.

Pendant les trois premières années de ma participation au réseau « *FRALEX* » (2007, 2008 et 2009), j'ai supervisé la rédaction et évalué la qualité de sept (7) Bulletins trimestriels d'information sur l'état des droits fondamentaux en Grèce. J'ai en outre participé à cinq (5) réunions de la « plénière » du réseau « *FRALEX* » à Vienne. L'essentiel de mon travail dans le réseau « *FRALEX* » consiste, cependant, dans la supervision et l'évaluation des Études thématiques juridiques et des Flash reports sur l'état des droits fondamentaux concrets en Grèce. Précisément, j'ai travaillé jusqu'aujourd'hui sur six (6) Études thématiques juridiques et trois (3) Flash reports portant sur :

- L'homophobie et la discrimination en raison d'orientation sexuelle (Étude thématique juridique, 2007).
- L'impact de la directive européenne sur l'égalité raciale (Étude thématique juridique, 2007).
- La protection des données personnelles (Flash Report, 2008).
- Les institutions nationales de protection des droits de l'homme (Étude thématique juridique, 2008).
- Les droits des immigrés irréguliers dans les procédures de retour volontaire et involontaire (Étude thématique juridique, 2008).
- Le trafic d'enfants (Étude thématique juridique, 2009).
- La situation des citoyens Roma européens qui déménagent et s'installent dans d'autres Etats membres de l'Union européenne (Flash Report, 2009)
- La santé mentale et les droits fondamentaux (Flash Report, 2009).
- Actualisation de l'Etude thématique juridique sur l'homophobie et la discrimination en raison d'orientation sexuelle (2009-2010).

xii. *Membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (Athènes) (2006-2012) et président de la 2ème Section « Droits économiques, sociaux et culturels » (2009-2012).*

Je suis devenu membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme avec mandat de trois ans pour la première fois en 2006, en tant que représentant de la Faculté de droit de l'Université Aristote de Thessaloniki (conformément à la loi n° 2667/98 portant création de la CNDH, les Facultés de droit et de science politique des universités grecques sont représentées à la Commission selon un système mixte de rotation et de tirage au sort). Mon mandat a été renouvelé en 2009. Dès le début de mon deuxième mandat (mars 2009), j'ai été élu président de la 2ème section de la Commission, qui s'occupe des droits économiques, sociaux et culturels.

Tout au long de mes mandats à la CNDH, j'ai activement contribué à l'élaboration des rapports et décisions concernant l'état des divers droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le pays, proposés par d'autres membres de la Commission. Il s'agissait de textes, adoptés par la plénière de la CNDH, qui ont concerné, entre autres : les restrictions à la liberté de réunion et à la protection des données personnelles introduites par loi nationale mise en vigueur après les émeutes de décembre 2008 tenues à Athènes et aux autres grandes villes du pays ; la liberté religieuse et la question de la séparation de l'Eglise de l'Etat ; les droits civils et politiques des détenus dans les prisons grecques ; l'égalité homme-femme dans l'emploi et l'accès aux services ; la reforme du Code hellénique de nationalité ; la reforme du droit de la famille portant notamment sur la reconnaissance de la légalité des contrats de partenariat civil entre personnes de sexe différent ; le traitement des migrants irréguliers par des Forces de la police maritime ; le dysfonctionnement des procédures nationales d'octroi d'asile ; le droit à un logement décent des membres de la communauté des Roma, etc.

Au cours de mon premier mandat, j'ai été rapporteur au sujet de l'impact sur les droits civils et politiques de l'application de la loi n° 3251/04 portant sur l'incorporation dans l'ordre juridique interne de la décision-cadre de l'UE sur le mandat d'arrêt européen; les remarques critiques et les propositions concrètes pour la modification de la loi en question ont été adoptées par la CNDH en novembre 2007. Le texte des remarques et des propositions pour des mesures législatives adopté par la CNDH, est publié [en Grec] in *Revue des Droits de l'Homme* (Athènes), n° 39/2008, pp. 887-911. Je fus à nouveau rapporteur au sujet de la nécessité d'apporter des modifications à la loi n° 3304/05 portant sur l'application du principe d' égalité de traitement sans distinction d'origine raciale ou ethnique, de convictions religieuses ou autres, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle, afin que la législation grecque se conforme aux directives du Conseil de l'UE n° 43/2000 et 78/2000 (voyez infra, sous n° xvi), l esquelles la loi de 2004 incorpore formellement dans

l'ordre juridique interne. Les remarques et le projet de décision que j'ai déjà préparés, seront débattus par la plénière de la CNDH en janvier 2010.

En juin 2008, j'ai pris l'initiative de proposer à la Commission d'adopter un plan d'action pour consolider le droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme dans le droit applicable par les Cours et tribunaux grecs, concrètement dans le cadre du système hellénique de protection judiciaire. Mon initiative était dictée par l'objectif des organes intergouvernementaux de la CEDH (du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, par sa Recommandation Rec(2002)13, du Comité des Sages chargé d'examiner l'efficacité à long-terme de la CEDH, par son rapport intérimaire de 2006), consistant dans la dissémination du contenu de la jurisprudence de la CourEurDH dans l'ensemble des États membres et à l'intérieur de leur système judiciaire. Le plan d'action que j'avais élaboré prévoyait : la constitution d'un groupe de juristes-linguistes, pour la traduction en grec, sous les auspices de la CNDH, des plus importants des arrêts de la CourEurDH rendus chaque année ; la publication annuelle de ce travail et sa dissémination gratuite à l'ensemble des juges grecs ; la constitution de 3-4 équipes, composées des universitaires, d'anciens juges et des avocats, lesquelles organiseraient au siège de chacune des cours d'appel helléniques des séminaires courts de formation des juges au droit de la CEDH, à l'occasion de la parution et de la remise à eux des la publication annuelle des arrêts de la Cour. La CNDH a chaleureusement accueilli mon initiative : elle l'a formellement adoptée et a entrepris de démarches auprès des autorités publiques compétentes pour le financement du plan d'action ; malgré les assurances positives données par certaines de ces autorités en ce qui concerne le financement requis (Ministère grec des affaires étrangères, Ecole Nationale de Magistrature, Ministère de la justice de la République de Chypre), les restrictions importantes introduites au budget du Ministère hellénique de la justice a empêché, jusqu'à l'heure actuelle, la mise en œuvre de ce projet.

Depuis janvier 2009, je participe, avec le président de la CNDH et trois autres membres de la Commission, à un Groupe de travail, chargé d'organiser et de mettre en œuvre un plan d'action consistant dans l'éducation approfondie des membres de la Police grecque (ELAS) en matière des droits de l'homme. Le plan d'action élaboré, et ensuite agréé par la plénière de la CNDH, est inspiré par des expériences des plans d'action similaires, vécus dans d'autres pays européens (Pays-Bas, Autriche, Royaume-Uni). L'initiative et les propositions concrètes de la CNDH ont été favorablement accueillies par l'état-major de l'ELAS ; il n'en reste, à l'heure actuelle, que le Ministère grec de l'intérieur prend les décisions appropriés à propos du financement du plan d'action proposé, pour que celui-ci se mette en œuvre au bénéfice des tous les intéressés.

xiii. *Professeur titulaire de la Chaire Jean Monnet « Protection des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen » à la Faculté de droit de l'Université Aristote de Thessaloniki (2000 et s.)*.

C'est en 1998 que je suis devenu pour la première fois titulaire d'une des « *Actions Jean Monnet* » sollicitées par la Commission CE : d'un « *Cours permanent Jean Monnet* », ayant comme objet « *La protection des droits de l'homme dans l'ordre juridique communautaire* ». Ce cours a été maintenu dans le programme d'études de la Faculté de droit de Thessaloniki jusqu' à l'année 2000, lorsque la Commission CE, suite à la candidature que j'avais présentée, a octroyé la Chaire Jean Monnet « *Protection des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen* », en ma personne, à l'établissement universitaire.

Au cours de la période 2000-2003, lorsque la Chaire Jean Monnet était entièrement financée par la Commission CE, je me suis engagé à organiser plusieurs types d'activités académiques, en dehors du cadre strict de l'enseignement. En premier lieu, l'enseignement portait sur cinq (5) cours différents : la « *Protection des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen* » : cours avec un contenu identique à celui qu'il sera analysé dans le paragraphe suivant, enseigné comme cours à option aux programmes des études de licence et des études post-universitaires ; la « *Citoyenneté européenne* », cours à option aux programme des études de licence et des études post-universitaires ; la « *Protection de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme dans le cadre de l'action internationale de la Communauté et de l'Union européenne* », cours à option uniquement dans le programme des études post-universitaires. En outre, ainsi qu'il vient d'être signaler, durant cette première période de la Chaire, j'ai invité à plusieurs reprises (concrètement, à cinq cas) des membres du corps académique d'universités étrangères pour donner des cours ou conférences à la Faculté de droit de Thessaloniki ; j'ai organisé de visites de groupes d'étudiants/étudiantes à la Cour EurDH et à la CJCE ; j'ai organisé des groupes composés des étudiants/étudiantes du programme des études post-universitaires, en les chargeant, sous ma direction, de répertorier la jurisprudence communautaire des droits fondamentaux et d'analyser les principaux arrêts de deux Cours de l'UE, en faisant publier le travail accompli dans la presse juridique grecque : ont été publiés trois (3) chroniques de la jurisprudence communautaire des droits de l'homme, réalisés dans le cadre de la Chaire Jean Monnet de la Faculté de droit de Thessaloniki, à la *Revue des Droits de l'Homme* [en Grec], aux n°33/2007, pp. 225-267, 27/2005, pp. 861-947 et 11 /2001, pp. 829-887.

Depuis 2003, la Chaire Jean Monnet que je dirige, ayant été remise entièrement aux auspices de l'Université Aristote de Thessaloniki, dispense les cours « *Protection des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen* » en option aux programmes des études de licence et des études post-universitaires de la Faculté de droit de Thessaloniki. Le contenu du premier cours se concentre à l'enseignement de l'élaboration, par le juge communautaire, des principes généraux du droit communautaire. Le contenu du deuxième cours se concentre à l'enseignement de la protection des droits de l'homme, sur une base comparée, par la CourEurDH, la CJCE et le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes, les Hautes Cours de la Grèce, de la France, de la Belgique et de l'Allemagne (la jurisprudence allemande fait l'objet du cours, dans la mesure où elle est disponible en anglais ou en français). Les cours de la Chaire attirent, en principe, un nombre élevé d'étudiants/étudiantes de qualité remarquable. De 2000 jusqu' aujourd'hui, dans le cadre de la Chaire et sous ma direction ont été produits quatorze (14) mémoires pour l'obtention du titre académique d'études post-universitaires et deux (2) thèses de doctorat, tandis que deux autres thèses de doctorat sont en ce moment en cours de préparation.

xiv. *Exercice au profit des droits de l'homme du mandat de juge à la Cour Suprême Spéciale (article 100 de la Constitution hellénique), pour les années judiciaires 2006 et 2007.*

Environ dans l'un tiers des décisions rendues (précisément dans 14 affaires jugées) par la Cour Suprême Spéciale (CSS) pendant les deux années que j'y étais membre (voyez aussi supra, sous n° i), j' ai promu avec fermeté, au stade des délibérations, l'application de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) aux fins de rendre une justice équitable dans ces affaires concrètes. Je considère comme étant particulièrement significative la contribution que j'avais accomplie dans l'élaboration de la décision AED n° 4/2006 relative à l'application des règles fixant des délais pour l'introduction des recours (application de l'article 6§1 CEDH et de la jurisprudence de la CourEurDH *Zvolsky & Zvolska* de 2002, *Miragall Escolano et autres* de 2000 et *Melin* de 1993) et des décisions AED n° 3,4 et 5/2007 relatives au caractère contributif ou non contributif des prestations sociales comme condition engendrant un intérêt patrimonial au chef des intéressés (application de l'Article 1 du Protocole n° 1 et de la jurisprudence de la CourEurDH *Stec*, décision sur la recevabilité de 2005). La première de ces décisions est commentée -avec référence aux thèses que j'ai personnellement développées- par le maître de conférence de la Faculté de droit de l'Université Aristote de Thessaloniki C. Gogos [en Grec], in *Armenopoulos*, 2007, n° 3, pp. 443-446. Les décisions susmentionnées de 2007 ont été analysées par moi-même, dans mon étude « L'application du droit européen des droits de l'homme aux réclamations contractuelles relatives à des prestations sociales. Remarques au sujet des décisions CSS n° 3, 4 et 5/2007 relatives au 'minimum ratio' des allocations forfaitaires octroyées aux employés des banques » [en Grec], in *Revue du Droit de l'Assurance Sociale. Revue Juridique Mensuelle*, n° 8/596, août 2008, pp. 617-630.

xv. *Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Observatoire Européen des phénomènes du racisme et de la xénophobie (EUMC) (Vienne) de 1998 à 2004, élu Vice-président du Conseil d'administration de l'EUMC pour la période 2001-2004.*

L'Observatoire Européen des phénomènes du racisme et de la xénophobie est l'Agence de l'Union qui, créée en 1998, a donné sa place, en 2004, à l'actuelle Agence des droits fondamentaux de l'Union (voyez supra sous n° xi).

J'ai été nommé membre du Conseil d'administration de l'Observatoire par la Commission CE sur proposition du gouvernement hellénique en 1998, avec mandat de 3 ans. Mon mandat fut renouvelé en 2001 et, dès le début de mon nouveau mandat, j'ai été élu au poste du Vice-président du Conseil d'administration (par 9 des 17 voix).

Durant la première période de mon mandat (1998-2001), je me suis particulièrement engagé -en dehors de mes devoirs administratifs *stricto sensu*-, en tant que membre d'un Groupe de travail du Conseil d'administration, à l'élaboration des positions et propositions de l'EUMC relativement aux projets des deux premières directives de la Communauté européenne qui seraient basées sur l'Article 13 du Traité CE ; il s'agit des textes qui sont devenus, en 2000, la directive 43/2000/CE du Conseil Directive 2000/43/CE du Conseil du 29.6.2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique (JO n° L 180/19.7.2000) et la directive 2000/78/CE du Conseil du 27.11.2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (JO n° L 303/2.12.2000).

En tant que Vice-président du Conseil d'administration de l'EUMC (2001-2004), je faisais partie de la formation restreinte de cette instance, du Bureau exécutif. La mission principale du Bureau exécutif était l'administration du réseau composé des ONG nationales (*réseau RAXEN*), censé fournir à l'Observatoire des informations sur l'état des pratiques discriminatoires motivées par le racisme et la xénophobie ; ces informations étaient indispensables à l'EUMC, aux fins d'établir son rapport annuel sur l'état des phénomènes censés être combattus et de répondre par des avis ou des recommandations à des questions soulevées par des organes institutionnels de l'UE, incombant sur le champ d'action de l'Observatoire. En

outre, j'ai représenté l'Observatoire au sein de la délégation de la Communauté Européenne au Comité Européen contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe (la Communauté avait le statut d'observateur à l'ECRI, l'autre membre de la délégation communautaire étant le représentant de la Commission CE). J'ai aussi représenté l'EUMC, à plusieurs reprises, à des colloques internationaux ; je signale, à ce propos, ma participation à deux manifestations scientifiques, et le rapport que j'avais présenté : au colloque international «*Intercultural Dialogue-Dialogue Interculturel*», organisé par la Commission CE à Bruxelles (20-21.3.2002), avec rapport intitulé «*La contribution de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes à la promotion du caractère multiculturel des sociétés européennes*» ; au colloque «*Empires et Etats nationaux en Méditerranée: la frontière entre risques et protection*», organisé par l'IFAO (Institut Français d'Afrique Orientale) au Caire (6-8.3.2004), avec rapport intitulé «*L'espace Schengen et la difficile gestion politico-juridique des frontières de l'Union européenne*».

Dans le cadre de mon mandat de Vice-président du Conseil d'administration de l'EUMC, j'ai dirigé le Groupe de travail du Conseil chargé de présenter à la Convention sur l'avenir de l'Europe (2003) la position de l'Observatoire relative aux dispositions du futur Traité constitutionnel en matière de prévention et de lutte contre le racisme et la xénophobie. Le fait que dans le projet du Traité avancé par le *praesidium* de la Convention la référence dans cette matière a été biffée, a entrainé un effort du Groupe de travail et de moi-même pour convaincre les « Conventionnels » du mal-fondé de cette initiative. L'engagement personnel dans cette affaire que j'ai eu (préparation de notes et de documents, visites au *praesidium* et à la Convention elle-même) fut finalement récompensé ; avant que cette récompense se réalise, une lettre adressée par les Commissaires européens MM. M.Barnier et A. Vitorino, membres de la Convention, à la Directrice générale de l'EUMC, témoigne l'importance qu'elle a eu pour l'issue du sujet l'effort que j'avais personnellement accompli ; puisque des pièces jointes ne sont pas autorisées pour le modèle de CV suivi, je reproduis entièrement le texte signé par les deux Commissaires (daté 15.5.2003, doc. sous n° 24451) : «*Nous vous remercions pour votre lettre du 25 mars 2003 par laquelle vous nous avez transmis, ainsi qu'à nos collègues du praesidium de la Convention européenne, un courrier de M. Stangos sur la prévention et la lutte contre le racisme et la xénophobie. Nous partageons le souci exprimé dans la note de M. Stangos en ce qui concerne la disparition de la mention explicite du racisme et de la xénophobie à l'article 17, partie II du projet de Traité constitutionnel, qui traite du rapprochement en matière de droit pénal substantiel. En effet, la référence, dans le commentaire de l'article 17 deuxième tiret, à l'article 13 TCE n'est pas suffisante et risque de donner lieu à des interprétations divergentes quant à l'existence d'une compétence de l'Union à agir en matière de rapprochement du droit pénal contre le racisme et la xénophobie. Nous serions donc en faveur de mentionner explicitement le racisme et la xénophobie au premier tiret de l'article 17. Suite au débat lors de la session plénière du 3 avril, il nous semble que cette question mérite d'être à nouveau examinée et dans ce contexte nous nous félicitons de la contribution de l'Observatoire européen* ».

xvi. *Membre du Groupe d'experts du Centre Européen de Droit Public (Athènes) au sujet de la Constitution de l'Europe (2002).*

J'ai été sollicité par le Directeur du Centre Européen de Droit Public professeur S. Flogaïtis de participer au Groupe d'experts du Centre au sujet de la Constitution de l'Europe. Le Groupe d'experts, présidé par le président du Conseil scientifique du Centre Guy Braibant, était chargé de préparer un texte de principes, sur la base duquel les responsables du Centre envisageaient de participer au dialogue public, encouragé par la *Convention sur l'avenir de l'Europe*, au sujet du Traité constitutionnel. Durant l'année 2002, j'ai participé à toutes les réunions du Groupe qui se sont tenues à Athènes, à Paris et à l'île de Spetses. Ma contribution aux travaux du Groupe se concrétise dans mon texte, intitulé « *Rule of Law* », intégré dans le livre *European Public Law Center – Centre Européen de Droit Public : Group of Experts on European Constitution – Groupe d'experts sur la Constitution européenne. Contributions.* Spetses 11-12.9.2002, pp. 27-31.

xvii. *Membre titulaire de la Commission consultative du Conseil de l'UE contre le racisme et la xénophobie (Bruxelles), 1994-1997.*

J'ai été désigné membre de la Commission consultative contre le racisme et la xénophobie par le Conseil UE sur proposition du gouvernement hellénique en septembre 1994, avec mandat d'un an. Mon mandat fut renouvelé à deux reprises, selon la même procédure. Durant la deuxième année de mon mandat (1995-1996), j'ai été élu président de la sous-commission de la Commission Consultative qui était chargée de proposer les modalités juridiques et institutionnelles de la création d'une Agence européenne compétente dans le domaine de la lutte contre le racisme et la xénophobie (building institution), ce qui a été effectivement réalisée deux ans plus tard, sous la forme de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (voyez supra sous n° xv).

xviii. *Directeur ou responsable académique de projets de recherche scientifique et de formation en matière des droits de l'homme (2000-2001, 2004-2006).*

Tout au long de ma carrière universitaire, j'ai dirigé ou j'ai été le responsable académique de projets de recherche, comportant ou non des aspects de formation professionnelle. Deux (2) des plus importants projets, parmi les huit (8) menés au total, portaient sur les droits de l'homme. Concrètement il s'agit :

a) D'un projet européen de formation de juges et avocats du Maghreb (Tunisie et Maroc) en matière d'État de droit et de respect des droits de l'homme, dont j'étais le directeur, mené au cours de l'année académique 2000-2001 dans le cadre de la Faculté de droit de Thessaloniki, financé et soutenu par la Commission CE (DG 1) dans le cadre de son action « *MEDA for democracy* ». Les résultats obtenus de ce projet, qui comportaient des aspects de recherche scientifique relative aux chances de consolidation des valeurs de l'Etat de droit et des droits de l'homme dans les pays du Sud du Bassin méditerranéen, ont été publiés, sous ma direction, in *La formation des professionnels du droit dans le cadre du programme "MEDA pour la démocratie". Approches issues d'un séminaire de formation en matière d'Etat de droit et de libertés fondamentales. Publication réalisée avec l'assistance financière de la Communauté européenne, Faculté de droit, Université Aristote de Thessaloniki, Thessaloniki 2001, 143 pp.*
b) Du projet européen de recherche « *Combating discrimination from the University : an idea of research and education* » (2004-2006), dont j'étais le responsable académique pour le compte de la Faculté de droit de Thessaloniki. Le projet européen était coordonné par l'ONG italien UCODEP, dont les partenaires étaient trois universités européennes (Université de Florence, Université Aristote de Thessaloniki, Collège Universitaire de Londres) et trois (3) ONGs (Italienne, Autrichienne et Espagnole). Le projet fut financé par la Commission CE (DG V) dans le cadre du « *Programme d'Action 2000-2006 contre les discriminations* ». Les résultats obtenus de ce projet européen de recherche ont été publies in Ch. Favilli (ed.), *Anti-discrimination law as a new subject of law?*, UCODEP, Firenze, 2006, dans laquelle est incluse ma propre contribution en ce qui concerne la recherche menée sous ma direction en Grèce (pp. 16-21).

xix. *Représentant de la Grèce à la Première Rencontre Méditerranéenne des Institutions Nationales de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme, Marrakech (Maroc), 27-29.4.1998.*

Cette conférence a été organisée conjointement par la République Française et le Royaume de Maroc, en application des dits « principes de Paris » agréés par les Nations Unies et relatifs à la création dans tous les Etats des institutions publiques de promotion et de protection des droits de l'homme. J'ai été mandaté à participer à cette conférence par le Ministère hellénique des affaires étrangères (concrètement par le Ministre adjoint Y. Kranidiotis), à une époque où la Grèce se préparait à se doter des institutions pareilles. Les rapports successifs que j'ai rédigé à la suite de cette conférence internationale et au sujet de celle-ci, ont permis au Ministère des affaires étrangères de participer intensément aux procédures gouvernementales qui déjà étaient en cours au sujet de l'établissement en Grèce de telles institutions, procédures qui ont abouti une année plus tard à la création de l'institution du Médiateur de la République et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (voyez supra sous n° xii).

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

xx. *Professeur du droit européen à la Faculté de droit de l'Université Aristote de Thessaloniki, Département d' études internationales (1997 et s.).*

Ma carrière académique à la Faculté de droit de l'Université Aristote de Thessaloniki a débuté en 1982, par l'élection au poste de maître de conférences. J'ai ensuite parcouru tous les grades de la hiérarchie académique : professeur-assistant en 1985, professeur-agrégé en 1992 et professeur (titulaire) en 1997.

En tant que professeur depuis la dernière date, je suis chargé d'enseignement et d'autres responsabilités académiques (direction de thèses de doctorat, direction des mémoires de diplôme, participation a des projets de recherche, participation au dialogue scientifique national et international), portant sur le droit institutionnel de l'Union européenne (UE), le droit du marché intérieur et le système judiciaire de l'UE dans le cadre du programme des études de licence et du programme des études post-universitaires de la Faculté de droit de l'Université Aristote de Thessaloniki.

xxi. *Directeur d'études du programme interdisciplinaire d'études post-universitaires «Espace juridique de l'Europe unifiée », Faculté de droit, Université Aristote de Thessaloniki (2001-2003).*

xxii. *Responsable académique, pour le compte de la Faculté de droit de Thessaloniki, d'un programme européen « Erasmus » de mobilité des étudiants et des enseignants, avec participation des Facultés de droit des Universités de Cork, de Nottingham, de Rennes, de Stuttgart et de Thessaloniki (1992-1994).*

xxiii. *Chargé de cours sur la politique commerciale commune et le droit antidumping de la CEE, à l´École Nationale d´Administration Publique (Athènes) en 1988, 1992 et 1997.*

xxiv. *Chargé de cours sur les relations économiques extérieures de la CEE, au programme d'études post-universitaires du Centre d´Études et de Recherches Méditerranéennes et Arabo-islamiques (EMKAIS) de l'Université Panteion des Sciences Sociales et Politiques (Athènes), 1981-1982.*

xxv. *Chargé de recherches au Centre de Droit Economique International et Européen, Thessaloniki, 1980-1988.*

b. Mandats électifs

xxvi. Membre du Comité de l'Université Aristote de Thessaloniki pour la promotion des aspects européens dans l'éducation universitaire, élu par le Sénat de l'Université en novembre 2008, avec mandat de 4 ans.

xxvii. *Directeur du Département d'études internationales de la Faculté de droit de Thessaloniki, élu à trois reprises : en 2007-2008, 1998-1999 et 1993-1994*.

xxviii. *Membre de la Société Hellénique de Droit International et de Relations Internationales depuis 1983, élu premier Vice-président du Conseil d'administration de l'association à deux reprises, en 1998 et 2000, avec mandat de deux ans.*

xxix. *Membre de l'Association des Universitaires Grecs pour les Études Européennes (qui est la section grecque de l'ECSA) depuis sa fondation (1986), élu membre du Conseil d'administration de l'association en 1989, avec mandat de trois ans.*

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Je n'ai jamais exercé des fonctions au sein d'un parti ou d'un mouvement politique. Néanmoins, j'ai exercé et j'exerce des fonctions qui font partie de l'espace public occupé par la société civile. Précisément :

xxx. *Je suis membre et le responsable scientifique de l'organisation non gouvernementale* «Antigone– Centre d'information et de documentation sur le racisme, l'écologie, la paix et la non-violence » *(Athènes-Thessaloniki) depuis 2000.*

xxxi. *Je fus membre du* «Steering Committee» *de la* « Charte des partis politiques européens pour une société non-raciste » *(de février 1998 à novembre 1999), créé à l'issue de la Conférence européenne* « Un code de bonne conduite : partis politiques et non discrimination » *qui est tenue à Utrecht (Pays-Bas), le 25-28.2.1998, sous l'égide de la Commission CE et avec participation de plus de 40 partis politiques venant des Etats membres de l'UE .*

VI. Autres activités

xxxii. *Membre de la délégation de l'Université Aristote de Thessaloniki à la Conférence de la signature de l'acte fondateur de l'Université Euro-Méditerranéenne (EMUNI), Barcelone, 27-28.11.2008.*

xxxiii. *Membre des Comités scientifiques de la* Revue des Droits de l'Homme *(Athènes) depuis 2005, de la* Revue de Politique Internationale et Européenne *(Athènes) depuis 2006 et de la revue Europoliteia (Athènes) depuis 2007.*

xxxiv. *Membre de la Société Européenne de Droit International - European Society of International Law (SEDI-ESIL) depuis 2004.*

xxxv. *Membre du Conseil académique de la Faculté de science politique de l'Université Aristote de Thessaloniki, de 1999 à 2001.*

xxxvi. *Membre de la Société Française pour le Droit International (SFDI) depuis 1994.*

xxxvii. *Membre du Comité de rédaction de la* Revue Hellénique de Droit Européen*, Thessaloniki, 1980-1989.*

xxxviii. *Professeur invité :*
- Latrobe University of Melbourne (Australia), Center for Hellenic Studies and Researches, 2007.
- Institut Universitaire International de Luxembourg, Luxembourg, 1994.
- Institut d'Études Européennes, Université Libre de Bruxelles, Belgique, 1991-1992.
- Europees Instituut, Universiteit Gent, Belgique, 1990.

xxxix. *Bourses d'études et de recherches* :
- Bourse du gouvernement français, à des fins de rédaction de la thèse de doctorat d'Etat, 1975-1979.
- Bourse de recherche de la Commission CE (DG 1), octroyée pour la recherche portant sur le système de règlement des différends du GATT, 1988-1989.
- Bourse de la Communauté Flamande de la Belgique, à des fins de recherche menée dans le cadre de l'Institut Européen de l'Université de Gent, septembre 1993.
- Bourse du Comité de Recherches de l'Université Aristote de Thessaloniki, à des fins de recherche menée dans le cadre du Service juridique du GATT, avril - juin 1994.

VII. Travaux et publications

Je suis l'auteur ou co-auteur de quatorze (14) livres, l'éditeur ou co-éditeur de trois (3) ouvrages collectifs, l'auteur ou co-auteur de soixante-neuf (69) études publiées à des revues ou des ouvrages collectifs et de quatre études (4) en cours de publication, écrits en Grec ou en Français ou en Anglais dans les domaines du droit institutionnel et économique de l'UE, du droit européen et hellénique des droits fondamentaux, du droit européen et national d'anti-discrimination, du droit international économique et du droit international public.

À titre indicatif, parmi les titres les plus importants je mentionne ce qui suit :

Livres

1. *La protection judiciaire des droits fondamentaux dans l'ordre juridique communautaire. Ses rapports avec l'évolution constitutionnelle de l'Union européenne* [en Grec]. Préface : Christos Rozakis. Athènes-Thessaloniki, Éditions Sakkoulas, 2004, 661 pp.
2. *The Turkish Straits* (co-author : Chr. Rozakis). Dordrecht / Boston / Lancaster, Martinus Nijhoff Publishers, collection : International Straits of the World, vol. 9, J. Mangone (General Editor), 1987, 200 pp.

Articles

3. *L'engagement européen contre le terrorisme international. Questionner l'impact de cet engagement sur la protection communautaire des droits fondamentaux.* Annuaire International des Droits de l'Homme*,* II/2007, pp.161-179.
4. *Le droit communautaire à l'épreuve des réalités du droit international : Leçons tirées de la jurisprudence communautaire récente relevant de la lutte contre le terrorisme international*. Cahiers de Droit Européen, n°3-4, 2006, pp. 429-481.
5. *The Fight Against Racism, Xenophobia and Discrimination in Greece Today. The Normative Framework, Public Actions, and the European Challenge.* D. Papadimitriou & J. Cavounidis (eds.), Managing Migration: The Greek, EU, and International Contexts*,* Hellenic Migration Policy Institute (IMEPO), Athens 2006, pp. 159-175.
6. *Combating Drugs in the European Union. In Quest of an Enemi or in Search of the European Citizen?* Drug Addiction, Treatment and Prevention in a United Europe: Diversity and Equality, 10th European Conference on Rehabilitation and Drug Policy, 10th-14th May 2005, Book of proceedings, Athens, Kethea, 2006, pp. 36-41.
7. *La légalité des restrictions aux intérêts consolidés (article 39 L*. 3259*/2004) à la lumière de la Convention Européenne des Droits de l'Homme* [en Grec]. Droit des Entreprises et des Sociétés, juin 2005, n°116, pp. 651-659.
8. *La conditionnalité politique, en termes de protection des droits de l'homme, de démocratie et de l'État de droit, des relations économiques extérieures de la Communauté et de l'Union européenne.* H. Ruiz-Fabre et al. (éds.), L'effectivité des actes des organisations internationales. Mécanismes de suivi et de contrôle, Paris, Pedone, 2000, pp. 273-321.

9. *La jurisprudence récente de la Cour de Justice des Communautés Européennes concernant les travailleurs migrants, ressortissants de pays tiers.* Revue des Affaires Européennes, n° 1-2, 2000, pp. 107-117.
10. *Les ressortissants d'Etats tiers au sein de l'ordre juridique communautaire.* Cahiers de Droit Européen, n°3-4, 1992, pp. 306-347.

VIII. Langues
(Condition: connaissance active de l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe et connaissance passive de l'autre)

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	Bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
***a.* Première langue:** - grec (langue maternelle) ***b.* Langues officielles:**									
– français	+			+			+		
– anglais	+			+			+		

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

X. Autres éléments pertinents

J'ai consacré l'essentiel de ma vie professionnelle, certainement sans sacrifier l'intégrité de ma vie personnelle et familiale, à la réflexion sur l'univers juridique, en puisant le savoir des sources du droit disponibles à l'aide des instruments -carrière universitaire obligeant- de la recherche empirique et de l'approche critique sur celles-ci.

Mon engagement au droit européen des droits de l'homme n'est pas simplement une spécialisation que j'ai acquise, complémentaire ou supplémentaire aux autres qui esquissent mon profil de juriste-internationaliste (droit institutionnel et économique communautaire, droit international public et économique). Il est d'abord dicté comme antidote à l'expérience douloureuse vécue par moi et par toute ma génération : avoir vécu les meilleures années de sa vie -sa jeunesse- sous le joug d'un régime politique autoritaire et oppressif. Mon engagement est irrigué par des maitres-penseurs des droits de l'homme, aux côtés desquels j'ai eu l'honneur de travailler et, notamment et en même temps, d'apprendre : Démétrios Evrigenis, professeur de droit international de Thessaloniki, juge à la CourEurDH et député européen, dont j'étais le collaborateur à la Faculté de droit et au Centre de droit économique international et européen de Thessaloniki, et en particulier à la rédaction des premiers actes européens (non normatifs, certainement) sanctionnant le racisme (le rapport et la résolution du Parlement européen de 1985-1986 sur la montée du racisme et du fascisme en Europe), dont il était le rapporteur ; Guy Braibant, Vice-président honoraire du Conseil d'État français et Vice-président de la Convention de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, dont le sens fort de l'Etat de droit qui était le sien et qu'il ma honoré en me le transmettant a guidé mes orientations scientifiques et professionnels, en particulier lors de mon second mandat à l'Observatoire de Vienne contre le racisme. Surtout, mon engagement au droit des droits de l'homme a été, et continue à être, la voie qui permet ma descente dans le quotidien du monde du droit, dans la pratique juridique.

J'ai été élu ou désigné, notamment aux quinze dernières années de ma carrière professionnelle, à des organes européens et nationaux lesquels : par leur composition (i.e. des « spécialistes » certes, mais en fait de simples citoyens) matérialisent la vieille exigence de la doctrine politique que la vigilance en faveur des droits de l'homme doit nécessairement être diffusée dans la société entière ; par leurs fonctions, ces organes appartiennent à la typologie des institutions de contrôle du respect des droits de l'homme de la part des détenteurs (supranationaux, nationaux, étatique -au singulier-) du pouvoir, qui sont obligés au sein de ces institutions à écouter, à s'informer, à s'adapter et à tirer des leçons.

Partant du positivisme en matière des droits de l'homme qui fait partie inhérente de mon patrimoine intellectuel, la réalité que j'ai vécu à travers l'exercice de chaque fonction qui m'est impartie dans le cadre de ces institutions, est que croire au bon gouvernement (ou au bon législateur ou à la bonne administration) qui, en vertu de ses compétences, protège les droits de l'homme, néglige l'inclination naturelle de l'individu à thésauriser le pouvoir. La contrepartie de cette réalité façonnée par mon expérience de la pratique juridique,

est ma conviction que la sauvegarde protection des droits de l'homme "passe'' par cette institution qu'est le tribunal.

Cette exigence ne découle pas de la croyance candide que les juges seraient meilleurs que les membres de gouvernement ou de l'organe législatif. Ma foi dans le juge trouve son fondement dans l'institution même du tribunal, taillée comme aucune autre à la mesure du citoyen moyen. L'expérience montre que cette instance, même si elle est occupée par des hommes médiocres, est la moins susceptible de se laisser dominer par des intérêts touchant au pouvoir, parce que de tels intérêts sont étrangers tant à l'institution qu'à sa procédure. Un juge n'est reconnu qu'en motivant ses arrêts de manière rationnelle, autrement dit de manière compréhensible pour des tiers. Avec l'impartialité qui lui incombe, il doit décider lesquels des arguments avancés par les parties vont le convaincre.

C'est cette considération profonde qui m'a guidé à concentrer, dans un livre de 650 pp. que j'ai publié en 2004, uniquement au judiciaire l'analyse de la protection des droits de l'homme en Europe. C'est sur la base de la même considération que j'ai organisé mes cours universitaires et ceux dans l'École Nationale de Magistrature, qui suscitent l'intérêt accru des bénéficiaires. Cette conviction est, enfin, la raison pour laquelle j'ai présentée ma candidature pour le poste du juge hellène à la Cour Européenne des droits de l'homme d'abord au gouvernement de mon pays d'origine et, actuellement, devant vous, en ambitionnant de la voir être honorée par la décision définitive que vous allez prendre au sujet de ce poste.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Oui, je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg au cas où je serai élu juge à la Cour.

Mme Maria TSIRLI

CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Nom, prénom **TSIRLI Maria**

Sexe **Féminin**

Date et lieu de naissance **20/10/1967 Thessalonique, Grèce**

Nationalité(s) **Hellénique**

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

Faculté de Droit de l'Université d'Athènes (1985-1989) Diplôme de Droit (Maîtrise) – mention Très bien

Université Robert Schuman (Strasbourg III) (1990-1991) D.E.A de Droit Public (Droit constitutionnel, Droit Administratif, Finances Publiques, Droit des Organisations Internationales) – mention *Assez bien*

Université Robert Schuman (Strasbourg III) (1991-1994) Doctorat sur le droit constitutionnel comparé (« Le régime juridique des écoutes téléphoniques » - étude de droit comparé) – mention *Très honorable avec les félicitations du jury*

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

Secrétariat de la Commission européenne des Droits de l'Homme (01/03/1994 – 01/11/1998) *Référendaire*

Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme (01/11/1998 – 01/03/2004) *Référendaire*

Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme (01/03/2004 – aujourd'hui) *Référendaire – Chef de Division*

b. Description des activités juridiques non judiciaires **Avocate au barreau d'Athènes (en sursis d'activité)**

c. Description des activités professionnelles non juridiques **néant**
(Veuillez souligner le(s) poste(s) occupé(s) actuellement)

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Voir point III. a) ci-dessus

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique **néant**

b. Mandats électifs **néant**

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique **néant**
(Veuillez souligner le(s) poste(s) occupé(s) actuellement)

VI. Autres activités
a. Domaine **Tribunal administratif du Conseil de l'Europe**

b. Durée **du 19/01/2004 à aujourd'hui**

c. Fonctions **Greffière adjointe**

(Veuillez souligner les activités menées actuellement)

VII. Travaux et publications
(Vous pouvez indiquer le nombre total d'ouvrages et d'articles publiés, mais ne citez que les titres les plus importants – 10 au maximum)

– Προδικαστικά ζητήματα του άρθρου 26 της Ευρωπαϊκής Σύμβασης των Ανθρωπίνων Δικαιωμάτων, Νομικό Βήμα, 1997, τεύχος 1
(« Questions préjudicielles selon l'article 26 de la Convention européenne des Droits de l'Homme », Nomiko Vima, 1997, vol. 1)

– Προϋποθέσεις παραδεκτού της ατομικής προσφυγής, Το Σύνταγμα, 2002, τεύχος 2
(« Les conditions de recevabilité du droit de recours individuel » – To Syntagma, 2002, vol. 2)

– Η ανεξαρτησία και η αμεροληψία του Συμβουλίου της Επικρατείας κατά το άρθρο 6 της ΕΣΔΑ, εις Τιμητικό Τόμο του ΣτΕ – 75 χρόνια, εκδ. Σάκκουλα, Αθήνα-Θεσσαλονίκη, 2004
(« L'indépendance et l'impartialité du Conseil d'Etat selon l'article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme » - *in* Écrits pour la célébration du 75ème anniversaire du Conseil d'Etat, éd. Sakkoulas, Athènes-Thessalonique, 2004)

– Απόρρητο επικοινωνίας, Ελληνική Ένωση για τα Δικαιώματα του Ανθρώπου, Τα Δικαιώματα στην Ελλάδα 1953-2003. Από το τέλος του εμφυλίου ως το τέλος της μεταπολίτευσης, επιμέλεια Μιχάλης Τσαπόγας, Δημήτρης Χριστόπουλος, εκδ. Καστανιώτη, Αθήνα, 2004
(« Le secret des communications » *in* Ligue hellénique des droits de l'Homme, Les droits en Grèce 1953-2003, éd. Kastanioti, Athènes, 2004)

– Το Ευρωπαϊκό Δικαστήριο Δικαιωμάτων του Ανθρώπου και οι προδήλως απαράδεκτες προσφυγές : η αθέατη πλευρά του παγόβουνου, Νομικό Βήμα, 2007, τεύχος 3
(« La Cour européenne des droits de l'Homme et les requêtes manifestement mal fondées : la face cachée de l'iceberg » – Nomiko Vima 2007, vol. 3).

– Ατομική προσφυγή στο ΕΔΔΑ, Νομικό Βήμα, 2007, τεύχος 7
(« Le recours individuel devant la Cour européenne des Droits de l'Homme» – Nomiko Vima, 2007, vol. 7)

– Οι αναχρονισμοί στην ερμηνεία των δικονομικών κανόνων από τα εθνικά δικαστήρια και ο διορθωτικός ρόλος του ΕΔΔΑ, εις Τιμητικό τεύχος του Δικηγορικού Συλλόγου Αθηνών για τα 50 χρόνια λειτουργίας του Ευρωπαϊκού Δικαστηρίου Δικαιωμάτων του Ανθρώπου (προς έκδοση)
(« Les anachronismes des juridictions nationales dans l'interprétation des règles procédurales et le rôle correctif de la Cour européenne des Droits de l'Homme » - à paraître dans les mélanges du Barreau d'Athènes pour le cinquantenaire de la Cour européenne des Droits de l'Homme)

VIII. Langues
(Condition: connaissance active de l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe et connaissance passive de l'autre)

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
***a.* Première langue:**									
– grecque (langue maternelle)	**x**			**x**			**x**		
(*veuillez préciser*)									
***b.* Langues officielles:**									
– anglais	**x**			**x**			**x**		
– français	**x**			**x**			**x**		
***c.* Autres langues:**									
– espagnol		**x**				**x**			**x**
.....									
.....									

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

–

X. Autres éléments pertinents

Néant.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je le confirme.

Missão Permanente de Portugal
junto do
Conselho da Europa

N°58

Strasbourg, le 17 juin 2010

Monsieur le Secrétaire Général,

Suite à la lettre n°162 du 18 décembre 2009 et en référence à votre lettre du 2 mars dernier, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après la nouvelle liste des candidats à l'élection de juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme au titre du Portugal :

- Mme. Anabela Maria Pinto de Miranda Rodrigues
- M. João Manuel da Silva Miguel
- M. Paulo Sérgio Pinto de Albuquerque

Je vous envoie ci-joint le curriculum vitae de M. Pinto de Albuquerque.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

Américo Madeira Bárbara
Représentant Permanent

M. Mateo SORINAS
Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire du
Conseil de l'Europe

C/c M. Philippe BOILLAT
Directeur Général des Droits de l'Homme et des Affaires Juridiques
Conseil de l'Europe

Missão Permanente de Portugal
junto do
Conselho da Europa

N°59

Strasbourg, le 18 juin 2010

Monsieur le Secrétaire Général,

Suite à ma lettre n° 58 du 17 courant, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après des informations complémentaires concernant la procédure interne de sélection des candidats à l'élection du juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme au titre du Portugal.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

Américo Madeira Bárbara
Représentant Permanent

M. Mateo SORINAS
Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire du
Conseil de l'Europe

C/c M. Philippe BOILLAT
Directeur Général des Droits de l'Homme et des Affaires Juridiques
Conseil de l'Europe

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE INTERNE DE SELECTION DES CANDIDATS A L'ELECTION DU JUGE A LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME AU TITRE DU PORTUGAL

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Suite à l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 à la Convention européenne des Droits de l'Homme le 1er juin 2010, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a demandé que l'Etat portugais l'informe si le Portugal avait l'intention de maintenir la liste des candidats à l'élection du juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme au titre du Portugal ou de présenter une nouvelle liste.

Le Ministère de la Justice du Portugal a jugé opportun de maintenir la liste des candidats présentée le 18 décembre 2010. Les trois candidats de cette liste ont été consultés afin de savoir s'ils étaient toujours disponibles devant les changements intervenus concernant le calendrier de l'élection et la durée du mandat de juge suite à l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 à la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Bien que deux desdits candidats – Mme. Anabela Miranda Rodrigues et M. João Manuel da Silva Miguel - aient manifesté leur disponibilité, le troisième candidat – M. Sebastião Coutinho Póvoas – a manifesté son intention de désister.

En raison de ce désistement, le Ministère de la Justice a procédé à la réouverture de la procédure en vue de la sélection, parmi les candidatures présentées précédemment, d'un nouveau candidat.

La commission indépendante précédemment instituée (composée de quatre membres désignés, respectivement, par le Conseil Supérieur de la Magistrature, par le Conseil Supérieur des Tribunaux Administratifs et Fiscaux, par la « Procuradoria-Geral da República » et par le Conseil Général de l'Ordre des Avocats Portugais) a été entendue.

Sur la base de l'appréciation faite par la commission et suivant sa proposition, le Gouvernement portugais a désigné M. Paulo Pinto de Albuquerque.

La liste des trois candidats à l'élection du juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme au titre du Portugal est, par conséquent, selon l'ordre alphabétique la suivante :

- Mme. Anabela Maria Pinto de Miranda Rodrigues ;
- M. João Manuel da Silva Miguel;
- M. Paulo Sérgio Pinto de Albuquerque.

Mme Anabela Maria Pinto de Miranda Rodrigues

CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Noms, prénoms: RODRIGUES, Anabela Maria Pinto de Miranda
Sexe : féminin
Date et lieu de naissance : 05.decembre.1953, COIMBRA PORTUGAL
Nationalité : portugaise

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications:

- Licence en Droit Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, 1976 ; note: 17 sur 20.
- Maîtrise en Sciences Juridiques et Criminelles, dans la même Université, en décembre 1981 ; note : 18 sur 20.
- Doctorat en Sciences Juridiques et criminelles, dans la même Université, grade obtenu avec félicitations du jury à l'unanimité, juin 1995.
- A effectué dans la même Université, des épreuves d'agrégation en Droit, dans la spécialité des Sciences Juridiques et a été reçu avec l'approbation de l'unanimité du jury, mars 2005.
- Est professeur à la Faculté de Droit de L'Université de Coimbra en Sciences Juridiques depuis avril 2006.
- A l'accréditation professionnelle pour l'exercice des fonctions d'avocat.

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

b. Description des activités juridiques non judiciaires:

Activités académiques

- A été professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, où elle a donné des cours théoriques et pratiques de diverses disciplines pour la licence : Droit Pénal, Droit Procédural Pénal, Sciences Criminelles et Droit Pénal Européen (jusqu'à l'année scolaire 2003-2004).
- A enseigné, dans la même Université, pour divers Cours d'études postlicence: Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement (de 1995 à 2005); Protection d'Enfants et Délinquance Juvénile (jusqu'à présent) ; Droit de l'Égalité entre les hommes et les femmes (en 2004); Droit de l'Inclusion (système pénitentiaire), en 2004; Cours en Production Législative (2004).
- Enseigne dans la même Université, le Mastaire en Sciences Juridiques et Criminelles, depuis 2003 (disciplines de Droit de Procédural Pénal et de Droit Pénal européen).
- A enseigné dans la même Université, pour les Cours de Doctorat de 2000 (thèmes: Criminalité, Environnement et Globalisation) et de 2002 (thèmes : la lutte contre le crime organisé : du narcotrafic au terrorisme).
- A enseigné, à la Faculté de Droit de l'Université Catholique portugaise (Porto), pour la Licence, la discipline de droit de Procédural Pénal, de 1983 à 2003.
- A enseigné, pour la licence en Service social, à l'Institut Universitaire Bissaya-Barreto (Coimbra), la discipline de Droit de la Famille et des Enfants (de 1993 à 2004).
- A enseigné pour le Cours de Mastaire en Criminologie, à la Faculté de Psychologie de l'Université de Porto (en 2001 et 2002); et le Cours de Mastaire en Psycho criminologie, à l'Institut Supérieur de Psychologie Appliquée (en 2009).
- A enseigné pour le Cours de Mastaire en Science Juridiques et Criminelles (thèmes : crimes sexuels ; crime contre l'environnement ; et droit pénal européen), à la Faculté de Droit de l'Université Catholique portugaise (en 1998, 2000 et 2002).

- A enseigné pour le Séminaire sur le droit des enfants, à l'Université degli Studi di Firenza, Facultà de Giurisprudenza et Science Politiche, en mai 2002 ; et, à la même Université, pour le Séminaire sur la Globalisation, criminalité et politique criminelle, en 2003.
- A enseigné pour le cours sur l'espace de Liberté, Sécurité et Justice, mis en œuvre par l'Institut diplomatique (Ministère des Affaires Étrangères - Portugal).
- A enseigné pour le cours de doctorat en droit, à la Faculté de Droit de l'Université Nova de Lisbonne, en 2006 et en 2008 (Droit Pénal Européen).
- A participé et a été intervenante dans de nombreux jurys de mastaire et de doctorat, dans diverses Facultés de Droit, de Psychologie et de Médecine de diverses universités portugaises.

Activités concernant des reformes législatives

- A participé à de nombreux travaux préparatoires de législation, nommément:
- A participé aux travaux de révision finale du Code Pénal de 1982 ;
- A participé à l'élaboration du Code de Procédure Pénale de 1987;
- A été présidente de la Commission pour la réforme du Système d'Exécution de Peines et Mesures (créée par arrêté du Ministre de la Justice, en janvier 1996), dans le cadre de laquelle ont été présentés au XIIIe Gouvernement deux rapports : le 1e Rapport, procédant à une évaluation du système de protection en vigueur au Portugal et le Rapport final, présentant des propositions de nature institutionnelle et législative ayant pour but d'instituer un système d'intervention auprès d'enfants au Portugal. Dans le cadre de l'activité mise en œuvre par cette commission, elle a dirigé trois délégations portugaises qui se sont déplacées, respectivement, en Espagne (du 16 au 19 juin 1996), en Suède (du 25 au 30 août 1996) et en Belgique (du 11 au 15 mars 1997), en visites d'étude, avec l'objectif d'approfondir la connaissance des expériences qui s'y réalisent en matière d'exécution de peines et mesures.
- A été Présidente de la Commission de Réforme de la législation sur la Procédure Tutélaire éducative (créée en janvier 1998, sur arrêté du Ministre de la Justice), dans le cadre de laquelle ont été présentés au XIIIe Gouvernement deux projets de propositions de loi : un projet de proposition de Loi Tutélaire Éducative et un projet de proposition de loi qui institue le Régime Pénal spécial pour de jeunes Adultes (qui ont donné origine respectivement, à la Proposition de Loi nº 266/ VII qui a approuvé la Loi Tutélaire Éducative et à la Loi nº 166/ 99, du 14 septembre qui a approuvé la Loi Tutélaire Éducative, et à la Proposition de Loi nº 275 / VII qui a institué le Régime Pénal Spécial pour les Jeunes Adultes).
- A élaboré, sur invitation du ministre de la Justice du XIVe Gouvernement, le projet de proposition de loi d'Exécution des Peines et Mesures Privatives de Liberté (présenté en février 2001).

Contributions nationales et internationales dans le domaine de la justice criminelle et des droits de l'homme

En tant que conférencière, elle a participé à divers congrès et séminaires, ayant présenté diverses communications, dans divers pays, notamment :

- "La néo-criminalisation", lors des III Journées Franco-Italo-Luso-Espagnoles de Droit Pénal, réalisées à Aix-en-Provence, en octobre 1982 (en français dans lóriginal).
- "Les sanctions pénales classiques et alternatives dans la législation portugaise", lors du XXXVII Cours International de Criminologie, réalisé à Lisbonne en avril 1986.
- "Crise économique et criminalité" (en collaboration avec le Professeur Jorge de Figueiredo Dias), lors du Colloque sur le "Droit Pénal et Économie", réalisé à Rio de Janeiro, en août 1986.
- "La phase décisoire du jugement dans la procédure pénale portugaise" (en collaboration avec le Professeur Jorge Figueiredo Dias), lors du Colloque sur "La phase de Jugement dans la Procédure Pénale", réalisé à Syracuse, en septembre 1986 (en français dans l'original).
- "La phase d'investigation dans le nouveau Code Procédural Pénal", lors des Journées de réflexion sur le Code Procédural Pénal, à Viseu, organisées par la délégation de Viseu de l'Ordre des Avocats, en 1987.
- "La phase exécutoire de la procédure pénale en droit comparé – le droit portugais", lors du Colloque sur "La Phase de l'Exécution dans la Procédure Pénale", réalisé à Syracuse, en octobre 1988 (en français dans l'original).

- "La phase d'investigation dans la procédure pénale portugaise", à l'École Nationale de Magistrature (Paris), en janvier 1990.
- "L'exigence de juridictionnalisation dans la phase d'exécution", lors du Congresso Internazionale – Un "Codice Tipo" di Procedura Penale per l'America Latina, réalisé à Rome, en septembre 1991.
- "La preuve en procédure pénale comparée – le droit portugais", lors du Colloque sur "La Preuve et le Procédure Pénale", réalisé à Syracuse, en octobre 1991 (en français dans l'original).
- "Problèmes actuels de la prison et du traitement de longue durée des délinquants" (en collaboration avec la Professeur Maria João Antunes), lors du colloque de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française, réalisé à Porto, en avril 1994.
- "Pour une nouvelle compréhension des crimes sexuels – la révision du code pénal 1995", lors du Colloque subordonné au thème "Le Nouveau Code Pénal" organisé par l'Université Internationale - Pólo de Figueira da Foz, le 13 mai 1994.
- "Crimes sexuels et la révision du Code Pénal de 1995", lors du cours supérieur de Médecine Légale à l'Institut de Médecine légale de Coimbra, en juin 1995.
- "La célérité de la procédure pénale au Portugal et son expérience", lors du Colloque sur "La célérité et la Procédure Pénale" réalisé à Syracuse, en octobre 1995 (en français dans l'original).
- "Le système de sanction portugais et les altérations au Code Pénal en 1995", lors du Colloque sur le Droit Pénal organisé par l'Association Juridique du District de Leiria, en octobre 1995.
- "Les crimes contre l'environnement dans le Code Pénal revu" lors du congrès International de Droit de l'Environnement de l'Université Lusíada, réalisé à Porto, du 23 au 25 novembre 1995.
- "Réinsertion sociale – quel futur?", dans le cycle de Conférences organisé par l'Université Portucalense, Cours de Droit à Porto, réalisé à Porto, en avril 1996.
- "Marginalités: quelle intervention de la justice pénale?" lors des Journées subordonnées au thème "Marginalités" organisées par la Fondation Bissaya-Barreto et par l'institut Supérieur Bissaya-Barreto, réalisées à Coimbra, les 29 et 30 mai 1996.
- "Procédures accélérées: quelle solution?", lors du Colloque sur la Procédure pénale organisé par l'Association juridique du district de Leiria, le 15 juin 1996.
- "La célérité dans la procédure pénale : quelles perspectives?", lors de la Conférence/Débat de Procédure Pénale organisée par la Cour d'Appel de Coimbra, subordonné au thème "La lenteur dans la procédure pénale", réalisé à Coimbra, le 11 juillet 1996 (en français dans l'original).
- "Serait-ce nécessaire un droit pénal de l'environnement?", lors du Colloque organisé par le Centre d'études de Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement, réalisé à Coimbra, les 20 et 21 septembre1996, subordonné au thème "Serait-ce nécessaire un code de l'environnement?".
- "Procédures Spéciales", lors des Journées du nouveau Code Procédural Pénal, réalisées à Macao du 27 au 31 janvier 1997.
- "La révision de l'Organisation Tutélaire des Mineurs", lors du Colloque "Protection des mineurs – F. M. Pereira Coelho", réalisé à Coimbra,les 14 et 15 février 1997.
- "L'exécution de la peine privative de liberté : quelques problèmes", lors du cycle de conférences organisé par l'Ordre des Avocats (Porto), à Porto, en mars 1997.
- "Prison – des principes à la pratique", lors de la 2^{e} Rencontre Nationale de Techniciens des services d´Education, Enseignement, Formation Professionnelle et d'appui à la Réintégration sociale des Détenus, organisée par la Direction Générale des Services Prisonniers, à Coimbra, les 14 et 15 avril 1997.
- "Repenser le droit des mineurs au Portugal", lors du Colloque "Juridiction des mineurs – Réforme, Révolution, Réaction", organisé par le syndicat des magistrats du Ministère Public et réalisé à Lisbonne, les 27 et 28 juin 1997.
- "Délinquance juvénile", lors des 1eres Journées de Droit Criminel, organisées par la Faculté de Droit de l'Université Eduardo Mondlane, réalisées à Maputo, Mozambique, du 8 au 10 octobre 1997.
- "Crimes fiscaux et application de peines privatives de liberté", lors des Journées fiscales organisées par la Fondation Mário Soares et Forum Social réalisées à Lisbonne, le 30 octobre 1997.

- "Quelle politique criminelle – la politique de minorité et la politique criminelle", lors de la Séance d'ouverture du cours de post doctorat sur "Réinsertion sociale", réalisé par l'Université Internationale de Figueira da Foz (Institut International d'Études spécialisées), à Figueira da Foz, le 28 février 1998.
- "Les droits des enfants et des jeunes : nouvelles perspectives d'intervention", lors des 2e Journées sur les enfants en Risque – Les Enfants et la Justice, réalisées par l'Institut Supérieur de Service Social de Lisbonne, à Lisbonne les 27 et 28 mars 1998.
- "La célérité lors de la procédure pénale – une vision de droit comparé", lors de la Conférence Parlementaire subordonnée au thème "La révision du Code Procédural Pénal", réalisée à Lisbonne, le 7 mai 1998.
- "Politique criminelle et politique de minorité" lors du Congrès "Crimes Ibériques" organisé par l'Université´du Minho, réalisé à Braga, du 24 au 26 septembre 1998.
- "Droits et Devoirs des adolescents", lors du colloque "Survivre à l'adolescence", réalisé par les services de Gynécologie, Obstétrique et Néonatologie de la Maternité de Bissaya-Barreto, réalisé à Coimbra, du 3 au 5 décembre 1998.
- "Abus sexuel sur les enfants", lors du Colloque violence et abus sur les Enfants, réalisé à Coimbra, dans l'auditorium du Rectorat, les 25 et 26 février 1999, réalisé par le Cabinet d'études de la Maternité Bissaya-Barreto.
- "Sur le Secret Médical", lors du cours de Mastaire en Médecine Légale et du cours de post doctorat en évaluation du Dommage corporel, réalisé à l'Institut de Médecine Légale , à Coimbra, le 19 mars 1999.
- "Violence et abus sexuel sur les enfants et jeunes", lors des Journées sur le Partenariat pour Rompre le Silence, réalisées à Vila Nova de Poiares, le 22 avril 1999.
- "Consensualisme et prison", lors des Journées de la Fondation Internationale Pénale et Pénitentiaire, réalisées à Lisbonne, en mai 1999 (en français dans l'original).
- "Criminalité organisée", lors du Cycle de Conférences pour les personnes en formation du service d'Informations de Sécurité, Lisbonne, le 16 juillet 1999.
- "Le rôle des systèmes légaux et leur harmonisation pour l'éradication des réseaux de trafic", lors du séminaire International sur le trafic et l'exploitation sexuelle de Femmes, réalisé à Porto, à la Fondation António de Almeida, les 6 et 7 décembre 1999.
- "Services de Réinsertion Sociale – Options stratégiques et objectifs au début du 21^{e} siècle (2000-2003)", conférence réalisée par l'Institut de Réinsertion Sociale, Lisbonne, au Centre d'Études Judiciaires, le 15 décembre 1999.
- "Loi Tutélaire Éducative – une réforme urgente", réalisée à Funchal, le 7 février 2000, à l'occasion des commémorations du 37^{e} anniversaire de l'Inspection de la Police Judiciaire à Funchal.
- "Derechos de los reclusos y control jurisdiccional de la ejecución de la pena de prisón", - "Droit des détenus et contrôle juridictionnel de l'exécution de la peine de prison" lors du 1er Congrès européen de Droit Pénitentiaire. 10^{e} Journées Pénitentiaires d'Andalousie, réalisées à Jaén, du 9 au 11 mars 2000.
- "Le Modèle de Prévention dans la détermination de la Mesure de la Peine", lors du Séminaire International de Droit Pénal, subordonné au thème "Problèmes Fondamentaux du Droit Pénal", réalisé à l'Université Lusíada, Lisbonne, les 17 et 18 mars 2000.
- "Le Procès Tutélaire Éducatif à la lumière de la nouvelle législation de mineurs délinquants", lors de la Séance solennelle d'Ouverture du 1er cours de stage de 2000, à l'Ordre des Avocats – Conseil de District de Coimbra, le 5 avril 2000.
- "Crime Organisé – un défi à la politique criminelle", lors du 2^{e} Forum sur la Prévention du Crime Organisé, réalisé à Costa da Caparica, les 5 et 6 juin 2000 (Union Européenne).
- "La phase préparatoire dans la procédure pénale portugaise", lors des III Journées Brésiliennes de Droit de Procédure Pénale, sur la Réforme de la Procédure Pénale, réalisées à Brasília, du 23 au 26 août 2000.
- "La Réforme du Droit des Mineurs et la Loi Tutélaire Éducative", lors des Journées de formation sur la Loi Tutélaire Éducative réalisées par l'Institut de Réinsertion Sociale, Lisbonne, le 16 octobre 2000.
- "Souffrance Infantile et Législation", lors des Journées sur l'Accompagnement de l'Enfant Malade, à l'Institut Supérieur Bissaya-Barreto, le 25 octobre 2000.

- "Abus sexuel sur les enfants – aspects légaux", lors du Séminaire sur l'Abus sexuel de mineurs, organisé par le Ministère de la Santé, à Coimbra, les 24 et 25 novembre 2000.
- "Les nouvelles délinquances des jeunes", lors du Forum Sécurité en Démocratie, Naples, Italie, les 7,8 et 9 décembre 2000.
- "Politique criminelle, politique de minorité – quel modèles?", lors du Colloque subordonné au thème "La Délinquance et la Victimisation des Mineurs et le Pouvoir d'Action des Forces de Sécurité", Institut Supérieur des Sciences Policières et Sécurité Interne, Lisbonne, le 13 décembre 2000.
- "Le Tribunal Pénal International et la question de la prison perpétuelle", lors du Colloque sur le Tribunal Pénal International, réalisé à la Faculté de Droit de l'Université de Lisbonne, le 15 février 2001.
- "Trafic de Femmes: dimension transnationale, encadrement normatif et situation actuelle de la lutte contre le trafic de femmes", lors du Séminaire sur les Droits Humains des Femmes. Droit et Réalité. Divers Regards, réalisé á l'Université de Coimbra, Faculté de Droit, le 16 mars 2001.
- "Crimes environnementaux. Quelles perspectives?", lors des 1eres Journées Luso-Brésiliennes de Droit de l'Environnement, réalisées à l'Institut Lusíada pour le Droit de l'Environnement. Université Lusíada, Porto, les 22, 23 et 24 novembre 2001.
- "Le droit pénal international traditionnel : quel avenir?", lors du Symposium sur le Droit Pénal international pour la Protection des Droits Humains, réalisé à la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, les 11 et 12 décembre 2001.
- "La celeridad y eficacia de la justicia penal en Portugal"- "La célérité et l'efficacité de la justice pénale au Portugal", lors du Séminaire International sur la Célérité et l'Efficacité de la Justice Pénale (Allemagne, Portugal, France et Italie), à l'Université Nationale d'Éducation à Distance, Madrid, les 21 et 22 février 2002.
- "La politique criminelle face aux nouveaux défis de la criminalité organisée", lors du Colloque Globalisation et Droit. 20^{e} Anniversaire de l'Institut de Droit Comparé Luso-Brésilien, à Coimbra, les 7,8 et 9 mars 2002.
- "Terrorisme dans le monde globalisé – une perspective politico-criminelle", lors du Colloque réalisé par le CADC (Coimbra), subordonné au thème Terrorisme et Humanisme dans le Monde Globalisé, le 16 avril 2002.
- "Enfants en danger – enfants dangereux – perspective juridique", lors du Symposium International et Multidisciplinaire subordonné au thème "Enfants et Jeunes en Risque: de l'investigation à l'intervention", organisé par le Centre de Psychopédagogie de l'Université de Coimbra, à Coimbra, les 2 et 3 mai 2002.
- -"La délinquance juvénile à la lumière des principes internationaux", lors des Journées de la CEP sur la Délinquance Juvénile, Ministère de la Justice/Institut de réinsertion sociale, réalisées à Lisbonne, les 27 et 28 juin 2002.
- "La défense de l'accusé dans la Constitution et dans la Loi", lors du Séminaire subordonné au thème "l'Accusé et sa défense", à l'occasion du 1er anniversaire de l'Association des juristes de Santarém, à Santarém, le 1er juillet 2002.
- "Délinquance Juvénile – la perspective juridico-criminologique", lors du séminaire sur la délinquance Juvénile réalisé par la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra et par le Centre d'Études Judiciaires, réalisé dans l'Auditorium du Rectorat de l'Université de Coimbra, le 16 juillet 2002.
- "Principe de la Légalité et Sanctions (criminelles)", lors des 1eres Journées Luso-Italiennes de droit Pénal, réalisées à la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, les 20 et 21 septembre 2002.
- "Educational Guardianship Law – Portugal", Rapport présenté dans le Preparatory Colloquium (AIDP), subordonné au thème "Criminal Responsibility of Minors in National and International Legal Order", réalisé à Vienne, Autriche, les 26 et 28 septembre 2002.
- "Criminalité organisée, politique criminelle, nouveaux et anciens caps", lors du Colloque "Criminalité Organisée", réalisé à l'Université Lusíada, à Lisbonne, le 6 novembre 2002.
- "Globalización e criminalidad organizada: ¿que política criminal?"- "Globalisation et criminalité organisée : quelle politique criminelle ?"-, lors du Séminaire International subordonné au thème "Le Droit Pénal à l'ère de la Globalisation", réalisé à l'Université de la Corogne, Faculté de Droit, le 29 novembre 2002.
- "L'espace européen de justice", lors du séminaire Sécurité, Droit et Justice, à l'Université de Coimbra, Faculté de Droit, le 14 février 2003.

- "L'émergence d'une politique criminelle européenne : lignes directrices de sa définition" (thèse présentée au Groupe sur l'Architecture Institutionnelle, Subsidiarité, Rôle des Parlements Nationaux, Droits Fondamentaux, Justice et Affaires Internes", lors du Congrès Portugal et l'Avenir de l'Europe, Fondation Calouste Gulbenkian, à Lisbonne, les 7 et 8 mars 2003.
- "Politique criminelle et Globalisation", lors du Forum International de Droit Électoral et Pénal d'Amazonie, Macapá, Amapá, du 10 au 12 septembre 2003.
- "La orden de detención europea" –" Le mandat d'arrêt européen ", lors du Congrès International sur l'Espace Judiciaire Européen, à l'Université de Castilla-La-Mancha, Facultad de Ciencias Jurídicas y Sociales de Toledo, les 29, 30 et 31 octobre 2003.
- "Protection de témoins dans la perspective du droit de défense de l'accusé", réalisé à l'Université Lusíada, Lisbonne, lors des Journées de Procédure Pénale, le 22 novembre 2003.
- "Du mandat d'arrêt européen", lors du 1er Congrès de Procédure Pénale, réalisé à l'Institut Supérieur de Sciences Policières et Sécurité Interne, à Lisbonne, le 24 mars 2004.
- "Coopération judiciaire et policière au sein de l'UE: les implications de la création d'une Constitution européenne", lors du séminaire subordonné au thème "Droits Humains et Citoyenneté dans la Constitution européenne", organisé dans le cadre du forum "Vivre l'Europe", réalisé à Leiria, le 27 mars 2004.
- La protection des droits fondamentaux dans un espace de liberté, sécurité et justice", lors du Séminaire subordonné au thème "l'espace européen de justice", organisé dans le cadre du forum "Vivre l'Europe", en collaboration avec le conseil de district de Porto de l'Ordre des Avocats, réalisé à la Fondation de Serralves, à Porto, le 6 avril 2004.
- "Légitimation. Finalitées et préssuposés de l'intervention de l'état auprès des enfants et des jeunes", lors du Colloque subordonné au thème "Droit de l'enfance, de la jeunesse et du vieillissement", réalisé à la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, les 2 et 3 avril 2004.
- "Politique criminelle : nouvelle criminalité, nouveaux défis", à l'Ordre des Avocats – Conseil du District de Lisbonne, le 13 avril 2004.
- "De l'affirmation des droits' à la 'protection des droits' des détenus: la juridictionnalisation de l'exécution de la peine de prison", lors des Journées d'études Pénitentiaires, réalisées à l'université Catholique, Lisbonne, le 7 mai 2004.
- "El sistema de determinación de la pena en la Unión Europea"- "Le système de détermination de la peine dans l'Union européenne" , réalisée à l'Université de Castilla-La Mancha, Cuenca, lors du séminaire subordonné au thème "La lucha contra el fraude en la Unión Europea" – "La lutte contre la fraude dans l'Union européenne", du 21 au 23 juillet 2004.
- "Politique criminelle: nouveau défis et anciens caps", lors du 10e Séminaire International organisé par l'Institut Brésilien de Sciences Criminelles, réalisé à S. Paulo (Brésil), du 28 septembre au 1er octobre 2004.
- "La nouvelle Europe et le vieux déficit démocratique", lors du Colloque International de Droit Pénal, subordonné au thème "Justification et limites de l'utilisation de moyens pénaux dans la lutte contre la criminalité organisée dans les temps de la globalisation", réalisé à la Faculté de Droit de l'Université de Droit de l'Université Lusíada de Lisboa, les 20 et 21 octobre 2004.
- "Coopération judiciaire et policière en matière pénale", à l'Institut Supérieur de Police Judiciaire et Sciences Criminelles, à Lisbonne, le 13 janvier 2005.
- "Réinsertion sociale comme finalité des peines", lors de la IX Semaine de Droit de l'Association d' Étudiants de Droit de l'Université du Minho, réalisée à l'École de Droit de l'Université du Minho, à Braga, le 27 avril 2005.
- "Politique criminelle et procédure pénale", conférence d'ouverture du II Congrès de Procédure Pénale, réalisé à l'Ordre des Avocats, à Lisbonne, les 12 et 13 mai 2005.
- "La promotion des droits et la protection des mineurs", conférence d'ouverture du colloque subordonné au thème "Enfants en risque : serait-ce possible de convertir le risque en opportunité?", réalisé à la Fondation Calouste Gulbenkian, à Lisbonne, le 23 mai 2005.
- "El papel del TJCE en el espacio de libertad, seguridad y justicia" – "Le rôle du TJCE dans l'espace de liberté, sécurité et justice" -, réalisé à l'Université de Castilla-La Mancha, Cuenca, lors du II Séminaire International d'Études de Droit Pénal, subordonné au thème: "Constitución europea y derecho penal:

una primera aproximación" – Constitution européenne et droit pénal : une première approche » -, les 1er et 2 juillet 2005.

- "Une approche environnementale et de gestion des risques – mécanismes de responsabilisation criminelle", lors de la Conférence Internationale Investir dans les forêts Portugaises, Université de Coimbra et Agence Portugaise pour l'Investissement, réalisée à Coimbra, le 11 juillet 2005.
- "Sur le chemin d'un droit pénal européen?", lors du Séminaire d'Été subordonné au thème "l'Ordre mondial et la résolution de conflits", réalisé à la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, du 11 au 14 juillet 2005.
- "Globalisation, démocratie et crime économique", Conférence sur la criminalité économique dans le cadre de la présidence portugaise du Comité de Ministres du Conseil de l'Europe, Octopus Interface Conference, Cascais, du 28 au 30 septembre 2005.
- "Lumière et ombre sur la "politique de minorité"", conférence d'ouverture lors de la Rencontre d'évaluation de l'Activité des Commissions de Protection des enfants et Jeunes de 2004, Caldas da Rainha, le 17 novembre 2005.
- "Politique criminelle sur le trafic d'être humains", lors du Séminaire International subordonné au thème "Crime organisé et criminalité de masse: les interférences ou ingérences mutuelles", réalisé à l'Institut supérieur de Sciences Policières et Sécurité Interne, à Lisbonne, les 14 et 15 février 2006.
- "Protection d'enfants et jeunes en risque. Légitimité de l'intervention", lors de la Semaine Intensive Erasmus, subordonnée au thème Globalisation et Travail Social, réalisée à l'Institut Supérieur Bissaya Barreto, à Coimbra, du 6 au 16 mars 2006.
- "L'exécution de la peine privative de liberté : problèmes de politique criminelle", Séminaire national subordonné au thème "Éduquer l'autre – les questions du genre, des droits humains et de l'éducation dans les prisons portugaises", réalisé par A Humana Global – Association pour la promotion des droits humains, de la culture et du développement, réalisé à Coimbra, les 8 et 9 mars 2006.
- "Droit Pénal International", lors du Colloque "La mer rapprochant les peuples. L'universalisation du Droit", collaboration de la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra lors de la VIII Semaine Culturelle de l'Université de Coimbra, "De Mer à Mer", réalisé à la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, les 10 et 11 mars 2006.
- "Le Ministère Public et le juge d'instruction dans la procédure pénale portugaise", 1er Congrès sur l'Investigation Criminelle, Porto, les 16 et 17 mars 2006.
- "Les peines et leur exécution dans le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale", Conférence Internationale sur "La Cour Pénale Internationale et la transformation du Droit International", réalisé à l'Université Catholique, Faculté de Droit, Lisbonne, les 24 et 25 mars 2006.
- "L' Eurojust et la construction européenne – entre l'unité et la diversité", lors du Séminaire Eurojust, réalisé à Lisbonne, le 21 avril 2006.
- "Décision juridique", conférence proférée à la Faculté de Psychologie et de Sciences de l'Éducation de l'Université de Coimbra, à Coimbra, le 2 juin 2006.
- "Le profil du licencié en Droit dans l'avenir", conférence réalisée à la Faculté de Droit de l'Université Catholique Portugaise, Lisbonne, le 14 septembre 2006.
- "El Ministério Fiscal – Director de la investigacion en Portugal" - «Le Ministère Public – le «dominus» de l'investigation au Portugal», lors du Séminaire sur "Las reformas procesales en matéria penal en el ambito europeo: el Ministério Fiscal – director de la investigacion", réalisé à Madrid (Ministère de la Justice), les 29 et 30 septembre 2006.
- "Expertise médico-légales – perspective juridique", conférence d'ouverture lors du Cours de mastaire en Médecine Légale et Sciences de Criminalistique (3e édition), réalisée à la délégation de Lisbonne de l'Institut National de Médecine Légale, le 13 octobre 2006.
- "Droits des victimes et justice réparatrice – un rapport complexe", Séminaire International "Villes et Terrorisme. Réduction de risques et gestion de la crise", Lisbonne, les 26 et 27 octobre 2006 (coordination scientifique: Nelson Lourenço – Professeur d'Université de l'Université Nova de Lisboa et Recteur de l'Université Atlântica).
- "l'internationalisation et l'européisation du droit pénal – entre l'unité et la diversité", III Journées Juridiques Luso-Espagnoles (ad honorem Jorge de Figueiredo Dias), subordonnées au thème "Internationalisation du Droit du nouveau siècle", réalisées à la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, les 23 et 24 novembre 2006.

- "Formation de magistrats – bref commentaire", lors de la "IV Rencontre Annuelle du –Conseil Supérieur de la Magistrature", subordonné aux thèmes "Fonctionnement du système judiciaire et développement économique" et "système de recrutement et formation de magistrats – bilan de l'expérience portugaise et modèles alternatifs", Lisbonne, les 24 et 25 novembre 2006.
- "Liberté, sécurité et justice – une conciliation nécessaire sur le plan européen", II Débat National sur l'Avenir de l'Europe, subordonné au thème "Liberté, sécurité et justice : valeurs fondamentales en Europe", réalisé à Lisbonne, le 27 février 2007.
- "Processus de Bologne et enseignement du Droit", lors du Débat subordonné au thème "Processus de Bologne : enseignement du Droit et débouchés professionnels", réalisé á la Faculté de Droit de l'Université de Lisbonne, le 8 mars 2007.
- "Le Ministère Public et le juge d'instruction dans la procédure pénale portugaise ou la matrice d'une procédure pénale européenne", Symposium de Droit de Procédure Pénale, hommage au Professeur Figueiredo Dias à l'occasion des 20 ans du Code de Procédure Pénale, Université du Minho, École de Droit, 23 mars 2007.
- "Le système punitif. Perspectives d'évolution", Colloque en hommage à l'Institut Brésilien de Sciences Criminelles", subordonné au thème "Justice pénale portugaise et brésilienne : tendances de réforme", réalisé à la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, les 13 et 14 avril 2007.
- "Droit pénal européen", Cycle de Conférences organisé à l'Université Portucalense Infante D. Henrique, Département de Droit, le 23 avril 2007.
- "The young citizen through the scope of international law", Crime Prevention Seminar – Youth: anti-social behaviour and crime, CEPOL, Lisbonne, le29 mai.
- "Protection de mineurs et délinquance juvénile – nouveaux chemins?" Rencontre. Risques et Tracés de la Délinquance Juvénile, Mairie de Seixal, le 31 mai 2007.
- "Visions for an european criminal justice system", Visions for Europe: crime, policing, and justice in the 21st century, CEPOL, Lisbonne, le 4 juin 2007.
- "Démocratie et criminalité économique. Entre l'impunité et la confiance", XIV Cours Internationaux d'Été de Cascais (direction du Professeur José Tengarrinha), Institut de Culture et Études Sociales, Cascais, le 15 juin 2007.
- "Justice, Liberté et circulation de personnes dans l'espace de l'Union européenne– peines et mesures alternatives à la prison", Séminaire sur les peines et les mesures alternatives à la prison, Lisbonne, les 24 et 25 septembre 2007.
- "La Cour de Justice des Communautés Européennes dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice– en cheminant se fait le chemin", Valladolid, du 24 au 26 octobre 2007.
- "Les peines de substitution", Séminaire de Droit et Procédure Pénale "Thème de la réforme Pénale", Faculté de Droit, Université Catholique Portugaise (Porto), le 8 mars 2008.
- "L'exécution de peines dans la perspective de la réinsertion sociale", workshop sur les relations entre les Media et la Réinsertion sociale, Ministère de la Justice – Direction-Générale de Réinsertion sociale, les 7 et 8 avril 2008.
- "Aspects constitutionnels des garanties de l'accusé dans la procédure pénale portugaise", 5^{e} Congrès des Juges fédéraux de S. Paulo et Mato Grosso do Sul, Campos de Jordão, Brésil, du 18 au 20 avril 2008.
- "Harmonisation et coopération judiciaire", Cours de Coopération Judiciaire, le Droit et la Coopération Ibérique, Guarda, du 15 au 20 mai 2008.
- "Lisbon Treaty, the answer to all problems and deficits of judicial criminal cooperation in European Union?", Tolède, Espagne, les 22 et 23 mai 2008.
- "Voies d'intégration dans un monde globalisé", Dialogue interculturel, migrations et intégration, Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, du 7 au 10 juillet 2008.
- "Droit pénal européen", conférence inaugurale, Cours de Formation spécialisée en Droit Européen, Université du Minho, Braga, le 3 octobre 2008.
- "La jurisprudence constitutionnelle portugaise et le droit de procédure pénal", Colloque commémoratif du XXV anniversaire de la Cour Constitutionnelle, Lisbonne, les 23 et 24 octobre 2008.

- "Le juge comme protagoniste pour la réalisation de la justice", Séminaire sur la réforme pénale et procédurale pénale, Institut Supérieur de Sciences Policières et Sécurité Interne, le 14 novembre 2008.
- "Justice et question pénitentiaire", Justice devant la Globalisation, Institut Supérieur de Gestion, le 19 novembre 2008.
- "Le trafic d'êtres humains", 1er Congrès National sur le trafic d'êtres humains, Lisbonne, les 12 et 13 février 2009.
- "Parcours de réclusion et réinsertion", Séminaire International, Justice et Société : Regards sur la réinsertion, Faculté de Droit de l'Université de Lisbonne, du 4 au 6 mars 2009.
- "Politique criminelle européenne", Quelle Europe après Lisbonne? (Re)Lancer le débat, séminaire, Réseaux d'Information européenne de la Région Centre, Centre de Documentation Européenne de l'Université de Coimbra et Team Europe, Coimbra, 26 mars 2009.
- "European criminal law: some problems of harmonization", Jean Monnet Seminar – European Criminal Law: selected issues, Université de Macao, Faculty of Law – Master of Law Seminar Series, 2009-2010, le 9 novembre 2009.
- "Trafic de personnes pour exploitation sexuelle, proxénétisme, d'adultes et de mineurs, et recours à la prostitution de mineurs", Séminaire de Droit Pénal, Université de Macao, le 10 novembre 2009.

Encore en tant que conférencière, elle a participé à diverses actions organisées par le Centre d'Études Judiciaires, parmi lesquelles :

- Journées de Droit Criminel, en 1982, à Lisbonne et à Porto, où a été présentée une communication sur "La peine relativement indéterminée dans le système de sanctions portugais".
- Journées de Droit Procédural pénal, en 1987, à Lisbonne et à Porto et en 1988, à Viseu et Portalegre; en 1989, à Madère et aux Açores (où elle a présenté une communication sur "La phase d'investigation dans le droit procédural portugais").
- Journées sur la Révision du Code Pénal, en avril 1991, à Coimbra, où elle a présenté une communication sur "L'amende dans le système de sanctions portugais".
- Action de Formation Complémentaire de Magistrat, réalisée à Porto, à la Cour d'Appel, le 23 novembre1994, où elle a présenté une communication sur "l'infraction dans la circulation routière".
- Séminaire "Accès à la Justice en Matière d'Environnement et de Consommation", réalisé à Guimarães, en juin 1994, où elle a présenté une communication sur "Le nouveau crime de pollution dans le Code Pénal en révision".
- Cours de Spécialisation en Droit de l'Environnement, réalisé à Lisbonne, lors de l'année scolaire 1994-95, où elle a présenté une communication sur "Les nouveaux crimes contre l'environnement dans le code Pénal revu".
- Journées de Droit Criminel. Révision du code Pénal. Altérations au Système de Sanctions, réalisées à Porto, en octobre 1995, où elle a présenté deux communications respectivement sur "Légitimation et buts des peines – révision du Code Pénal 1995" et "La détermination de la mesure de la peine privative de liberté: la faute et la prévention".
- 1eres Journées Luso-Brésiliennes – Protection Judiciaire de l'Environnement et du Consommateur, réalisées du 19 au 22 juin 1996, à Lisbonne, où elle a présenté une communication sur "L'article 279 du Code Pénal ", intégré dans un panel subordonné au thème "Crimes Écologiques et de Consommation".
- Cours de formation Permanente, subordonné au thème "Les Jeunes et la Loi Criminelle – nouveaux regards", réalisé à Lisbonne, le 9 janvier 1998, où elle a présenté une communication subordonné au thème "Repenser la légitimité et fins de l'intervention de l'État auprès des mineurs".
- Journées de Procédure Pénale – Cycle de Conférences, réalisées à Lisbonne, les 7 et 8 janvier 1999, où elle a présenté une communication subordonné au thème "La célérité et la procédure pénale: les procédures sommaire et abréviée".
- XVIII Cours normal de formation de magistrats, subordonné au thème "La Réforme Législative du Droit des Mineurs", les 11 et 12 février 2000, où elle a proféré la conférence d'ouverture, dédiée au thème "Finalité et préssuposés de l'intervention tutélaire éducative. Formalité et consensus dans la procédure tutélaire éducative".
- Séminaire International sur "Les principes de la légalité et de l'opportunité dans les systèmes procéduraux pénaux européens – perspectives de droit comparé", réalisé à Lisbonne, du 23 au 25 juillet

2002, où elle a proféré la conférence de clôture subordonné au thème “La politique criminelle, l’action pénale et les principes de la légalité et de l’opportunité”.

- XXI Cours normal de formation de magistrats, subordonné au thème “Coopération judiciaire en matière pénale”, le 10 octobre 2002, où elle a proféré la conférence d’ouverture subordonné au thème “Cadre général de la coopération judiciaire en matière pénale dans l’espace de l’Union européenne”.
- Formation permanente sur “Coopération judiciaire internationale en matière pénale. Régime juridique du mandat de détention européen”, le 6 février 2004, où elle a proféré une conférence subordonné au thème “La décision-cadre du conseil relative au mandat de détention européen et aux procédures de remise entre États Membres de l’Union européenne et la Loi nº 65/2003, du 23/8”.

Au Centre de Formation Juridique de la Région administrative de Macao, elle a été coordinatrice et a enseigné, conjointement avec le Procureur Adjoint Luís Silva Pereira, le Séminaire sur “Mutual legal assistance – surrender of fugitive offenders”, intégré dans le cadre de la coopération dans le domaine juridique entre l’Union européenne et Macao, du 6 au 9 juin 2005.

Au « National Training Centre for the Officials of Common Courts of Law and Public Prosecutor’s Office » (Varsovie – Pologne), elle a participé à la National Convention of Criminal Proceedings Faculties, et elle a proféré une conférence sur le « development of the career of legal professionals in Portugal » (du 25 au 28 septembre 2008).

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Elle a exercé des tâches de gestion universitaire :

- A la Faculté de Droit de l’Université de Coimbra, elle a été membre adjoint du Conseil Directif (1983-1984) et du Conseil Pédagogique (1997/1998 et 1998/1999). Elle a été encore Présidente du Conseil Pédagogique entre 2000 et 2002.

Dans d’autres institutions universitaires :

- Elle a été membre du Conseil Scientifique du Cours de Droit de Porto, de l’Université Catholique Portugaise, de 1995 jusqu’en 2002-2003 ;
- Elle a été membre de la Commission chargée de la mise en place de l’Institut Universitaire Bissaya-Barreto, en 1994 et 1995 ; elle a été membre du Conseil Directif de l’Institut Universitaire Bissaya-Barreto depuis l’année scolaire 1995-96 jusqu’au 21 septembre 2000 ; elle a été membre du Conseil Pédagogique de l’Institut Universitaire Bissaya-Barreto lors de l’année scolaire 1997-98 ; elle a été Présidente du Conseil Pédagogique de l’Institut Universitaire Bissaya-Barreto lors de l’année scolaire 1998-99; elle a été membre du Conseil Scientifique de l’Institut Universitaire Bissaya-Barreto de 1997 à 2004.
- Est membre du Conseil Consultatif de l’École de Droit de l’Université du Minho, depuis 2007, fonctions qu’elle continue à exercer actuellement.

Depuis le 28 octobre 2004, elle est Directrice du Centre d’Études Judiciaires (école nationale de formation initiale et continue de Juges et magistrats du Ministère Public). Dans cette institution, elle est encore Présidente du conseil Pédagogique et membre du Conseil Général, présidé par le Président de la cour suprême de justice**.**

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l’homme

- A été avocat de l’État Portugais dans le cas Moreira de Azevedo contre le Portugal. Sentence de la Cour Européenne des Droits de l’Homme du 23 octobre 1990, Série A, nº 189.
- A été membre du Comité d’Experts sur le Traitement des Jeunes Adultes Délinquants (Conseil de l’Europe) – arrêté du Ministre de la Justice, nº 6, du 2 mai 1998.
- A intégré la délégation portugaise et a participé à la Conférence subordonnée au thème “La justice des mineurs en Europe”, dans le cadre de la Présidence Française de l’Union européenne, organisée par le Ministère de la Justice français, réalisée à Paris, les 19 et 20 octobre 2000.
- A été responsable, avec la collaboration de Paula Ribeiro de Faria (Professeur d’Université) et Leones Dantas, (Procureur général adjoint), de l’élaboration du Rapport portugais, dans le projet européen coordonné par les Professeurs Michael G. Faure LL. M. e Günter Heine, du Maastricht European Institute for Transnational Legal Research. Faculty of Law, Maastricht University et de l’Institute for Criminal Law and Criminology, Faculty of Law, University of Berne, sur “Criminal Penalities in EU States’ Environmental Law”.

- A participé à l'élaboration des Règles Minimales de la Procédure Pénale ("Règles de Majorque"), de novembre 1990 à février 1992 (élaborées sous les auspices du Conseil de l'Europe).
- A participé, comme représentante du Portugal, au VIII Colloque Criminologie du Conseil de l'Europe, en 1987, subordonné au thème "Disparités dans le prononcé des peines (sentencing)".
- A participé, comme expert indiquée par le Conseil de l'Europe, à la discussion sur les projets du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale de l'Ukraine, qui s'est tenue à Kiev, du 13 au 15 mai 1996.
- A intégré la délégation portugaise lors de la rencontre "Justice across the Atlantic II – The Criminal Process in Portugal and the United States: Two Legal Systems in Pursuit of Justice", réalisé à Newport (USA), du 26 au 28 octobre1998, participant à un panel intitulé "Rehabilitating and Controlling Criminal Offenders Through Probation Supervision".
- A participé au Séminaire International subordonné au thème "De la prévention et intervention initiale à l'insertion familiale et sociale", présentant les conclusions finales, organisé par les Ministères de la Justice et du Travail et de la Solidarité et par le Centre d'Études Judiciaires, réalisé à Lisbonne, le 11 décembre 2000.
- A participé au Colloque subordonné au thème "Die deutsche Strafrechtswissenschaft vor der Jahrtausendwende. Rückbesinnung und Ausblick", réalisé à Berlin, du 3 au 6 octobre 1999.
- A traduit, de l'allemand, "Droits de l'offensé dans la procédure pénale. Durée de la procédure. Cas Moreira de Azevedo contre le Portugal (sentence du 23 octobre 1990, série A, nº 189)" - "Direitos do ofendido no processo penal. Duração do processo. Caso Moreira de Azevedo contra Portugal (sentença de 23 de Outubro de 1990, série A, nº 189)", "Jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'homme" – "Jurisprudência do Tribunal Europeu dos Direitos do Homem", Professeur Stefan Trechsel, membre de la Commission Européenne des Droits de l'Homme (Strasbourg, France). Publié dans la Revue portugaise de Science Criminelle, 1993, p. 119 s.
- En tant qu'auteur de livres et d'articles et en tant que conférencière, diverses thématiques sont abordées de la perspective de la protection des droits fondamentaux et du nécessaire équilibre avec la réalisation d'autres finalités que la réalisation de la justice vise à atteindre aussi.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

- Professeur d'Université de la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra

- Directrice du Centre d'Études Judiciaires

b. Mandats électifs

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

VI. Autres activités

a)

1. Conseil Supérieur des Affaires Criminelles (arrêté nº 76, du Ministre de la Justice, le 9 juillet 1998).
2. Conférence de Haut Niveau sur la Prévention de la Criminalité, réalisée dans le cadre de la Présidence Portugaise de l'Union européenne, dans le domaine de la Justice et des Affaires Internes. Dans ce contexte, a été édité par le Ministère de la Justice et par le Cabinet des Relations Internationales, Européennes et de Coopération, en 2001, la monographie intitulée "Conférence de Haut Niveau sur la Prévention de la Criminalité", avec "Introduction" de Anabela Miranda Rodrigues (coordinatrice scientifique) et de José Luís Lopes da Mota (coordinateur général).
3. Est collaboratrice permanente de la *Revista Portuguesa de Ciência Criminal* – Revue Portugaise de Science Criminelle -.
4. Fait partie des collaborateurs permanents étrangers de la *Revista Brasileira de Ciências Criminais* – Revue Brésilienne des Sciences Criminelles-.
5. Est collaboratrice du *Comentário Conimbricense do Código Penal. Parte Especial* – commentaire de Coimbra du Code Pénal. Partie Spéciale -(direction de J. de Figueiredo Dias), Coimbra, 1999.
6. Est membre de l'Association *Internationale de Droit Pénal*.
7. Est membre de la *Société Internationale de Criminologie* et intègre sa Commisssion scientifique.

8. Est membre de la *Fondation Internationale Pénale et Pénitentiaire*. A été Secrétaire Générale ad interim de cette fondation, dans les années 1998 et 1999 et Secrétaire Générale depuis 2000 jusqu'en 2005. A organisé, dans le cadre de cette activité, les journées sur les "Problèmes pratiques et nouvelles perspectives dans le domaine pénitentiaire", réalisées à Istanbul, Turquie , du 4 au 7 septembre 2002 ; les journées sur "La sécurité publique dans l'État de droit face aux défis de la société du risque", réalisées à la Cidade da Praia, à Cap-Vert, du 24 au 28 septembre 2003; et les journées sur "L'impact des réseaux et des organisations criminelles dans les sociétés démocratiques", réalisées à Manaus, Brésil, du 21 au 25 septembre 2004.
9. Est membre de la *Société Internationale de Défense Sociale*, et Secrétaire générale pour les Affaires Européennes.
10. Est membre de l'*Association Portugaise de Droit Européen*. En cette qualité, elle a été indiquée comme rapporteuse nationale au Congrès 2004, de la Présidence Irlandaise de l'Union européenne: un pas de géant ou un petit saut?"
11. Est membre de la Section Portugaise de *l'Association Internationale de Droit des Assurances*.
12. Conseil consultatif du Mastaire en Criminologie (Faculté de Droit de l'Université Catholique Portugaise, Lisbonne)
13. «Moot Court Nacional de Droit Constitutionnel», organisé par «The European Law Students' association – Faculté de Droit de lisbonne (4º édition)

b. Durée

1. durée : environ 1 an
2. durée : environ 3 jours
3. collaboration permanente
4. collaboration permanente
5. collaboration permanente
6. Depuis 1995 jusqu'à présent
7. Depuis 1998 jusqu'à présent
8. Depuis 1998 jusqu'à présent
9. Depuis 2002 jusqu'à présent
10. Depuis 2003 jusqu'à présent
11. Depuis 2008 jusqu'à présent
12. Depuis 2008 jusqu'à présent
13. En 2008

c. Fonctions

1. membre
2. coordinatrice scientifique
3. collaboratrice
4. collaboratrice
5. collaboratrice
6. membre
7. membre
8. membre votant
9. membre et Secrétaire Générale pour les Affaires Européennes
10. membre
11. membre du Conseil Scientifique
12. membre do Conseil Consultatif
13. membre de la Commission d'Honneur

VII. Travaux et publications

- Auteur de 75 (soixante quinze) titres publiés, et encore 5 (cinq) sont en cours de publication. Parmi ceux-ci, il y a 2 (deux) articles, un subordonné au thème "*Droits fondamentaux et droit pénal – un rapport "complexe" dans la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme*" et un autre subordonné au thème : "La jurisprudence constitutionnelle portugaise et le Droit Procédural Pénal" (Colloque commémoratif du XXV anniversaire de la Cour Constitutionnelle – La jurisprudence constitutionnelle portugaise). Elle est auteur du commentaire de cinq articles du Code Pénal relatifs aux crimes sexuels, dans le *Commentaire de Coimbra – comentário Conimbricence – du code Pénal*, Partie spéciale, I Vol., Coimbra Editora, 1999. Et dans la VERBO-Enciclopédia Luso-Brasileira de Cultura – Encyclopédie Luso-Brésilienne de Culture -, 2^{e} édition, elle est auteur du thème "*Droit Pénal Fiscal*". Elle est encore auteur, conjointement avec A. C. Duarte Fonseca, du *Commentaire de la Loi Tutélaire*

Éducative, Coimbra Editora, 2000 ; et, conjointement avec José Luís Lopes da Mota, de l'ouvrage «*Para uma Política Criminal Europeia – Quadro e Instrumentos Jurídicos da cooperação judiciária em matéria penal no espaço da União Europeia*», - « Pour une Politique Criminelle Européenne – Cadre et Instruments Juridiques de la coopération judiciaire en matière pénale dans l'espace de l'Union Européenne »-Coimbra Editora, 2002.

- Se distinguent trois livres dont elle est l'auteur :

1. La détermination de la mesure de la peine privative de liberté (les critères de la faute et de la prévention) - *A determinação da medida da pena privativa de liberdade (os critérios da culpa e da prevenção)* -, Coimbra Editora, 1995.
2. Nouveau regard sur la question pénitenciaire. Statut juridique du détenu et socialisation. Juridictionnalisation. Consensualisme et prison - *Novo olhar sobre a questão penitenciária. Estatuto jurídico do recluso e socialização. Jurisdicionalização. Consensualismo e prisão* -, Coimbra Editora, 1ere édition, 2000; 2e édition revue et augmentée (avec le sous-titre : *Juridictionnalisation. Consensualisme et prison.* Projet de proposition de loi d'exécution des peines et mesures privatives de liberté - Jurisdicionalização. Consensualismo e prisão. Projecto de proposta de lei de execução das penas e medidas privativas de liberdade-), 2002.
3. Le *droit pénal europeen émergent - O direito penal europeu emergente*, Coimbra Editora, 2008.

- Se distinguent sept articles publiés:

4. *L'assistant – une curiosité du droit procédural portugais,* article publié dans le volume "Quelques Aspects des Sciences Criminelles" (Travaux de l'Institut de Sciences Criminelles de Poitiers), 1990.
5. *La preuve en procédure pénale comparée – le droit portugais,* "Revue Internationale de Droit Pénal", 1992, 63 année – nouvelle série, p. 289 s.
6. *La célérité de la procédure pénale au Portugal et son expérience*, "Revue Internationale de Droit Pénal", 1995, 66 année – nouvelle série, p. 623 s.
7. *Juridiction pénale universelle et Cour Pénale Internationale,* "sub Judice. Justice et Société*" - Jurisdição penal universal e Tribunal Penal Internacional,* "Sub Judice. Justiça e Sociedade", 19 (numéro spécial), 2000; aussi publié dans " Droit Pénal International. Pour la protection des Droits Humains" - "Direito Penal Internacional. Para a protecção dos Direitos Humanos" -, Fim de Século Edições, 2003.
8. *La défense de l'accusé : une garantie constitutionnelle en danger dans "l'admirable monde nouveau" - A defesa do arguido: uma garantia constitucional em perigo no "admirável mundo novo"*, "Revue Portugaise de Science Criminelle" -"Revista Portuguesa de Ciência Criminal" -, 12 (2002).
9. *Confiance mutuelle et contrôle jurisdictionnel – une liaison nécessaire?,* La confiance mutuelle, Gilles De Kerchove et Anne Weyembergh (dir.), Éditions de l'Université de Bruxelles, Institut d'Études Européennes, 2005.
10. *Les rapports entre le Ministère Public et le Juge d'Instruction Criminelle ou la matrice d'une procédure pénale européenne - As relações entre o Ministério Público e o Juiz de Instrução Criminal ou a matriz de um processo penal europeu*, Actes do Symposium de Droit Procédural Pénal, Université du Minho, 2007.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
***a.* Première langue:**									
Portugais	X	..	..	X	..	..	X	..	..
***b.* Langues officielles:**									
Anglais	X	..	..	..	X	..	..	..	X
Français	X	..	..	X	..	..	X	..	..
***c.* Autres langues:**									
Allemand	X	..	..	..	..	..	..	..	..
Italien	X	..	..	..	..	..	..	..	..
Espagnol	X	..	..	..	X	..	..	X	..

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je confirme mon intérêt pour avoir des cours intensifs d'anglais avant d'occuper mes fonctions.

X. Autres éléments pertinents

- Exercice de la fonction d'avocat lors des 5 (cinq) premières années de vie professionnelle.
- Jusqu'à assumer les fonctions de Directrice du Centre d'Études Judiciaires (en octobre 2004) elle a exercé comme jurisconsulte, donnant des avis pour des procédures judiciaires en cours.
- Outre ceci, elle a élaboré diverses annotations de jurisprudence, notamment, dans les domaines de la détermination de la mesure concrète de la peine privative de liberté et du choix de la peine; du secret de la délibération et vote en procédure pénale; et de la substitution de la peine de prison par une prestation de travail en faveur de la communauté.
- En tant que Directrice du Centre d'Études du Centre d'Études Judiciaires, elle a collaboré aux travaux préparatoires de la nouvelle Loi relative à la formation de magistrats (Loi nº2/2008, du 14 janvier). Dans ce contexte, elle a présenté aux Conseils Supérieurs de la Magistrature, du Ministère Public et des Tribunaux Administratifs et Fiscaux, au Ministre de la Justice et à l'Ordre des Avocats un Document Directeur pour la réforme de la Loi relative à la formation de Magistrats. Dans le cadre de l'activité exercée comme Directrice de l'institution en question, elle a préparé et mis en exécution une réforme curriculaire pour la formation initiale de magistrats (réforme curriculaire de 2005). Ont été encore introduites dans le cursus des disciplines comme le Droit Constitutionnel et les Droits fondamentaux, l'Éthique et la déontologie, le Droit Européen et International et l'anglais juridique.
- Elle a été encore responsable de la conception et l'élaboration des Plans d'étude pour la formation initiale de magistrats (1er cycle, dans le Centre ; 2^{e} cycle, dans les tribunaux ; phase de stage, dans les tribunaux), relatifs aux années 2005-2006,2006-2007,2007-2008,2008-2009,2009-2010. De ces Plans d'étude se distingue la définition de contenus de programmes des disciplines et la proposition de méthodologies d'enseignement à caractère très professionnalisant et la mise en œuvre de la formation dans les tribunaux subordonnée à une planification rigoureuse dirigée vers le développement de qualités personnelles et de compétences techniques pour l'exercice de la fonction de magistrat. L'objectif visé est celui d'encourager une culture judiciaire – comme on peut lire, notamment dans le Plan d'Étude présenté lors de l'année 2009-2010 – d'indépendance et d'autonomie et d'engagement avec les droits fondamentaux. Tous les Plans d'Étude ont été soumis à l'appréciation du Conseil Pédagogique du centre d'études Judiciaires, et ils ont été approuvés à l'unanimité.
- Elle a été encore responsable de la conception et de l'élaboration des Plans d'Activités du Centre d'Études Judiciaires concernant ces mêmes années. De ces Plans, l'on distingue le domaine concernant la formation continue de magistrats et est prévue, dans le dernier Plan, la réalisation de Cours de Formation Spécialisée, en tenant compte des récentes altérations des Statuts des Magistrats. Tous les Plans d'Activité ont été soumis au conseil Général et approuvés à l'unanimité.
- L'on souligne que dans l'année de 2009-2010 a été pour la première fois conçu et élaboré un plan d'études et un plan d'activités ayant comme objectif la formation de Juges pour les Tribunaux Administratifs et Fiscaux.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que je m'installerais de manière permanente à Strasbourg.

M. João Manuel Da Silva Miguel

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom et prénom: DA SILVA MIGUEL, JOÃO MANUEL
Sexe : masculin
Né le 30 mars 1953 à Loulé, Algarve, Portugal
Nationalité : portugaise

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1977 Licence en droit (Licenciatura em Direito), Faculté de Droit de l'Université de Lisbonne (cinq années) ;

1978 Concours d'accès à la magistrature du ministère public.

III. Activités professionnelles pertinentes

a) Activités judiciaires

2003 - Procureur général adjoint, en exercice de fonctions en tant qu'Agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme ;

2003 - Procureur général adjoint, en exercice de fonctions en tant qu'Agent du Gouvernement auprès du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies ;

2000 - Procureur général adjoint, en exercice de fonctions de membre du Conseil consultatif du parquet général de la République ;

1989 - 2000 Substitut du procureur de la République et procureur de la République, en fonctions auprès du Cabinet du Procureur général de la République (Delegado do Procurador da República e Procurador da República no Gabinete do Procurador-Geral da República) ;

1979 - 1989 Substitut du procureur de la République (Delegado do Procurador da República) dans les Tribunaux de Seixal et de Oeiras ;

1978 - 1979 Substitut du procureur de la République stagiaire « Delegado do Procurador da República estagiário » (Stage dans les juridictions criminelles, civiles, de mineurs et du travail) dans le ressort de Lisbonne ;

b) Activités juridiques non judiciaires

i. au Portugal

2009(10) Membre du jury international sous indication du Conseil de l'Europe du volet «Interprétation et application de le Convention européenne des Droits de l'Homme »" de la 4ème édition du concours «THEMIS». Ce concours international est spécialement adressé aux auditeurs de justice de toutes les écoles et instituts européens de formation de magistrats ;

2009 (6) Membre du jury du prix européen «Balance de Cristal de la justice pénale». Ce prix a été crée par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe ayant «pour objectif de faire connaître et de promouvoir les pratiques novatrices et efficaces mises en place dans le déroulement de la procédure pénale et l'organisation des tribunaux, en vue d'améliorer le fonctionnement du système public de la justice pénale dans les États membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe» ;

2009(5/6) Président du jury du concours pour auditeurs de justice au « Centro de Estudos Judiciários » (École de la Magistrature du Portugal) ;

* Le texte souligné signale les postes occupés ou missions en charge actuellement.

2008(6/7) Président du jury du concours pour auditeurs de justice au « Centro de Estudos Judiciários) ;

2007(10) Membre du jury international dans le volet «Interprétation et application de le Convention européenne des Droits de l'Homme » de la 2ème édition du concours «THEMIS» ;

2003(5) Président du jury du concours pour auditeurs de justice au « Centro de Estudos Judiciários » ;

2003(3) Membre du jury international du concours en droit international humanitaire « Jean Pictet » ;

2000 - 2003. Commentateur des arrêts de la Cour suprême de Justice, en matière civile et pénale, publiés au « Boletim do Ministério da Justiça » (Bulletin du Ministère de la Justice), revue juridique du Ministère ;

1997 - 1998 Membre du jury (droit pénal et droit de la procédure pénale) d'accès à la magistrature du siège et du parquet (auditeurs de justice) ;

1996 - Membre du comité de rédaction de la Revue juridique "Revista Portuguesa de Ciência Criminal» (Revue portugaise de Science Criminelle), et aussi auteur de la rubrique «Chronique législative» ;

1985 - 2004 Collaborateur permanent de la revue juridique "Revista do Ministério Público" (Revue du Ministère Public).

ii. au niveau international

Organisation des Nations unies

1998 - 2000 Membre de la Délégation portugaise à la Commission Préparatoire de la Cour pénale internationale (New York) ;

1998 (6/7) Membre de la Délégation portugaise à la Conférence diplomatique de Plénipotentiaires des Nations Unies pour la Création d'une Cour Pénale Internationale (Rome, 15 juin - 15 juillet 1998) ;

1996 - 1998 Membre de la Délégation portugaise au Comité Préparatoire pour la création d'une Cour Pénale Internationale (New York).

c. Activités professionnelles non juridiques

Aucune

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

a) Conseil de l'Europe

2003 (2) - Agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) depuis 20 février 2003 ;

2009 - 2011 Membre du Bureau du Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) ;

2009 - 2009 Vice-président du Comité d'experts sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures (DH-RE) ;

2008 - 2010 Vice-président du Conseil consultatif de procureurs européens ;

2006 - Membre du Conseil consultatif de procureurs européens ;

2003 (3) Membre du Comité Directeur pour les Droits de l'Homme, depuis mars 2003 ;

2003 (3) Membre du Comité d'experts pour l'amélioration des procédures de protection des Droits de l'Homme (DH-PR), depuis mars 2003 ;

2001 - Participation aux colloques de Paris sur «Les crimes contre l'humanité» - 2001, de Bucarest, dans le contexte du 10ème anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention européenne des Droits de l'Homme en Roumanie, avec l'exposé «*La durée des procédures au Portugal et la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme: passé, présent et avenir*» - 2004, de San Marino (*Développements futurs de la Cour européenne des Droits de l'Homme à la lumière du rapport des sages*) - 2007, de Bratislava (*Le rôle des Agents des gouvernements dans la protection effective des droits de l'homme*) – 2008, et de Stockholm (*Vers une mise en œuvre renforcée de la Convention européenne des Droits de l'Homme au niveau national*) – 2008 ;

1996 - 2000 Président du Comité d'Experts sur le Rôle du Ministère Public dans le Système de Justice Pénale (PC-PR), qui a préparé la Recommandation n.º 2000(19) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

b) Organisation des Nations Unies

2003 - Agent du Gouvernement auprès du Comité des Droits de l'Homme, des Nations Unies.

c) Autres

– Collaboration régulière avec l'école de la magistrature portugaise (Centro de Estudos Judiciários) dans le domaine des « Droits de l'Homme », en particulier sur l'orientation et coordination de séminaires sur la Convention européenne des Droits de l'Homme et la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme, dans les activités de formation initiale et de formation continue de formation de magistrats ;

– Orientation et coordination d'un cours de post graduation spécialisé en «Jurisprudence européenne sur les droits de l'Homme», à l'Université de Coimbra, adressé aux magistrats du siège et du ministère public, avocats et juristes en général, déjà dans sa 3ème année de réalisation ;

– Interventions diverses sur « Les Droits de l'Homme », en particulier dans quelques universités portugaises et le Barreau, portant, plus spécifiquement, sur «Imigração, integração e direitos humanos» (Immigration, intégration et Droits de l'Homme), «Dever de reserva: uma abordagem à luz dos trabalhos do Conselho da Europa e da Convenção Europeia dos Direitos do Homem» (Devoir de réserve des magistrats : une approche à la lumière des travaux du Conseil de L'Europe et de La Convention européenne des Droits de l'Homme), «Convenção Europeia dos Direitos do Homem : Sistema institucional de protecção e processo» (La Convention européenne des Droits de l'Homme : système institutionnel de protection des Droits de l'Homme et procédure y afférent), «O processo no Tribunal Europeu dos Direitos do Homem» (La procédure devant la Cour européenne des Droits de l'Homme).

V. Activités publiques

a) Postes dans la fonction publique
Aucun

b) Mandats électifs
Aucun

c) Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique
Aucune

VI. Autres activités

2003 (1/3) Membre du Groupe de travail chargé de préparer les changements législatifs pour l'adaptation du système juridique portugais au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le projet de loi a été adopté par le Gouvernement et présenté au Parlement, qui l'a aussi adopté, ayant devenu la Loi n.º 31/2004, du 22 juillet, portant adaptation de la législation pénale portugaise au Statut de la Cour pénale internationale, en typifiant les comportements qui constituent des crimes de violation du droit pénal humanitaire ;

1995 - 2000 Participation dans des activités sur l'organisation et dynamisation d'actions d'amélioration du fonctionnement du ministère public ;

1991 - 2000 Représentant du Parquet général de la République (Procuradoria-Geral da República) auprès de plusieurs entités au sujet de l'élaboration d'études et d'autres initiatives sur le développement de l'informatique e du système de notation statistique du Ministère de la Justice, ainsi que sur la lutte et le combat aux drogues (Bureau du Ministère de la Justice pour des études et l'aménagement) « Gabinete de Estudos e Planeamento do Ministério da Justiça », Bureau directeur pour l'informatique judiciaire « Gabinete Director da Informatização Judiciária », Conseil supérieur de statistique « Conselho Superior de Estatística », Conseil national de la toxicomanie « Conselho Nacional da Toxicodependência » etc.) ;

1990 - 1999 Représentant du Parquet général de la République (Procuradoria-Geral da República) auprès du « Conselho Nacional do Projecto Vida » (*Conseil National pour le Projet Vie*). Ce Conseil était un organe de consultation du Gouvernement pour des questions liées aux drogues illicites et de sa dépendance, y compris la politique de la prévention de la consommation des stupéfiants ;

1986 - 1989 Membre élu du Conseil supérieur du ministère public.

VII. Travaux et publications

2000 - Rapporteur de plus d'une centaine d'avis juridiques émis par le Conseil consultatif, un nombre important de ces a été publié au « Diário da República ».

Dans le domaine des Droits de l'Homme, de nombreux travaux:

1. «Tribunal Europeu dos Direitos do Homem: Comentário ao caso Silva Torrado c/ Portugal» (*Cour européenne des Droits de l'Homme: commentaire sur l'arrêt rendu dans l'affaire* Silva Torrado c. Portugal), Revista do Ministério Público, n.º 95, (juillet-septembre 2003), pp. 101-119 ;
2. «O Ministério Público no Tribunal Penal Internacional» (*Le ministère public dans le statut de la Cour pénale internationale*), *in* Estudos de Homenagem a Cunha Rodrigues, Volume I, Coimbra Editora, 2001, pp. 623-659, et *in* Revista Brasileira de Ciências Criminais, n.º 37 (janvier-mars 2002), pp. 11-42 ;
3. «Justiça Penal Internacional – O Tribunal Penal Internacional» (*Justice pénale internationale: La Cour pénale internationale*) *in* Revista do Ministério Público, n.º 90, (avril-juin de 2002), pp. 57-78 ;
4. «Tribunal Penal Internacional – O após Roma e as consequências da ratificação» (*La Cour pénale internationale: l'après Rome et les conséquences de la ratification*), *in* Revista do Ministério Público, n.º 86, (avril-juin 2001), pp. 27-42) ;
5. «A jurisdição portuguesa perante os crimes dos Indonésios» (*Les jurisdictions portugaises via à vis les crimes commis par les indonesiens*), *in* Daxiyangguo – Revista Portuguesa de Estudos Asiáticos, vol. I, n.º 1, 1.º semestre de 2002, pp. 181-189 ;
6. «A Justiça portuguesa no exame do Tribunal Europeu dos Direitos do Homem» (La justice portugaise sous examen de la Cour européenne des Droits de l'Homme), *in* Revista *Subjudice - Justiça e Sociedade*, Lisboa, n.º 28 (avril-septembre 2004), pp. 33-38 ;
8. O Tribunal Penal Internacional e a Transformação do Direito Internacional», (*La Cour pénale internationale et la transformation du droit international*), Conferência Internacional da FDUCP/PGR /co-organizador, Lisboa, Universidade Católica Editora, 2006 ;
9. «Le ministère public et l'avenir : la recommandation Rec 19 et l'exemple portugais», *in* «Quel avenir pour le ministère public ?», Paris, Dalloz, Sirey, 2008, pp. 115-130 ;
10. «O dever de reserva: uma abordagem à luz dos trabalhos do Conselho da Europa e da Convenção Europeia dos Direitos do Homem» (*Devoir de réserve des magistrats : une approche à la lumière des travaux du Conseil de L'Europe et de La Convention européenne des Droits de l'Homme*), (sous presse).

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	Assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
***a.* Première langue:**									
–.portugais (*veuillez préciser*)	X	¨	¨	X	¨	¨	X	¨	¨
***b.* Langues officielles:**									
– anglais	X	¨	¨	¨	X	¨	¨	X	¨
– français	X	¨	¨	X	¨	¨	X	¨	¨
***c.* Autres langues:**									
– espagnol	X	¨	¨	¨	X	¨	X	¨	¨
– italien	X	¨	¨	¨	¨	X	¨	¨	X

IX. Autres éléments pertinents

Je déclare que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg au cas où je serais élu juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Lisbonne, le 30 novembre 2009

M. Paulo Sergio Pinto de Albuquerque

CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Nom, prénom Paulo Sérgio Pinto de Albuquerque
Sexe Masculin
Date et lieu de naissance Le 5 octobre 1966, à Beira, Mozambique.
Nationalité(s) Portugaise

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

Je suis titulaire des diplômes suivants :

DOUTORAMENTO (Doctorat) de la Faculté de droit de l'Université catholique de Lisbonne, Portugal. Ce diplôme m'a été remis en mai 2003. Ma thèse portait sur la structure de la procédure pénale dans une perspective comparée et internationale, et en particulier sur la structure du procès et de l'appel (pour erreur de procédure, erreur de fait et erreur de droit) en droit portugais, britannique, anglais, français et allemand, ainsi que dans la jurisprudence des tribunaux nationaux et internationaux.

MESTRADO (Master) de la Faculté de droit de l'Université catholique de Lisbonne, Portugal. Ce diplôme m'a été remis en février 1994. Ma thèse portait sur le droit pénal dans une perspective comparative et internationale, et en particulier sur le concept de culpabilité, l'erreur de fait et l'erreur de droit, ainsi que l'élément moral en droit portugais, britannique, français et allemand.

LICENCIATURA (diplôme en droit) de la Faculté de droit de l'Université publique de Lisbonne, Portugal. Ce diplôme m'a été remis en juillet 1989.

First Certificate in English de l'Université de Cambridge, juin 1984.

Diplôme de Langue Française de l'Alliance française, juin 1984.

Zertifikat Deutsch als Fremdsprache du Goethe Institut, mars 1989.

Zeugnis Zentrale Mittelstufenprüfung du Goethe Institut, août 1990.

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

Je suis juge, en congé temporaire de la magistrature depuis septembre 2004.
De 1992 à septembre 2004, j'ai siégé en tant que juge au sein des tribunaux de Sintra, Nelas et Lagos, du Tribunal d'instruction pénale de Lisbonne, du Tribunal correctionnel de Lisbonne et du Tribunal pénal de Lisbonne (la juridiction pénale la plus importante du pays). J'ai volontairement et temporairement pris congé de la magistrature en septembre 2004, avec l'accord du Conseil supérieur de la magistrature portugais. Le droit portugais m'autorise à réintégrer la magistrature à tout moment.

Au cours de la période précitée, j'ai été juge président des tribunaux de Nelas et Lagos et du Tribunal d'instruction pénale de Lisbonne.

J'ai également été chargé de superviser la formation d'autres juges entre 1996 et 1999.

J'ai été auditeur de justice et ai exercé des activités pré-judiciaires au sein des tribunaux d'Alijó et de Sintra entre 1990 et 1992. Cette période est prise en compte dans le calcul de la durée totale de ma carrière judiciaire. J'ai donc 14 années d'ancienneté (septembre 1990 à septembre 2004).

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Je suis **avocat, inscrit à l'Ordem dos Advogados (Barreau du Portugal) avec le nº 48028L et je suis jurisconsulte**. Dans l'exercice de ces activités légales, j'ai donné des conseils, contre rémunération, sur les matières suivantes: droits de l'homme (international et européen), droit pénal, procédure pénale et droit des prisons.

Je suis devenu **Professeur Associé** à la Faculté de Droit de l'Université Catholique (Lisbonne, Portugal) en 2008. J'y ai enseigné les matières suivantes : Droit criminel, Procédure criminelle, Droit européen, Droit international des droits de l'homme, Droit criminel international, Droit anti-terrorisme, Droit pénitentiaire et Organisation judiciaire. De 2004 à 2008, j'ai été Professeur Assistant à la même faculté.

Je suis **Professeur Invité** à l'Instituto de Estudos Superiores Militares (Institut d'études supérieures militaires), institution dépendante du Ministère de la Défense du Portugal, où j'enseigne droit criminel et procédure criminelle, depuis 2007.

J'enseigne aussi, en qualité de **Professeur Adjoint**, au Illinois College of Law, in Urbana-Champaign, Illinois, USA, depuis 2009 (www.law.uiu.edu/faculty-admin/directory/Paulo Albuquerque). En tant que professeur adjoint je suis un membre permanent du College of Law (faculté de droit) de Illinois. En janvier et février 2006 et janvier 2007, j'y ai enseigné en qualité de Professeur Invité de cette institution.
J'y ai enseigné quatre cours de droit européen des droits de l'homme: Terrorisme et droit européen des droits de l'homme (Printemps 2007), Criminalité internationale et droit européen des droits de l'homme (Printemps 2006), Marchés, Crime de Collier Blanc & Régulation en Europe (Printemps 2009) et au printemps 2010, j'ai enseigné un cours sur Marchés, Gouvernement et Corruption

Mes leçons de 2007, 2009 et 2010 ont été rédigées en anglais et publiées par l'Illinois College of Law.

À l'Université Jiao Tong, Shanghai, Chine, j'ai enseigné, en qualité de Professeur Invité un cours sur Terrorisme et droit européen des droits de l'homme, en septembre 2006.

En Juin 2007, j'ai aussi été Professeur Invité au Ministère de la Justice et à la Faculté de Droit de Bissau, Guiné-Bissau.

En qualité **d'expert du GRECO (Groupe d'États contre la corruption)**, nommé par de Conseil de l'Europe j'ai participé

- Dans la IIIe évaluation de la **Belgique** sur la transparence du financement des parties politiques et de campagnes politiques. Le rapport final a été présenté, par le Professeur Richard Ghevontian (Université d'Aix-Marseille) et moi-même, à l'assemblée plénière du GRECO, en mai 2009.
- Dans la IIIe évaluation de la **Bulgarie** sur la transparence du financement des parties politiques et de campagnes politiques. Une première version du rapport finale a été présenté, par Mr. Stéphane Gauvin (de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques) et moi-même, à l'assemblée plénière du GRECO, en juin 2010.

En 2004, le ministère de la Justice portugais m'a désigné candidat au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre du Portugal. En juin 2004, la Sous-commission sur l'élection des juges de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe m'a nommé **premier sur la liste de candidats proposés à ce poste**. Le 25 juin 2004, l'Assemblée parlementaire a élu, au deuxième tour, le deuxième candidat de cette liste.

Je suis expert du projet « Victimes de Crimes et Médiation », organisé par les Agences d'appui aux victimes du Portugal, Pays-Bas et Écosse, et financé par la Commission Européenne. Ce projet a été réalisé de 2006 à 2008 et son rapport final a été publié et présenté par la Commission Européenne en 2008.

J'ai participé, en tant qu'expert, dans le projet « Les Coûts de la Répression du Crime en Contexte », organisé para l'Université de Florence (Italie), La Fondation Giovanni Michelucci (Italie), l'Université de Bremen (Allemagne), l'Institut de Droit (Lituanie), l'Institut Supérieur des Sciences du Travail et de l'Entreprise (Portugal), L'Université de Barcelona (Espagne) l'Université de Miskole

(Hongrie), l'Intercollège (Chypre), L'Université d'Ankara (Turquie) et le Centre pour l'Étude de la Démocratie (Bulgarie) e financé par la Commission Européenne. Le projet a été développé de 2007 à 2009 et son rapport final sera publié et présenté par la Commission Européenne en 2010.

J'ai été membre du Groupe de Travail sur la Réforme Pénale du Ministère de la Justice (Portugal). Sa mission était de préparer les projets législatifs de la réforme du Code Pénal et du Code de la Procédure Pénale. Ses travaux ont eu lieu, entre septembre 2005 et mars 2007. Le rapport final a servi de base à deux projets gouvernementaux pour changer ces codes, que l'Assembleia da República (Assemblée de la République) a plus tard approuvé, sous la forme de loi nº 57/2007, qui a reformé le Code Pénal, et la loi nº 48/2007, qui a réformé le Code de la Procédure Pénal, qui sont en vigueur, aujourd'hui.

En mai et juin 2005, 2006 et 2007, j'ai été membre du jury qui a sélectionné les juges et les magistrats du Ministère Public au Centro de Estudos Judiciários (Centre d'études judiciaires).

De 1989 à 1990, j'ai été conseiller auprès du Secretário de Estado da Administração Interna, (secrétaire d'État de l'intérieur) au Ministério da Administração Interna (Ministère de l'Intérieur).

c. Description des activités professionnelles non juridiques
(Veuillez souligner le(s) poste(s) occupé(s) actuellement)

Néant

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Je suis, depuis 1989, **membre nº 1348 de l'Amnistia Internacional** – Portugal, une section d'Amnesty International.

Je suis maintenant **membre de la direction d'Amnistia Internacional** – Portugal, élu pour une période de deux ans, commencée en avril 2008, et réélu pour un deuxième mandat, commencé en avril 2010.

Je suis, depuis 2007, **membre nº 386 de l'Associação Portuguesa de Apoio à Vítima – APAV (Association portugaise d'appui aux victimes)**, affiliée à Victim Support Europe.

J'ai organisé, en mars 2006, une conférence internationale sur «O Tribunal Penal Internacional e a Transformação do Direito Internacional" (La Cour Pénale Internationale et la transformation du droit international) avec dr. Luís Moreno Ocampo Procureur à la Cour et Dr. Sylvia Steiner juge à la Cour, et autres experts en droit international, à Lisbonne, Portugal. Tous les documents présentés à la conférence ont été publiés, dans leur version portugaise sous la forme de livre.

J'ai fait des communications en plusieurs conférences et séminaires, réalisés au Portugal et à l'étranger, sur des sujets en rapport avec les droits humains. Voici les plus importantes auxquels j'ai participé avec mes communications:

- «Les conséquences du droit à la liberté dans les lois constitutionnelles du Brésil et du Portugal» (en portugais). Conférence internationale organisée par l'Académie brésilienne des droits humains, à Vitória, Estado do Espírito Santo, Brésil, en novembre 2009.
- «Torture, mauvais traitements et travail forcé – tendances récentes de la jurisprudence sur les articles 3 et 4 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme» (en portugais). Communication présentée, en octobre 2009, au Séminaire « La Convention Européenne sur les Droits de l'Homme », qui a eu lieu à la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, Portugal.
- «Problèmes et solutions dans la réforme du Code Pénal» (en portugais). Séminaire organisé par l'Ordem dos Advogados (Barreau de Coimbra), à Coimbra, Portugal, en mai 2009.
- «Évaluation critique du projet sur la violence domestique» (en portugais) présenté en qualité d'expert à un audit à l'Assemblée de la République, Lisbonne, Portugal, mars 2009.
- «Problèmes et solutions dans la réforme de la procédure criminelle» (en portugais). Séminaire organisé par l'Ordem dos Advogados (Barreau de Viseu), à Viseu, Portugal, en mars 2009.
- «Les moyens légaux pour la lutte contre le trafic de drogues» (en anglais). Séminaire organisé par l'Instituto Superior das Ciências do Trabalho e da Empresa (Institut Supérieure des Sciences du travail et de l' Entreprise), à Lisbonne, Portugal, en février 2009.

- «Le juge et le système pénitentiaire» (en anglais). Séminaire organisé para l'Université de Bremen, Allemagne, en novembre 2008.
- «Torture, mauvais traitements et travail forcé – tendances récentes de la jurisprudence sur les articles 3 et 4 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme» (en portugais). Communication présentée, au Séminaire « La Convention Européenne des Droits de l'Homme » qui a eu lieu à la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, Portugal, en octobre 2008.
- «Le système de justice criminelle et la nouvelle loi des prisons» (en portugais). Séminaire organisé par l'Ordem dos Advogados (Barreau de Lisbonne), à Lisbonne, Portugal, en octobre 2008.
- «La police en face du nouveau système de justice criminelle» (en portugais). Séminaire organisé par la Polícia Judiciária (Police Judiciaire), à Loures, Portugal, en juillet 2008.
- «La protection des victimes dans le système de justice criminelle» (en anglais). Conférence internationale organisée par l'APAV – Associação Portuguesa de Apoio à Vítima (Association portugaise d'appui aux victimes), à Lisbonne, Portugal, en juillet 2008.
- «La jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme sur le droit à la liberté (l'article 5 de la CEDH)» (en anglais). Séminaire organisé par l'Université d'Ankara, à Ankara, Turquie, en mai 2008.
- «Les limites de la responsabilité criminelle dans la lutte contre le terrorisme» (en portugais). Séminaire organisé par la Police et l'Instituto de Ciências da Segurança Interna, (Institut des Sciences de la Sécurité intérieure) Ministério da Administração Interna (Ministère de l'intérieur), à Lisbonne, Portugal, en janvier 2008.
- «La réforme de la justice criminelle et le système pénitencier au Portugal et en Europe» (en anglais). Séminaire organisé par la Faculté de Droit de l'Université de Barcelona, à Barcelona, en novembre 2007.
- «La responsabilité criminelle des entreprises – une critique du nouveau Code Pénal» (en portugais). Conférence sur «La réforme pénal en débat» organisée par l'Universidade Autónoma (Université Autonome), à Lisbonne, Portugal, en novembre 2007.
- « Torture, mauvais traitements et travail forcé – tendances récentes de la jurisprudence sur les articles 3 et 4 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme» (en portugais). Communication présentée, en 2007, au Séminaire «La Convention Européenne sur les Droits de l'Homme» qui a eu lieu à la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra, Portugal.
- «Nouvelles technologies et dilemmes éthiques» (en anglais). Conférence internationale sur "Visions pour l'Europe: Crime, Police et Justice au XXIe siècle» organisée par CEPOL – Collège Européen de Police, Hampshire, UK, et l'Instituto de Polícia Criminal e Ciências Criminais, (Institut de Police Criminelle et Sciences Criminelles), à Loures, Portugal.
- «Les nouveaux défis pour le droit criminel au XXIe siècle» (en portugais). Discours d'ouverture du président proféré à la Conférence espagnole-portugaise sur le même thème, organisée par l'Universidade Autónoma (Université Autonome), à Lisbonne, Portugal, en mai 2007.
- «La protection constitutionnelle et légale de la liberté de la presse» (en portugais). Conférence sur «La Liberté de la Presse», organisée par l'Instituto Superior das Ciências do Trabalho e da Empresa (Institut Supérieure des Sciences du travail et de l' Entreprise), Université de Lisbonne, à Lisbonne, Portugal, en mai 2007.
- «Les principes fondateurs de la procédure légale portugaise – Quel avenir ?» (en portugais). Conférence Luso-allemande "Le 20e anniversaire du Code de la Procédure Pénal portugais», organisée par la Faculté de Droit de l'Université de Minho, Braga, Portugal, en mars 2007.
- «La victime et la réforme pénale» (en portugais). Séminaire organisé par l'APAV – Associação de Apoio à Vítima (Association portugaise d'appui aux victimes), à Lisbonne, Portugal, en février 2007.
- «La réforme du Code de la Procédure Pénale: Convergences et divergences» (en portugais). Séminaire organisé par l'Association des Jeunes Avocats, Porto, Portugal, en novembre 2007.
- "Éthique et déontologie dans l'environnement de la prison: spécificités et limites» (en portugais). Première conférence nationale sur «La santé dans l'environnement de la prison», organisée par le Ministère de la Justice et la Santa Casa da Misericórdia, Porto, Portugal, en novembre 2006.
- "Le système judiciaire et les nouveaux instruments de la prévention et répression de la criminalité grave» (en portugais). Séminaire organisé par la Faculté de Droit de l'Université Nouvelle de Lisbonne et l'Observatório da Segurança, Criminalidade Organizada e Terrorismo (Observatoire de la sécurité, criminalité organisée et terrorisme), à Lisbonne, Portugal, en octobre 2006.
- «Les mécanismes de consensus et d'opportunité» (en portugais). Conférence «Diversions et alternatives à la prison» organisée par le Centro de Estudos Judiciários (Centre des Études judiciaires), Ministère de la Justice à Lisbonne, Portugal, en mai 2006.

- «La responsabilité criminelle des personnes morales» (en portugais). Conférence "L'ante-projet de la réforme du Code Penal". organisée par la Faculté de Droit de L'Universidade Lusíada (Université Lusiada), Lisbonne, Portugal, en mai 2006.
- «Le rôle de l'avocat de défense dans la procédure pénale» (en portugais). Séminaire organisé par l'Ordem dos Advogados (Barreau du Funchal), Funchal, Madeira, Portugal, en avril 2006.
- «La réforme de la phase d'investigation et des formes alternatives de la procédure pénale» (en portugais). Conférence luso-française «La justice en crise», organisée par la Faculté de Droit de l'Université Lusíada, Porto, Portugal, en avril 2006.
- «Le jugement en première instance dans le Statut de Rome» (en portugais). Conférence internationale «La Cour Pénale Internationale et la transformation du droit international», organisée par la Faculté de Droit de l'Université Catholique, Lisbonne, Portugal, en mars 2006.
- «Le rôle de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans la défense des droits des prisonniers» (en portugais). Conférence «Les droits humains dans les prisons portugaises», organisée par Human Global, Université de Coimbra, Coimbra, Portugal, en mars 2006.
- «Justice et affaires intérieures dans l'Union Européenne» (en anglais). Séminaire organisé par le Département de science politique de l'Université de Illinois, Urbana-Champaign, IL, USA, en février 2006.
- «La torture et la sphère de compétence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme» (en anglais). Séminaire organisé para le Centre d'études globales, Université d'Illinois, IL, USA, en février 2006.
- «Le terrorisme et l'Union Européenne» (en anglais). Séminaire organisé par le Centre de l'Union Européenne, Université d'Illinois, IL, USA, en février 2006.
- «L'investigation criminelle» (en portugais). Conférence sur « La réforme pénale », organisée par le journal « Primeiro de Janeiro », Porto, Portugal, en novembre 2005.
- «Immigration et politique criminelle au Portugal» (en portugais). Conférence "L'Immigration au Portugal", organisée par l'Alto Comissário para a Imigração e as Minorias Étnicas (Haut commissaire pour l'immigration et les minorités ethniques), Lisbonne, Portugal, en mars 2005.
- «Qu'est-ce que c'est que la politique criminelle, pourquoi on en a besoin et comment peut-on la construire ?» (en portugais). Conférence "L'avenir de la politique criminelle au Portugal" organisée par l'Institut Francisco Sá Carneiro, Lisboa, Portugal, en novembre 2004.
- «L'avenir des prisons» (en portugais). Conférence internationale «Derrière les Barreaux», organisée par le Département d'Anthropologie de l'Université de Minho, Braga, Portugal, en novembre 2004.
- «Terrorisme, détention non-judiciaire et réforme pénale : une perspective des droits humains» (en anglais). Conférence internationale «Les prisons et la politique pénale : perspectives internationales», organisée par la City University, Islington, London, UK, en juin 2004.
- Conférence internationale «Droit de la Procédure Criminelle: Défis au XXIe siècle», organisée par le Centre de Formation Légale et Judiciaire, Macau, China, en décembre 2004.
- «L'avenir des études pénitentiaires" (en anglais). Conférence "Études pénitentiaires", organisée par l'Université Catholique, Lisbonne, Portugal, en mai 2004.
- «La procédure criminelle au Portugal et les normes européennes –La situation en 2001» (en allemand). 22^{e} Réunion de l'Académie allemande des juges (Deutsche Richterakademie), Trier, Allemagne, en septembre 2001.
- «La procédure criminelle au Portugal et les normes européennes –La situation en 2000» (en allemand). 21^{e} Réunion de l'Académie allemande des juges (Deutsche Richterakademie), Wustrau, Allemagne, en juillet 2001.
- «La procédure criminelle au Portugal et les normes européennes –La situation en 1999» (en allemand). 20^{e} Réunion de l'Académie allemande des juges (Deutsche Richterakademie), Trier, Germany, en septembre 2001.
- «Rapport sur l'appel et les remèdes en droit pénal au Portugal» (en allemand). Conférence internationale organisée par le Ministère de la Justice fédéral de l'Allemagne, Bonn, Allemagne, en mai 1999.
- «L'absence du défenseur au jugement dans la procédure criminelle commune, Une proposition de réforme du Code de la Procédure Pénale» (en portugais). Conférence en hommage au Professeur Docteur Manuel Cavaleiro de Ferreira, organisée par l'Université Catholique, Lisbonne, Portugal, en mars 1996.
- «Quelques problèmes de néo-criminalisation des crimes de danger commun et des crimes contre la sécurité des communications dans la réforme pénale de 1995» (en portugais). Conférence Luso-espagnole, organisée par le Sindicato dos Magistrados do Ministério Público (Sindicat des Procureurs publics), à Tavira, Portugal, en décembre 1995.

- "Crimes de danger commun et contre la sécurité des communications dans la réforme du Code Pénal» (en portugais). Conférence organisée par le Centro dos Estudos Judiciários (Centre des études judiciaires) Ministère de la Justice, à Lisbonne, Portugal, novembre 1995.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

Regardez ci-dessus la description de mes activités judiciaires.

b. Mandats électifs
Néant

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique
(Veuillez souligner le(s) poste(s) occupé(s) actuellement)
Néant

VI. Autres activités

a. Domaine
Néant

b. Durée
Néant

c. Fonctions
(Veuillez souligner les activités menées actuellement)
Néant

VII. Travaux et publications
(Vous pouvez indiquer le nombre total d'ouvrages et d'articles publiés, mais ne citez que les titres les plus importants – 10 au maximum)

Comentário do Código de Processo Penal à Luz da Constituição da República e da Convenção Europeia dos Direitos do Homem, Terceira edição actualizada, Lisboa, UCE (Universidade Católica Editora), 2009, 1600 páginas. [Commentaire au Code de la Procédure Pénale d'accord avec la Constitution de la République et la Convention Européenne des Droits de l'Homme, troisième édition mise à jour, Lisbonne, UCE (Université Catholique Éditeur), 2009, 1600 pages, original en portugais]. Cet ouvrage a **1162 citations de la jurisprudence** de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, comme il est annoncé dans sa couverture.

Comentário do Código de Processo Penal à Luz da Constituição da República e da Convenção Europeia dos Direitos do Homem, Segunda edição actualizada, Lisboa, UCE (Universidade Católica Editora), 2008, 1604 páginas. [Commentaire au Code de la Procédure Pénale d'accord avec la Constitution de la République et la Convention Européenne des Droits de l'Homme, deuxième édition mise à jour), Lisbonne, UCE (Université Catholique Éditeur) 1604 pages, original en portugais]. Cet ouvrage a 1145 citations de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, comme il est annoncé dans sa couverture.

Comentário do Código de Processo Penal à Luz da Constituição da República e da Convenção Europeia dos Direitos do Homem, Lisboa, UCE (Universidade Católica Editora), 2007, 1742 páginas. [Commentaire au Code de la Procédure Pénal d'accord avec la Constitution de la République et la Convention Européenne des Droits de l'Homme, Lisbonne, UCE (Université Catholique Éditeur) 2007, 1742 pages, original en portugais]. Cet ouvrage a 353 citations de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, comme il est annoncé dans sa couverture.

Comentário do Código Penal à Luz da Constituição da República e da Convenção Europeia dos Direitos do Homem, Lisboa, UCE (Universidade Católica Editora), 2008, 1600 pages. [Commentaire au Code Pénal d'accord avec la Constitution de la République et la Convention Européenne des Droits de l'Homme), Lisbonne, UCE (Université Catholique Éditeur), 1600 pages, original en portugais].

O Tribunal Penal International e a Transformação do Direito Internacional, Conferência Internacional (co-éditeur João Miguel), Lisboa, UCE (Universidade Católica Editora), 2006, 342 páginas. [La Cour Pénale Internationale et la Transformation du Droit International, Conférence Internationale), UCE (Université Catholique Éditeur), 2006, 342 pages, original en portugais].

Direito Prisional Português e Europeu, Coimbra, Coimbra Editora, 2006, 343 páginas. (Droit pénitentiaire portugais et européen, Coimbra, Coimbra Éditeur, 2006, 434 pages).

A Reforma da Justiça Criminal em Portugal e na Europa, Coimbra, Almedina Editora, 2003, 1176 páginas. (La réforme de la justice criminelle au Portugal et en Europe, Coimbra, Almedina Éditeur, 2003, 1176 pages).

Introdução à Actual Discussão sobre o Problema da Culpa em Direito Penal, Coimbra, Almedina Editora, 1994, 118 páginas. (Introduction à la discussion actuelle sur la question de la culpabilité en droit pénal, Coimbra, Almedina Éditeur, 1994, 118 pages).

Portugal – Rapport (en Allemand), Landesbericht Portugal). In Monika Becker und Jörg Kinzig (eds.), Rechtsmittel im Strafrecht, Eine international vergleichende Untersuchung zur Rechtswirklichkeit und Effizienz von Rechtsmittel, Band 1/1, Freiburg im Breisgau, edition iuscrim, 2000, pp. 319-377.

«**Une erreur sans fin, observations sur le concept de culpabilité criminelle de Jakobs**» (en allemand), (Ein unausrottbares Missverständnis, Bemerkungen zum strafrechtlichen Schuldbegriff von Jakobs). In Zeitschrift für die Gesamte Strafrechtswissenschaft, N. 110 (1998), pp. 640-657. Cet article a été rédigé pendant mon séjour au Max-Planck Institute pour le droit pénal, en Freiburg, Allemagne. L'ancien directeur de l'institut et le Zeitschrift, Professeur Docteur Hans Heinrich Jescheck ont approuvé la publication de cet article.

VIII. Langues
(Condition: connaissance active de l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe et connaissance passive de l'autre)

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
***a.* Première langue:**									
.....Portugais.....	x¨	¨	¨	x¨	¨	¨	x¨	¨	¨
.....									
(*veuillez préciser*)									
***b.* Langues officielles:**									
– anglais	x¨	¨	¨	x¨	¨	¨	¨x	¨	¨
– français	x¨	¨	¨	x¨	¨	¨	¨x	¨	¨
***c.* Autres langues:**									
.....Allemand.....	x¨	¨	¨	¨	x¨	¨	¨	x¨	¨
.....									

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Compte tenu de ma connaissance des deux langues officielles de la Cour, je n'ai pas besoin de suivre des cours de langues.

X. Autres éléments pertinents

Je suis marié, depuis 1992 et j'ai trois enfants.
J'ai le permis de conduire, depuis 1991.

J'utilise quotidiennement l'outil informatique (Word et occasionnellement Excel). J'utilise PowerPoint pour mes présentations publiques.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je suis d'accord pour établir ma résidence permanente à Strasbourg, dans le cas ou je serais élu.